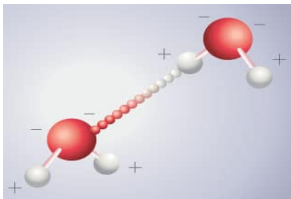


# Association des Riverains et des Amis du VYF

**Vaularon (2000), Yvette (1998), Frileuse (1982)**

**VYF : novembre 2005**

**Site : [vyf-asso.com](http://vyf-asso.com)**



**Assemblée Générale du 12 Mars 2022.**

# Hommage et remerciements à Michel Bignard



# Plan

**I ) Administration, bilans :  
humains, financiers,  
activités,**

**II ) Gestion des eaux :**

**A) Eaux Pluviales,**

**B) Zones humides,**

**C) Assainissement eaux usées**

**D) Eau potable,**

**E) Objectifs 2022.**



Viaduc des Fauvettes 7 février 2022 P. Farret

# **I. Assemblée Générale Administration**



**Renouvellement des  
membres du Conseil,**

**Rapport financier,**

**Rappel des objectifs  
2021,**

**Rapport moral et bilan  
des activités 2021,  
présentation des  
actualités.**

**Vallée du Vaularon et de l'Yvette vue du  
Viaduc des Fauvettes 7 février 2022 P. Farret**

# **Conseil d'administration 2021**

**Présidente**

**Danielle Farret**

**Secrétaire**

**André Loie**

**Trésorier / Vice-président**

**Michel Bignard**

**Membre du Bureau/Collectif**

**Danielle Courteau**

**Membre du Bureau**

**Emmanuelle Gilbert**

**Informatique/Communication Antoine Sotty**

**Photographe**

**Pierre Farret**



# Bureau Sortant



**Bois de Chevry 2020 P. Farret**

**Le conseil est renouvelé chaque année par moitié.**

**L'Association est dirigée par un conseil de 5 à 10 membres [...] ils sont élus pour deux années par l'Assemblée Générale. Les membres sont rééligibles.**

**Membres rééligibles :**

- Sylviane Vlachos**
- Danielle Farret**

**Trésorière : Sylviane Vlachos**

**Nouveau membre volontaire du Bureau : ???**



# Vote



## Membres rééligibles

### - Sylviane Vlachos

Contre :

Abstention :

### - Danielle Farret

Contre :

Abstention :

## Trésorière :

### - Sylviane Vlachos

Contre :

Abstention :



# Rapport financier





# Compte d'exploitation 2021

<b>Recettes</b>		<b>Charges</b>	
<hr/>		<hr/>	
<b>Cotisations 2021</b>	<b>290,00<sup>e</sup></b>	<b>Assurance Macif</b>	<b>88,76<sup>e</sup></b>
<b>MACIF remise</b>	<b>38,74<sup>e</sup></b>	<b>Adhésion :</b>	
<b>Intérêts livret A</b>	<b>10,38<sup>e</sup></b>	- <b>ENE :</b>	<b>30,00<sup>e</sup></b>
		<b>Frais de tenue de compte</b>	<b>15,00<sup>e</sup></b>
		<b>Communication</b>	<b>55,00<sup>e</sup></b>
		<b>Bureautique, encre, affranchissement</b>	<b>105,00<sup>e</sup></b>
		<b>Imprimerie (tracts)</b>	<b>0</b>
		<b>Site :</b>	<b>0</b>
		<hr/>	
		<b>Total des dépenses</b>	<b>293,76<sup>e</sup></b>
		<b>Réserve :</b>	<b>45,36<sup>e</sup></b>
<hr/>		<hr/>	
<b>Total des recettes</b>	<b>339,12<sup>e</sup></b>	<b>Total :</b>	<b>339,12<sup>e</sup></b>

# **Avoir le 31 Décembre 2021**



## **Actif**

---

<b>Compte chèque :</b>	<b>612,99<sup>e</sup></b>
------------------------	---------------------------

---

<b>Livret A Caisse épargne :</b>	<b>2075,26<sup>e</sup></b>
<b>Intérêts capitalisés 2019 :</b>	<b>10,38<sup>e</sup></b>

<b>Total livret :</b>	<b>2085,64<sup>e</sup></b>
-----------------------	----------------------------

---

<b>Total :</b>	<b>2698,63<sup>e</sup></b>
----------------	----------------------------

# Vote rapport financier

**Contre :**

**Abstention :**



# Activités : Fonctionnement de VYF

## Cadre de Travail

Indépendant, apolitique, pas de subvention,  
Association non agréée.

Adhérente et en relation :

- Essonne, Nature, Environnement, Prés : JP. Moulin,
- Colos, Prés : Harm Smit,
- Collectif des associations de l'Yvette : travaux communs et visites bords de l'Yvette, animateur C. Guin,
- Amis du PNR. Prés : C. Giobellina,

VYF pour des raisons statutaires n'est plus adhérente de l'UASPS mais conserve des relations de bonne intelligence, très ciblées concernant l'eau.

## Motivation et Outils

- Besoins des Habitants,
- Observations de terrain,
- Evénements locaux,
- Participation aux rencontres des instances diverses,
- Textes officiels :
  - Directives Européennes,
  - Lois,
  - Règlements,
  - Chartes,
  - SDAGE,
  - SAGE.....

# Rappel des objectifs 2021



La Source Bures sur Yvette Photo P. Farret

**Suivi des actions prioritaires :**

- **Programme pluriannuel** présenté par le SIAHVY,
- **Eaux pluviales, de pluie et de ruissellement**  
Baratage et Grands Prés,  
Schéma Directeur de Ruissellement, CPS,
- **Assainissement**
  - Collecteur Intercommunal
  - Programme de travaux sur le réseau communal,
- **Qualité de l'eau potable**
- **Aide aux riverains**
- **Rencontres** avec les instances, le Collectif et ENE....

# Bilan de l'activité de VYF 2021

**Assemblée Générale mail :** 12-04- ;

**Rencontres du :**

- **Conseil d'Administration Visio**  
15-02- ; 29-03- ; 19-04- ; 21-05- ; 28-06- ; 12-10- ;  
25-11- ; 20-12-; affaires courantes 30-12- ;
- **Collectif de la Vallée de l'Yvette** 25-03- ; 17-09-, 11-10- ;
- **ENE : AG 25-09 + participation ouvrage**  
« Essonne et l'eau »

**Bures :**

- **Conseil Municipal de Bures visio :** 04-02- ;  
13-04- ; 29-06- ; 28-09- ; 07-12- ;
- **Réunion Bures :** 09-02- ; 21-05- ; 27-08- ; +  
CPS 24-11- ;
- **Chantier optométrie :** 12-02- ; 27-05- ;
- **Le Fontenoy la Hacquinière:** 22-11- ;
- **Climat :** 21-09- ;

**Rencontres et visites avec les Élus de :**

- **Gometz le Châtel :** 18-10- ; PLU Baratage : 15-09- ;
- **Gif :** 12-01-2021



**Bassin des Hauts des Vignes Gometz  
le Châtel Photo P. Farret, 2018**

# Bilan de l'activité de VYF 2021 suite

## Autres rencontres formelles

- **CPS** : Visio 21-01- ; 29-03-
- **Conseil Communautaire** : 31-03- ; Visio 30-06- ; 15-12- ;
- **EPAPS** : Visio 19-01- 16-03- ; 30-03; terrain 26-4 ; 18-05- ; 01-06- ; 16-06- ; Visio 28-10- ; prés 23-11- ; terrain:16-10- ; 20-09- ;
- **PAPI Seine** : 16-03- ;

## SIAHVY :

- Baratage : 27-01- ; 16-09- ;
- Conseil Syndical : Visio 28-01- ; 23-03- ; prés.29-06- ; prés : 19-10- ; 14-12- ;
- Conseil consultatif : 22- 06- ; 08-12- ;

## SMAGER : Contacts téléphoniques,

**Université Développement soutenable:** 05-02-;05-02- ; 05-07- ; 07-07- ;

**Enseignement Université Bures /Orsay** : Master Écologie, Biodiversité et Evolution Dossier Ingénierie et Services Écologiques : 12-11- ; 6-12- ; présentation orale le 10-12- ;

## Alertes orages, inondation aide aux habitants,

## Anomalies qualitative sur l'Yvette et le Vaularon et affluents.

**Rôle d'aide auprès** des concitoyens, nombreuses rencontres sur Bures, Chevry et Gometz.

## Abréviations

**ASEOR** : Association pour la Sauvegarde de l'Environnement d'Orsay

**CPS** : Communauté d'agglomération *Paris-Saclay*

**COLOS** : Collectif OIN Saclay

**DDEA ou DDT** : Direction Départementale des Territoires,

**EPAPS** : Établissement Public d'Aménagement Paris Saclay,

**ENE** : Essonne Nature Environnement,

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme,

**PNR** : Parc Naturel Régional des Yvelines,

**PPRi** : Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation,

**PRGE** : Plan de restauration et de gestion écologique de l'Yvette et de ses affluents

**SIAHVY** : Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette,

**SYB** : Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre

**SDR** : Schéma Directeur de Ruissellement

**UASPS** : Union des Associations du Plateau de Saclay et des vallées limitrophes,

**VAB** : Vivre à Bures.

# Enseignement Université Bures /Orsay : Master II Écologie, Biodiversité et Evolution Dossier Ingénierie et Services Écologiques .

## Thème :

Récupération de l'eau à la parcelle dans le cadre de la lutte contre les inondations et la gestion de la ressource en eau.

"Au-delà des bacs de récupération d'eau de pluie, quelles sont les techniques possibles et leur faisabilité (coût, aménagement) ?

Quels sont les leviers possibles à l'échelle de la commune pour les mettre en place ?  
Comment communiquer sur ces mesures ?«



**Bassin de la Voie Kastler 2018**  
photo. P. Farret



# Gestion du Site : vyf-asso.com



**Antoine  
Sotty**



# **Vote bilan d'activité.**

**contre :**                      **abstention :**



**Bassin d'Armand (Frileuse) 2020 P. Farret**

## II. Gestion des eaux



**Chemin de Frileuse vers le plateau de Chevry, 22-01-2019 photo P. Farret**

# A) Eaux pluviales.

## A.1) Pluviométrie Bures/ station Vaularon P. Farret

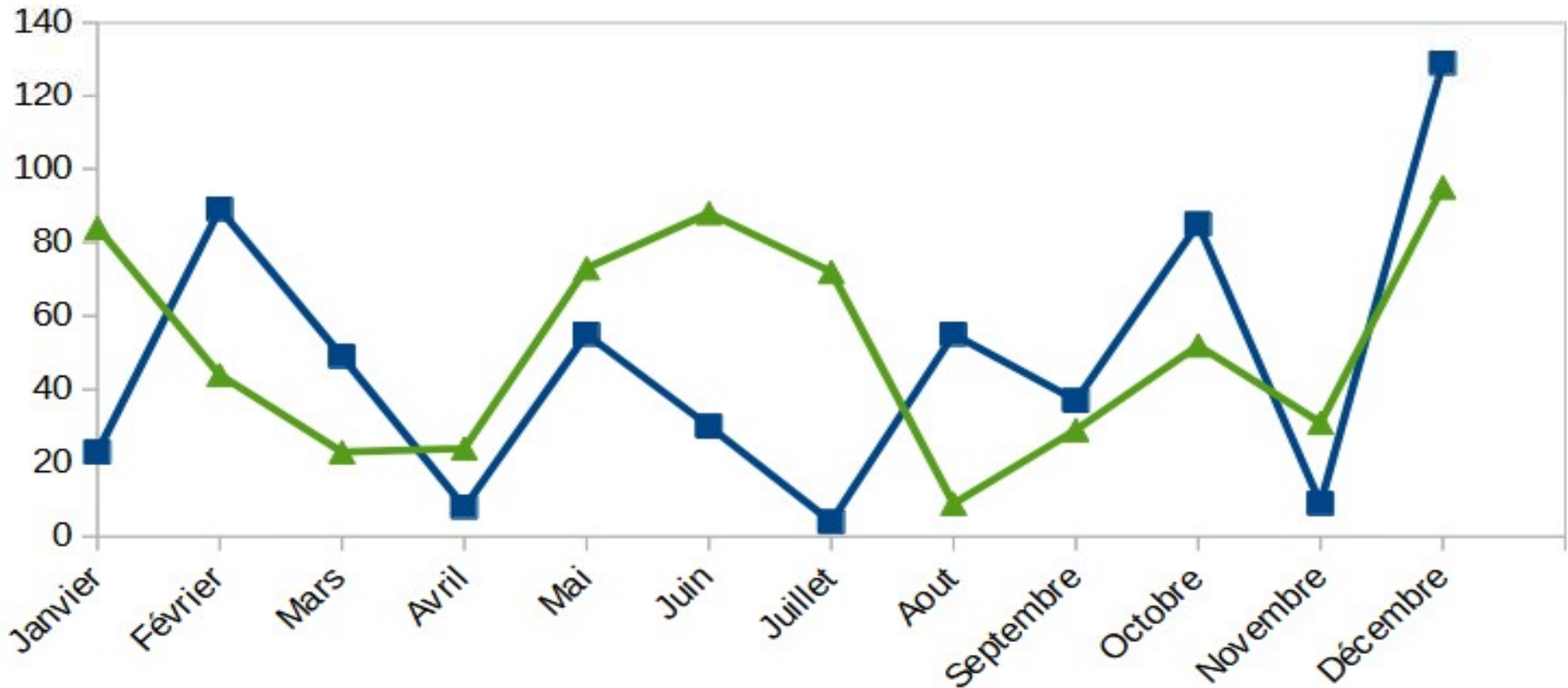
**2020 : 484**

2018 : 670 mm

**-2021 : 615**

2019 : 661 mm

Bleu Pluviométrie-2020- Vert-Pluviométrie-2021



## **Les principaux événements climatiques subits au cours des dernières années**

- **Début et fin de Juillet 2000** : 2 inondations très importantes occurrence 100 ans,
- **2016** : grande inondation du bassin de l'Yvette, et de la Seine,
- **2018** : le Frileuse, le ru d'Angoulême sortent de leurs lits, ruissellement ++; boues et inondation sur le quartier Paris-Chevreuse et en fond de vallée,
- **2019** : mai et juin : orages et fortes pluies provoquant fort ruissellements et inondations en fond de vallée,
- **2021** : inondations du 19 juin.

# Evénements du 19 juin 2021

- **Le 19-06-2021 un orage d'importante intensité** a frappé l'Essonne dont les Villes du Bassin versant de l'Yvette et de ses affluents et ont fait plusieurs dégâts (routes coupées, inondations, chutes d'arbres).
- Le Département avait été placé **selon Météo-France en vigilance orange pour des risques d'orages.**
- Bures sur Yvette, Gometz le Châtel, les Ulis et les communes voisines, ont subi une pluie d'une violence soudaine **à 17h30 atteignant 35 mm en 20 minutes.**
- Cette arrivée d'eau massive était comme en 2018 **d'orientation Sud/Nord**, ce qui explique l'impact sur les Communes situées sur les plateaux en amont vers l'aval dont Bures.
- Le mécanisme habituel s'est déroulé dans le Vaularon et ses affluents : Frileuse, Angoulême, Bourbonnais qui ont répondu selon la capacité du lit mineur mais très vite se sont révélés impuissants face à l'apport.

# Inondations 19 juin 2021

- **L'eau pluviale** par débordement mais aussi par **ruissellement et les eaux usées** se sont répandues dans les rues car les réseaux n'assuraient plus leurs fonctions. Ces routes sont très vite devenues des ruisseaux torrentiels, impactant l'environnement et les habitations.
- **Le Bassin des Grands Prés** s'est rempli dans sa partie inférieure vers le déversoir mais l'ensemble du Bassin (5000 m<sup>3</sup>), n'a pas été utilisé.
- **Le Bassin du Bois Carré/Chevry** était archi plein,
- **Le Bassin d'Armand** était **moins sollicité** probablement du fait du lieu d'impact de l'orage et l'efficacité du Bassin du Bois Carré.
- **Le Baratage n'existant toujours pas** malgré nos sollicitations répétées depuis 2000 nous a une nouvelle fois fait défaut.
- Nous demandons que toutes ces rétentions possibles soient enfin mises en place et pour Grands Prés vérifiées.

# Un certain nombre d'améliorations locales peuvent aussi être apportées.

## **Ponts** exemple :

- **Rue du Vaularon**, l'eau passait (comme en 2018) par dessus le tablier supérieur et envahissait le Boulevard des Oiseaux,
- Le Pont de la **rue de la Roseraie** faisait barrage et le Vaularon se répandait à plus de 30 cm d'eau, inondant les riverains. Il est indispensable de revoir ce pont de bois propriété privée.
- A cet endroit l'arrivée du réseau des eaux pluviales est implantée trop bas et de ce fait provoque des remontées des eaux vers la rue, information faite depuis des années auprès du SIAHVY par le riverain.
- **Les Jardins de Bures, l'Oseraie** ont grandement été victimes de cet apport d'eau important.
- **La Grande Maison** comme en 2000 a été envahie par les eaux.

Il ne faut s'opposer à aucune piste complémentaire **même modeste pour limiter les arrivées des eaux**, il existe plusieurs terrains qui pourraient freiner le flux et pourraient être mis en valeur....en accord avec les propriétaires.

**Stop au bétonnage.**

**Un grand merci à tous les bénévoles qui ont apporté leur aide sur le terrain.**



**Cette nouvelle inondation provoquant perte de temps, énergie stérile et cause de stress, doit nous faire réfléchir une nouvelle fois à la prévention et à la sécurité des Personnes , de l'environnement et des biens.**

- **Avoir l'information en temps réel** afin que la population puisse se protéger et protéger ses biens, PCS.
- **Réaliser l'implantation de zones de rétention efficaces** selon un **Schéma Directeur de Ruissellement** incluant l'amont et l'aval,
- **Planifier et corriger la révision des réseaux des eaux usées** sur l'ensemble des communes et du réseau Intercommunal,
- **Faire connaître et mettre à disposition des informations sécuritaires de protection** (batardeaux efficaces),
- **Assurer et vérifier l'entretien des rus et des rivières,**
- **Respecter les secteurs à risques** et ne pas augmenter le risque des habitants en continuant **l'imperméabilisation des sols.**

**La sécurité est l'affaire de tous, à tous niveaux, les changements climatiques doivent nous faire réfléchir dès maintenant aux protections à prendre afin de limiter les catastrophes qui deviennent récurrentes.**

# Réponse officielle, Direction de l'Espace Public, CPS.

« Notre démarche concernant le patrimoine ouvrages d'art de notre territoire se déroule en plusieurs étapes :

- **Recensement des ouvrages** (localisation, photos) quel que soit le propriétaire,
- **Identification des propriétaires et gestionnaires,**
- **Mise en place d'une politique de gestion et d'entretien** pour les ouvrages gérés par la CPS :
  - o Réalisation du diagnostic initial
  - o Mise en place d'un programme de suivi et d'entretien

En 2020/2021, nous avons **recensé les ouvrages présents sur le territoire des 17 communes** dont on gère l'espace public.

L'étape actuelle est de préciser le propriétaire et le gestionnaire de chacun.

Pour cela, nous avons déjà **croisé notre base de données avec celle du Département et de la DIRIF.**

Nous avons lancé la démarche d'échange avec les communes qui ont la connaissance de leur territoire afin de faire un 1er tri entre les ouvrages communaux, privés, ou gérés par les syndicats de rivières.

Lorsque nous aurons terminé cet échange avec les communes, nous prendrons contact avec les syndicats de rivières pour lever les dernières ambiguïtés.

La démarche est longue, **nous espérons démarrer la phase diagnostic en 2022**, mais le nombre d'ouvrages est conséquent. »

Réf . CR de la rencontre VYF-CPS du 24-11-2021

**9 janvier 2022 : 13mm d'eau**  
**10 janvier : 11mm**



**Bassin du Bois Carré,**  
11-01-2022 P. Farret



**Bassin d'Armand, Frileuse**  
11-01-2022 P. Farret

# Bassin d'Armand, Frileuse



11-01-2022 P. Farret

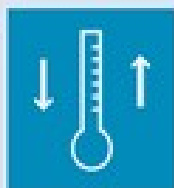


Tunnel du Viaduc des Fauvettes 2022 P. Farret

# A.2 Changement Climatique



Le changement climatique et l'eau sur le bassin Seine-Normandie d'ici 2100...



- augmentation d'environ 2°C de l'eau de surface
- réduction des précipitations d'environ 12 %
- augmentation de l'évapotranspiration d'environ 23 % d'ici 2100
- réduction des débits de 10 à 30 %
- réduction de la recharge des nappes d'environ 30 %
- augmentation des sécheresses extrêmes et des fortes pluies (en intensité et en fréquence)

## S'adapter au changement climatique sur le bassin Seine-Normandie

Le changement climatique est le défi mondial de notre siècle que nous devons relever ensemble sur tous les plans : environnemental, économique, social, culturel, sanitaire... Notre environnement va changer, l'eau va devenir plus rare et les événements extrêmes plus fréquents. Il faut donc repenser nos pratiques et nos modèles à toutes les échelles pour rendre nos territoires plus résilients et solidaires, sachant s'adapter aux événements climatiques extrêmes comme aux mutations profondes et progressives.



**Borne royale  
Plateau de Saclay.  
P. Farret**

# AIDES

L'adaptation au changement climatique est le fil conducteur du 11<sup>e</sup> programme de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Ce programme vise à donner aux territoires et aux acteurs de l'eau, la capacité de s'organiser et les moyens de faire face aux évolutions climatiques. Une résilience qui passe par la reconquête de la qualité des eaux, la restauration de la biodiversité, la solidarité entre les territoires et une protection accrue de la santé publique.

## 5 PRIORITÉS D'INTERVENTION

### Le bon état des masses d'eau

En 2021, 62 % des rivières du bassin doivent être en bon état écologique, contre 40 % en 2018 et, parallèlement, les rejets de micropolluants doivent être réduits.

### La reconquête de la biodiversité

Le programme soutient les actions de restauration des milieux et de la biodiversité en lien avec la gestion de l'eau et la protection du milieu marin en augmentant le taux des subventions jusqu'à 80 %.

### L'adaptation au changement climatique

Le programme permet de renforcer la capacité des territoires et des activités à faire face à la baisse des débits (entre 10 % et 30 % d'ici 2100), à l'augmentation des températures des cours d'eau, aux sécheresses durables, aux inondations plus fréquentes et à l'élévation du niveau de la mer en privilégiant chaque fois que c'est possible les « solutions fondées sur la nature »\*.

### La solidarité avec les territoires ruraux

44 % des communes bénéficient du dispositif de solidarité envers les territoires ruraux, en s'appuyant sur les zones de revitalisation rurale (ZRR), reconnues comme fragiles, et nécessitant à ce titre un accompagnement particulier, conformément aux conclusions des Assises de l'eau. En 2021, ce zonage concernera 6 % de la population pour 31 % des communes afin de tenir compte de l'amélioration possible de la situation de certaines d'entre elles.

### La protection de la santé publique

Le programme apporte un soutien à la réduction de l'exposition humaine aux différents risques microbiologiques et à la contamination par les micropolluants toxiques qui peuvent être présents dans l'eau.



**3,84**

milliards d'euros d'aides sur 6 ans pour l'eau et l'adaptation au changement climatique

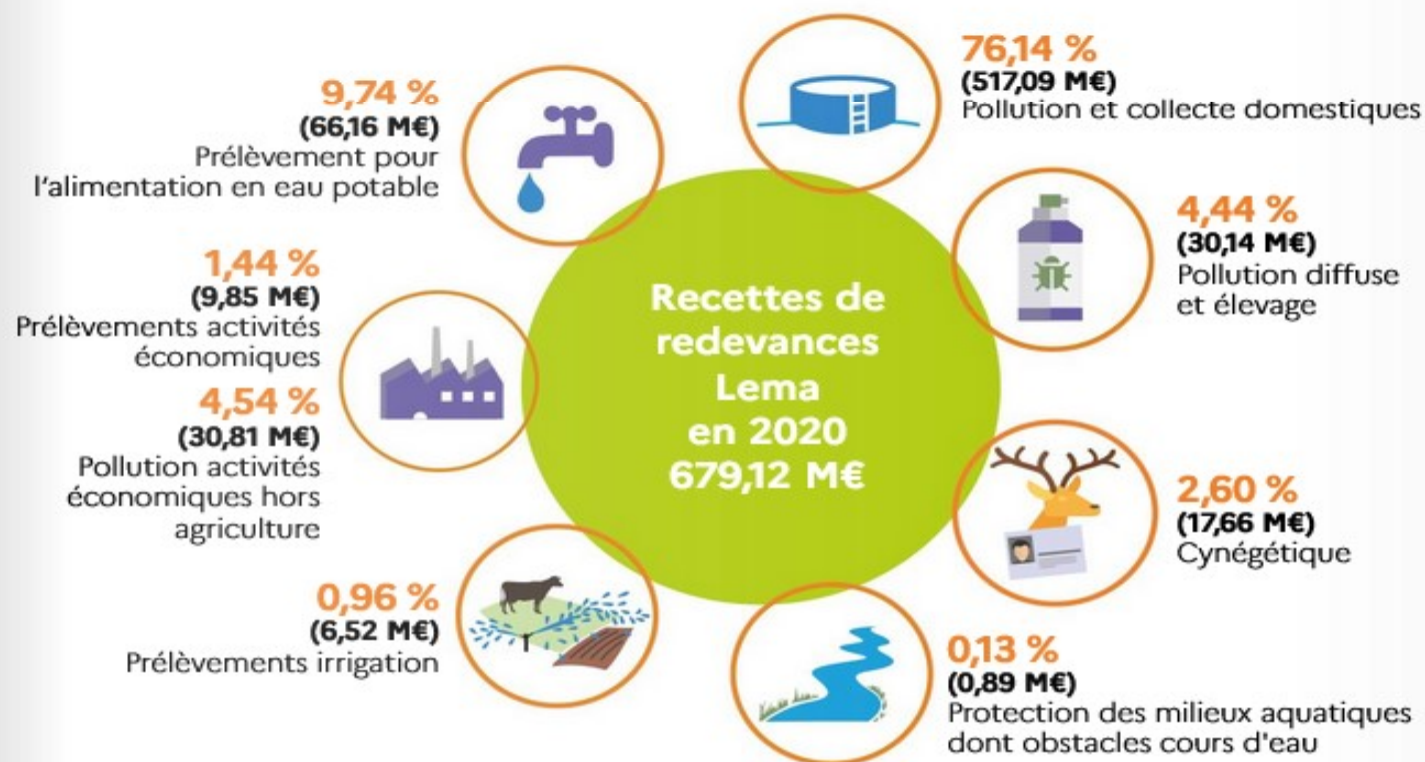
#### LES CONTRATS « EAU ET CLIMAT »

Sur un territoire cohérent pour l'eau ou le littoral, les maîtres d'ouvrage devront être signataires de la charte d'adaptation au changement climatique du bassin et s'engager sur au moins trois actions pertinentes pour l'adaptation au changement climatique et sur au moins une action de sensibilisation/formation sur les thématiques eau/biodiversité/climat. De son côté, l'agence s'engage à financer prioritairement les actions inscrites aux contrats.

\* Les solutions fondées sur la nature sont les actions qui s'appuient sur les écosystèmes et le génie écologique pour mieux préparer les territoires aux conséquences du changement climatique.

# DES RECETTES FISCALES ENVIRONNEMENTALES AU BÉNÉFICE DES MILIEUX AQUATIQUES

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) a instauré des redevances, selon les usages de l'eau car tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité. Les redevances sont des recettes fiscales environnementales. Elles constituent le budget de l'agence de l'eau pour financer les travaux nécessaires à la préservation de l'eau.





# PLAN DE RELANCE



Afin d'accompagner la reprise de l'économie, le conseil d'administration de l'agence de l'eau et le comité de bassin de Seine-Normandie ont décidé de prolonger d'au moins un an les mesures exceptionnelles de soutien aux projets d'assainissement, de production et distribution d'eau potable et de restauration des milieux aquatiques adoptées en juin 2020 dans le cadre du plan de reprise de l'agence de l'eau. Le détail de ces mesures figure en annexe de la présente note.

Cette prolongation est rendue possible grâce à la mobilisation des crédits du plan de relance gouvernemental publié le 3 septembre dernier (accessible à l'adresse <https://www.gouvernement.fr/france-relance>) qui prévoit un budget de 2,5 Md€ consacré à la reconquête de la biodiversité sur nos territoires, la lutte contre l'artificialisation des sols et l'accélération de la transition de notre modèle agricole pour une alimentation plus saine, durable et locale. Ce budget inclut un volet relatif à la politique de l'eau, avec une dotation de 250 ME en métropole confiée aux 6 agences de l'eau et consacrée à la sécurisation des infrastructures de distribution d'eau potable, aux infrastructures d'assainissement et à la gestion des eaux de pluie à la source. Sur ce budget de 250 M€, **une enveloppe de 65 M€ est allouée à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour l'année 2021.**

Le plan de relance comprend également un volet relatif à la protection de la biodiversité; **un budget de 3,1 M€ est alloué à l'agence de l'eau Seine-Normandie** pour des opérations de restauration des milieux aquatiques et humides.



# Plan de relance

## Les critères de sélection des projets

La fiche « eau potable et assainissement » du plan de relance prévoit que les projets éligibles au financement « France Relance » sont ceux qui permettent la modernisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement et des stations d'épuration, notamment :

- la modernisation du réseau d'eau potable en prenant en compte les conclusions du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la collectivité et le rendement de son réseau ;
- la mise aux normes des stations de traitement des eaux usées ;
- la rénovation des réseaux d'assainissement y compris les mauvais branchements;
- le déracordement les rejets d'eaux pluviales des réseaux d'assainissement et leur infiltration à la source ;
- l'hygiénisation des boues de stations d'épuration.

Les projets éligibles au plan de relance gouvernemental seront sélectionnés par les préfets et l'agence de l'eau Seine-Normandie sur la base des critères suivants :

- Ayant un impact environnemental ou sanitaire significatif et se concrétisant par une opération avec emploi de main d'œuvre ;
- Relevant de domaines prioritaires de la politique de l'eau sur le bassin (l'atteinte des objectifs de la directive-cadre sur l'eau (en particulier les projets prévus dans les plans départementaux PAOT), le plan baignade en Seine et en Marne, les projets inscrits aux contrats territoriaux Eau & Climat de l'agence de l'eau) ;
- Remplissant certains objectifs de l'accord de partenariat pour la relance entre l'Etat et les régions;
- Suffisamment mûrs pour un engagement des aides en 2021 et un démarrage rapide des travaux.

# Arrêté du 14 février 2022 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Office français de la biodiversité

Ce montant est réparti comme suit :

**Art. 1er.** – Le montant de la contribution des agences de l'eau mentionnée à l'article 135 de la loi de finances pour 2018 modifié au profit de l'Office français de la biodiversité s'établit pour l'année 2022 à **382 894 272 euros.**

Agence de l'eau	Clé de répartition	Contribution à l'Office de la biodiversité
Agence de l'eau Adour-Garonne	8,39 %	32 124 829 €
Agence de l'eau Artois-Picardie	7,00 %	26 802 599 €
Agence de l'eau Loire-Bretagne	14,86 %	56 898 089 €
Agence de l'eau Rhin-Meuse	5,87 %	22 475 894 €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse	25,91 %	99 207 906 €
Agence de l'eau Seine-Normandie	37,97 %	145 384 955 €
Total	100,00 %	382 894 272 €

Annexe à l'arrêté du 14 février 2022 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Office français de la biodiversité

Agence de l'eau	1er Versement avant le 15 février	Versement mensuel au 15 mars et 15 avril	Versement au 15 mai	Versement au 15 juin	Versement mensuel au 15 juin et 15 juillet	Versement au 1er août	Versement mensuel au 15 septembre et 15 octobre	Versement au 15 novembre	Solde au 15 décembre
Adour-Garonne	16 062 415 €	0 €	16 062 414 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Artois-Picardie	13 401 300 €	0 €	0 €	13 401 299 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Loire-Bretagne	5 172 554 €	5 172 554 €	5 172 553 €	0 €	5 172 553 €	5 172 554 €	5 172 553 €	5 172 554 €	5 172 554 €
Rhin-Meuse	5 618 974 €	0 €	5 618 974 €	0 €	0 €	5 618 973 €	0 €	5 618 973 €	0 €
Rhône-Méditerranée Corse	24 801 976 €	0 €	37 202 965 €	0 €	0 €	0 €	0 €	37 202 965 €	0 €
Seine-Normandie	36 346 239 €	0 €	36 346 239 €	0 €	0 €	36 346 239 €	0 €	36 346 238 €	0 €
Total	101 403 458 €	10 345 108 €	100 403 145 €	13 401 299 €	10 345 106 €	47 137 766 €	10 345 106 €	84 340 730 €	5 172 554 €

# Budget en forte hausse pour le fonds Barnier.

La préservation de la biodiversité, de l'eau et la "résilience des territoires" sont érigés en "enjeux prioritaires".

- Hausse de ses ressources de **49% en 2021**, le budget du fonds de prévention des risques naturels majeurs ou fonds Barnier est porté à **235 millions d'euros en 2022 dont 30 millions pour financer les dépenses liées à la tempête Alex d'octobre 2020 dans les Alpes-Maritimes**.
- Assises de la **forêt et du bois fin 2021**, les moyens dédiés aux missions d'intérêt général biodiversité de l'Office national des forêts (ONF) sont rehaussés.
- Le budget consacré à la **gestion des écosystèmes forestiers augmente ainsi de 2,3 millions d'euros en 2022**. Les moyens des agences de l'eau sont aussi confortés pour soutenir des projets en faveur de l'adaptation au changement climatique, de la préservation des milieux aquatiques et marins, de la réduction des pollutions.
- Le **Conservatoire du littoral** va bénéficier d'**1,5 million d'euros de ressources supplémentaires pour acquérir des terrains avec les collectivités**.
- Une aide d'**1,5 million d'euros** est aussi prévue dans ce budget 2022 pour aider les collectivités du littoral à **cartographier le recul du trait de côte** préalablement à des opérations d'aménagement.

# Reconnaissance catastrophes naturelles

	<b>Bures sur Yvette</b>	<b>Gometz le Châtel</b>
<b>Sécheresse</b>		
<b>2020</b>	<b>33</b>	
<b>2021</b>	<b>/</b>	
<b>Inondation</b>		
<b>2020</b>	<b>/</b>	
<b>2021</b>	<b>26</b> <b>Ruissellement et coulées de</b> <b>Boues</b>	<b> </b>

# ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES POUR S'ADAPTER AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



## Localisation des contrats de territoire « Eau & Climat »



## Adoption du projet du SDAGE 2022- 2027

Le comité de bassin Seine-Normandie adopte, le 14 octobre, le projet du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), avec un objectif ambitieux : d'ici 2027, amener la moitié des cours d'eau du bassin au bon état écologique, contre 32 % aujourd'hui. Prochaine étape en 2021 : la consultation du public.

# **Le contrat Territorial « Eau & Climat » de l'Yvette 2020-2024.**

- Elaboré dans le **cadre du 11ème programme « Eau & Climat »** de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Outil de programmation qui au travers **86 actions et un budget prévisionnel d'environ 55 millions d'euros** engage le SIAHVY et ses neuf partenaires pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.
- **Quatre enjeux prioritaires ont été identifiés sur le bassin versant de l'Yvette :**
  - **Restauration des continuités écologiques et préservation de la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides,**
  - **Maitrise des ruissellements et du risque inondation dans le lit majeur,**
  - **Amélioration de la qualité des eaux superficielles et maitrise des rejets dans les cours d'eau,**
  - **Communication/sensibilisation.**



**SDAGE  
et SAGE**

**Plan de gestion  
des risques d'inondation**

**Plan de prévention  
des risques d'inondation**

**Documents d'urbanisme**  
SCOT, PLU et CC

**Autorisations d'occupation des sols**  
Permis de construire, permis d'aménagement, déclaration  
préalable

**Décisions rendues dans le  
domaine de l'eau**  
Autorisation IOTA, PAPI, Plans  
grands fleuve

.....> Prise en compte      —> Compatibilité      —> Conformité

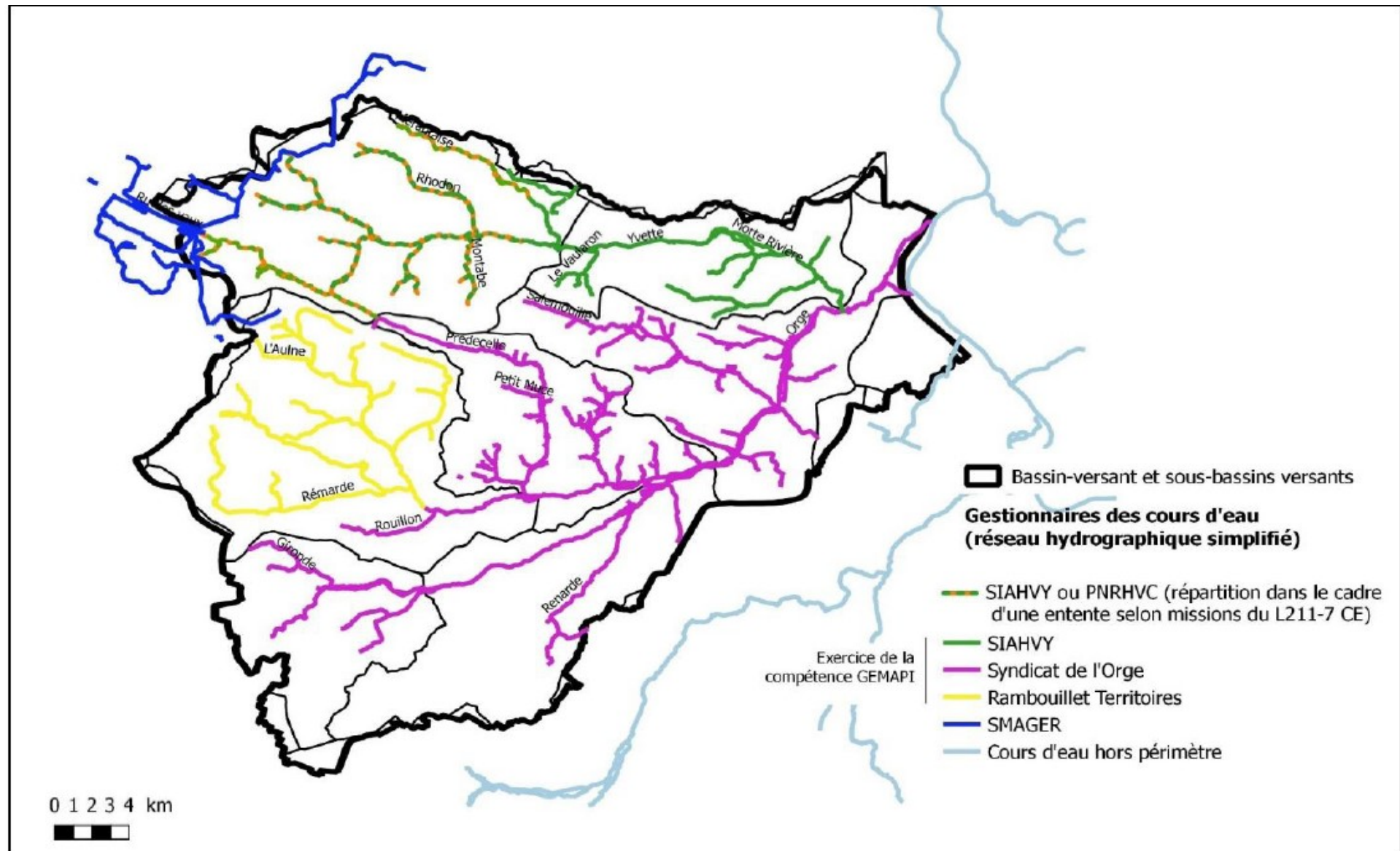
## **A.3. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)**

- **Outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.**
- **Déclinaison du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau) à une échelle plus locale, le SAGE vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux.**
- **Le SAGE Orge-Yvette est en phase de mise en œuvre depuis le 4 juillet 2014.** Les membres de la CLE ont été renouvelés en date du 29 mars 2021. Monsieur JANNIN, Maire de la commune de Saint-Forget, a été élu Président de la CLE du SAGE Orge-Yvette.
- **La révision du SAGE a été voté en assemblée générale en date du 8 avril 2021.**

# Révision du SAGE Orge-Yvette

- L'étude a été lancée le **18 août 2021**.
- La **révision du SAGE durera 3 ans**.
- Elle permettra en outre la mise en comptabilité de ses documents avec le SDAGE et le PGRI Seine Normandie pour **la période 2022-2027**, la prise en compte des évolutions réglementaires intervenues depuis 2014 (**Loi NOTRe, compétences GEMAPI, ...**) et l'amélioration de son contenu technique sur la base des connaissances acquises depuis 2014 (zones humides, risque inondation, gestion des eaux pluviales...).
- Cette étude comporte 3 phases :
  - Phase 1 : **Bilan 2014-2020** et actualisation des enjeux
  - Phase 2 : **Redéfinition des objectifs et actualisation des pièces réglementaires du SAGE** (PAGD, Règlement)
  - Phase 3 : **Création d'outils techniques et méthodologiques**, assistance et suivi des étapes de consultation et d'instruction.

# Carte du périmètre du SAGE et du PAPI et des gestionnaires des cours d'eau



# A.4. Prévention : PPRi

**Evaluation préliminaire  
des risques d'inondation- EPRI  
2011**

**Stratégie nationale  
des risques d'inondation - SNRI  
2013**

**Cadrage  
national**

**Plan de gestion des risques  
d'inondation - PGRI  
2015**

Objectifs  
stratégiques  
par district

Synthèse des  
stratégies locales

**Bassin  
hydrographique  
Cadrage  
territorial**

**Terrains soumis à  
des risques d'inondation (TRI)**

Identification  
- fin 2012

Cartes de zones  
inondable et des  
territoires à risque -  
déc. 2013

**Mise en oeuvre  
locale**

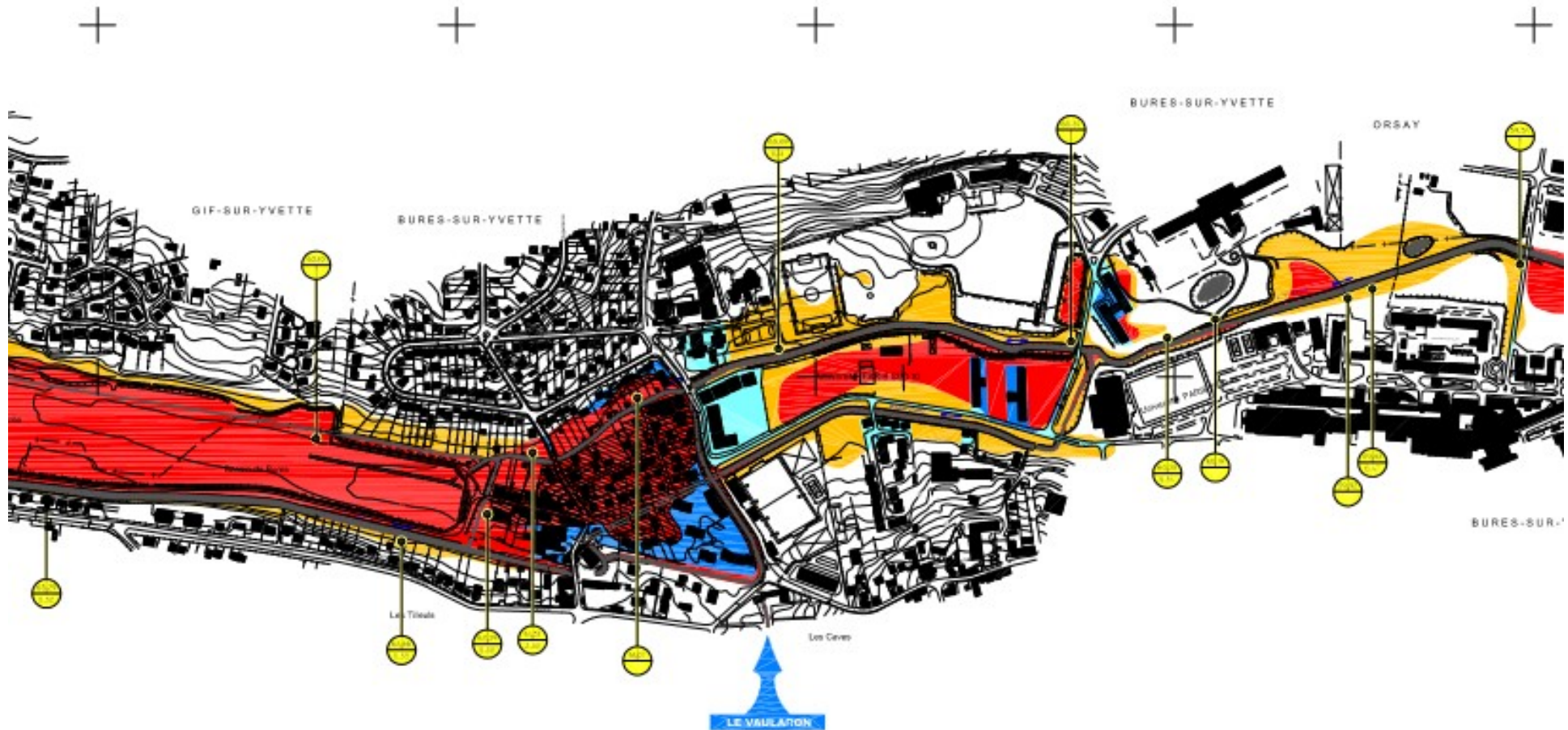
**Stratégies locales de risque  
d'inondation (SLRI)**

Liste  
- oct. 2014

Approbation  
- fin 2016



# PPRi et Plan Communal de Sauvegarde de Bures (site de la ville)



**Bures a rédigé depuis 2008 un PCS et un DICRIM qui ont été réactualisés en 2020. Voir sur le site de la Mairie.**

# Législation PPRi, Yvette.

- [arrêté approbation PPRi Yvette - format : PDF - 0,12 Mb - 11/10/2012](#)
- [règlement PPRi Yvette - format : PDF - 0,65 Mb - 08/02/2013](#)
- [notice PPRi Yvette - format : PDF - 0,51 Mb - 08/02/2013](#)
- [aleas PPRi Yvette - format : PDF - 5,51 Mb - 08/02/2013](#)
- [carte reglement PPRi Yvette - format : PDF - 5,54 Mb - 08/02/2013](#)

## A.5 . LE PAPI

- Les crues multiples (de 2000, juin 2016, juin 2018, et juin 2021, le bassin-versant Orge-Yvette est fortement exposé aux **risques d'inondation (par débordements des cours d'eau, ruissellement rural, eaux pluviales urbaines et remontées de nappe)**).
- Selon la Législation, les syndicats en charge de la gestion des cours d'eau et le Parc National Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNRHVC)] **ont engagé en 2018 une démarche de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** pour réduire l'exposition aux risques de ce territoire. De même que le SAGE, celle-ci est portée par le SIAHVY.
- Stratégie globale opérationnelle à long terme. Elle se traduit par une **programmation d'actions et de travaux** sur les différents volets de la prévention (gestion des aléas débordements/ruissellement, réduction de la vulnérabilité du bâti, développement de la culture du risque de la population...) et **sur plusieurs années**.
- Elle permet aussi une mutualisation des moyens entre les syndicats et la sollicitation de subventions de l'Etat (Fonds Barnier), du Département de l'Essonne et de l'Agence de l'Eau.



# LE PAPI suite

- Une première phase de **PAPI d'intention** est destinée à la **mise en œuvre d'actions et d'études d'amélioration de la connaissance des risques sur le bassin versant. Elle permettra d'élaborer une stratégie assortie d'un programme d'actions et de travaux (à mettre en œuvre dans une deuxième phase appelée PAPI complet).**
- **Le PAPI d'intention a été labellisé en octobre 2018.** Il est régi par une convention cadre et un avenant qui répartissent la maîtrise d'ouvrage des actions entre les structures, qui définissent le planning de mise en œuvre des actions sur 4 ans (2019-2022) et qui définissent les plans de financement de celles-ci.
- **La réorganisation de la maîtrise d'ouvrage en 2019 (suite à la fusion des syndicats sur l'Orge), la complexité de la démarche de PAPI liée aux interactions entre de nombreuses études et à l'implication de différents maîtres d'ouvrage font que le planning général du PAPI d'intention a glissé. De ce fait, l'élaboration du PAPI complet est aujourd'hui prévue en 2023 pour une mise en œuvre sur mi 2024 – mi 2030.**

# PAPI calendrier

Labellisation PAPI complet : viser été 2024



# PAPI : opérations programmées

Type opération	Maître d'ouvrage	Plan de financement en % du montant €HT		
		Etat Fonds Barnier	Département Essonne	Autofinancement
Travaux sur des bâtiments publics diagnostiqués en 2021	Viry-châtillon	40	40	20 % commune
	Savigny sur Orge	40	40	20 % commune
	Longjumeau	40	40	20 % commune
Travaux sur des entreprises diagnostiquées en 2021	2 artisans sur la commune de Saint-Rémy-Les-Chevreuse	20	/	80 % artisans
Travaux sur des immeubles de Longjumeau diagnostiqués en 2021 / Copropriété et bailleur	Longjumeau Immeubles Effiat bailleur Les Résidences	80	/	20% bailleurs
	Longjumeau Immeubles Effiat copropriété Dauchez	80	/	20 % copro
Travaux sur des habitations diagnostiquées en 2021	Longjumeau Habitations Effiat	80	/	20 % propriétaires
	Saint-Maurice-Montcouronne	80	/	20 % propriétaires
Diagnostics à réaliser sur des habitations	Palaiseau	40	40	20 % commune
	Orsay	40	40	20 % commune
	Savigny sur Orge	40	40	20 % commune

## Modalités de mise en œuvre

L'action correspond à la mise en œuvre de diagnostics de vulnérabilité avec propositions d'actions pour réduire la vulnérabilité et améliorer la résilience sur 25 habitations.

Ce travail sera effectué en respectant les étapes fondamentales des diagnostics de vulnérabilité, à savoir :

- Collecte des données sur les habitations (plans, réseaux, fonctionnement),
- Evaluation des scénarios d'inondation (à partir de quelle crue les habitations sont-elles touchées ? Quelles sont les hauteurs d'eau pouvant s'établir sur les sites ?)
- Visite de terrain en présence des propriétaires (Inventaire, relevé d'entrées d'eau etc...),
- Evaluation des vulnérabilités externes (rupture d'accès, rupture de réseaux),
- Estimation des dommages directs et indirects occasionnés par les crues et des conséquences pour les habitants et l'habitation,
- Définition d'une stratégie de prise en compte du risque inondation (mesures structurelles et organisationnelles type Plan Familial de Mise en Sécurité...) et chiffrage des solutions envisagées,
- Comparaison coût/bénéfice des actions proposées et choix de la stratégie optimale
- Synthèse des travaux à effectuer le cas échéant (PAPI « Complet »)

# Eviter, réduire, gérer.



# A.6. Gestion durable des eaux pluviales : le plan d'action. Novembre 2021.

  
MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Ce plan s'appuie sur les **recommandations du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) 1**, formulées dans son **rapport sur la politique de gestion des eaux pluviales** publié en avril 2018.

Il s'appuie également sur les conclusions des **Assises de l'eau 2018-2019 2**, ainsi que sur les besoins remontés lors de la concertation menée auprès des parties prenantes autour du sujet de la gestion des eaux pluviales.

1. <https://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/notice?id=Affaires-0008967>

2. <https://www.ecologie.gouv.fr/assises-leau>

# Définitions préalables

**Les eaux dites « pluviales »** sont définies comme la partie de l'écoulement qui est « gérée » par des dispositifs dédiés (infiltration, stockage, transport, traitement éventuel) ; elles interagissent en permanence avec les eaux souterraines et les autres réseaux 3.

**Les eaux dites « de pluie »** correspondent aux eaux pluviales collectées à l'aval des toitures non accessibles au public 4.

**Les eaux dites « de ruissellement »** sont définies non pas à partir d'un processus physique d'écoulement sur une surface, mais comme la partie de l'écoulement qui n'est pas « gérée » par des dispositifs dédiés 3.

**L'artificialisation est définie comme** l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage 5.

**L'imperméabilisation des sols désigne le recouvrement permanent d'un terrain et de son sol par un matériau artificiel imperméable (asphalte ou béton, par exemple), notamment lors de la construction de bâtiments et de routes 6.**

**La gestion durable des eaux pluviales est un mode de gestion visant à limiter au maximum le ruissellement des eaux pluviales, en ayant par exemple recours à des solutions favorisant leur infiltration.**

3. Rapport « Gestion des eaux pluviales : dix ans pour relever le défi », CGEDD.
4. Arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.
5. Art. 192 de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ces effets.
6. Source : « Lignes directrices concernant les meilleures pratiques pour limiter, atténuer ou compenser l'imperméabilisation des sols », Commission européenne, 2021.

<https://www.ecologie.gouv.fr/assises-leau>



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

# Obligations

Plusieurs Directives Européennes fixent des obligations et des objectifs ambitieux en la matière

## Directives

- **cadre sur l'eau [2000/60/CE]**,
- **Inondation [2007/60/CE]**,
- Eaux résiduaires urbaines [91/271/CEE],
- Eaux de baignades [2006/7/CE],
- Cadre stratégie pour le milieu marin [2008/56/CE]).



**Source perdue du Petit Frisé**  
**Gometz le Châtel** P. Farret



# **Inondations, constat en France**

**En France, environ 17 millions d'habitants sont exposés aux conséquences des inondations par débordement de cours d'eau, faisant de ce risque naturel le plus important en matière de dégâts matériels en métropole.**

**Combinée au changement climatique et à l'augmentation des pluies intenses, l'imperméabilisation croissante des sols contribue à augmenter le risque inondation puisqu'elle favorise le ruissellement des eaux pluviales et donc leur acheminement rapide vers les points bas des bassins-versants.**

**650 M€ est le coût annuel minimal des dommages économiques réels liés aux inondations en France.**

# Plusieurs leviers sont possibles pour prévenir le risque inondation :



- **Limiter l'artificialisation des sols.** C'est l'objectif du « **zéro artificialisation nette** » (ZAN) **d'ici à 2050**, fixé par la loi Climat et résilience (24 juillet 2021) : il s'agit de baisser de 50 % d'ici à 2030 le rythme d'artificialisation et de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le zéro artificialisation nette devra être atteint d'ici à 2050.

- **Dés-imperméabiliser les sols urbains** en développant la végétalisation des espaces et favorisant l'infiltration des eaux pluviales.
- **Utiliser les eaux de pluie et les eaux pluviales.**
- **Améliorer le dimensionnement et la maintenance des réseaux existants.**

Il s'agit bien ici de leviers ayant un effet sur la prévention du risque inondation, et non sur sa gestion en période de crise.

# Constats sur la gestion des eaux pluviales en France



- **I. La question des eaux pluviales et leur gestion durable sont insuffisamment prises en compte et intégrées dans les politiques d'aménagement du territoire.**
- **II. La gouvernance locale ainsi que le patrimoine utile pour la gestion des eaux pluviales sont parfois mal adaptés** (connaissance, organisation, recettes et dépenses...) et la structuration des services afférents va demander encore de nombreuses années.
- **III. La réglementation relative à la gestion des eaux pluviales est éclatée et trop lacunaire** au regard de l'importance des enjeux qui y sont rattachés.
- **IV. En matière d'eaux pluviales, les travaux de recherche et les innovations sont nombreux mais restent encore insuffisamment coordonnés et diffusés/valorisés de façon opérationnelle. Une meilleure connaissance des rejets d'eaux pluviales et d'eaux usées par temps de pluie ainsi que de leur impact sur les milieux aquatiques et la ressource en eau s'avère également indispensable.**

# **24 actions ciblées organisées en 4 grands objectifs thématiques**

- **Axe 1 : intégrer la gestion des eaux pluviales dans les politiques d'aménagement du territoire en améliorant la transversalité entre acteurs de l'eau et de l'aménagement ;**
- **Axe 2 : mieux faire connaître les eaux pluviales et les services qu'elles rendent en s'appuyant sur les retours d'expérience ;**
- **Axe 3 : faciliter l'exercice de police de l'eau et l'exercice de la compétence GEPU pour améliorer la gestion des réseaux par temps de pluie ;**
- **Axe 4 : améliorer les connaissances scientifiques pour mieux gérer les eaux pluviales.**

**Réf : Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature  
Direction de l'eau et de la biodiversité  
Bureau de la lutte contre les pollutions domestiques et industrielles  
Tél. : 01 40 81 34 46**

6. BURES-sur-YVETTE (S.-et-O.) — Vue générale



*Bures — Le Château*



# Que propose le SIAHVY déc.2022

## Végétaliser oui, mais pas n'importe comment !

- La plantation d'espèces locales (ex : salicaire, juncs, carex, iris, baldingère pour les noues, etc...) doit être privilégiée car celles-ci sont adaptées au climat du territoire.
- Sur une même zone, il est recommandé d'implanter un maximum d'espèces locales possibles afin de diversifier le système racinaire et favoriser l'infiltration.
- Un sol peu perméable doit être le plus végétalisé possible afin de permettre l'infiltration.

## Exemples de projets déjà réalisés sur le territoire



Création de nouvelles paysagères et mise en place d'enrobé drainant sur 1300 m<sup>2</sup> parking du SIAHVY Saulx-les-Chartreux



Toiture végétalisée de 600m<sup>2</sup> Villejust



Déconnexion de 70m<sup>2</sup> de stationnement Longjumeau

Le Contrat Territorial "Eau & Climat" de l'Yvette permet d'accélérer la mobilisation des maîtres d'ouvrages autour d'un programme d'actions visant à préserver la ressource en eau, la biodiversité et à s'adapter au changement climatique.

## Le CTEC en chiffres

Montant prévisionnel de 55 M€ pour une durée de 5 ans  
86 actions  
10 signataires



## Compatibilité documents cadres

La gestion des eaux de pluie via des techniques fondées sur la nature est devenu un réel enjeu.

Ces nouvelles attentes doivent être inscrites et détaillées dans les documents réglementaires (PLU/PLUi, zonage pluvial, etc...) afin d'être compatibles envers les documents de référence que sont les règlements d'assainissement ou le SAGE Orge Yvette.

## Poste animation

Un poste d'animation créé par le SIAHVY, structure porteuse du contrat «Eau & Climat» 2020-2024 et financé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie a été mis en place en fin d'année 2020. Ce poste a pour objectif de favoriser la communication autour de la gestion intégrée des eaux pluviales et de permettre le développement des pratiques sur le territoire.

### Pour plus d'informations

Prendre contact avec  
**Marine VERCHER MORELLA**  
par téléphone au 01 69 31 72 39  
ou par mail : [m.vercher@siahvy.fr](mailto:m.vercher@siahvy.fr)



## La gestion intégrée des eaux pluviales sur le bassin versant de l'Yvette

La gestion Intégrée des eaux de pluie, fait partie des enjeux du contrat Territorial «Eau & Climat», et consiste à infiltrer les eaux de pluies là où elles tombent plutôt que de les renvoyer vers les réseaux d'assainissement.

# LA GESTION À LA SOURCE DE L'EAU DE PLUIE

## au coeur de vos projets

La gestion à la source des eaux pluviales consiste à maîtriser la pluie au plus près d'où elle tombe en s'appuyant sur le cycle naturel de l'eau et des ouvrages à ciel ouvert.

Intégrée de façon durable et équilibrée dans les projets d'aménagement, ce type de gestion est une réelle opportunité d'émergence d'un espace urbain qualitatif répondant à de multiples enjeux.

### Quelles techniques utiliser et quelles subventions ?

#### Je suis une commune...

Tout projet doit faire l'objet d'une étude préalable qui justifie son efficacité, afin d'être éligible aux aides financières :

🔥 **Aide du département de l'Essonne** à 25% pour les études et les travaux

🔥 **Aide de l'AESN** jusqu'à 50% pour les études et 80% pour les travaux.

Pour des projets concernant une toiture végétalisée ou la désimperméabilisation de + de 80% de la surface totale, le prix plafond est de 100€/m<sup>2</sup>

Dans le cas d'une désimperméabilisation de moins de 80% de la surface totale, le prix plafond est de 30€/m<sup>2</sup>.

#### EXEMPLES 1

Réaménagement d'un parking bitumé de 500 m<sup>2</sup> avec plus de 80 % de la surface végétalisée

Prix plafond des travaux :

100 €/m<sup>2</sup> soit 500 x 100 = 50 000 €

Ma subvention sera au maximum de 40 000 €

#### EXEMPLES 2

Réaménagement d'un parking bitumé de 500 m<sup>2</sup> avec moins de 80 % de la surface désimperméabilisée

Prix plafond des travaux :

30 €/m<sup>2</sup> soit 500 x 30 = 15 000 €

Ma subvention sera au maximum de 12 000 €

#### Je suis un particulier...

**Les collectivités travaillent petit à petit sur la déconnexion de leurs réseaux d'eau pluviale, ou bénéfice de l'infiltration à la source, et incitent les particuliers à en faire de même.**

En pensant à gérer les eaux de pluie sur votre terrain dès le commencement de vos projets, vous améliorez la qualité environnementale de votre propriété.

Il n'existe actuellement pas de subventions directement destinées aux particuliers, mais il est possible de faire appel à votre commune pour un projet à l'échelle du quartier

## Les types d'aménagements

### 1 La noue

Dépression du sol servant à la rétention, à l'écoulement, à l'évacuation et/ou à l'infiltration des eaux pluviales.

Peu profonde avec des bords en pente douce, elle est le plus souvent végétalisée, avec des végétaux acceptant la présence d'eau de façon épisodique (adaptation période sèche et humide), pour une meilleure infiltration. Attention aux espèces choisies :

🔥 Pelouse => 15 à 20 interventions /an

🔥 Noue plantée => 2 à 3 interventions /an

### 2 La tranchée drainante

Ouvrage linéaire rempli de matériaux drainant et installé perpendiculairement à l'axe d'écoulement des eaux de ruissellement permettant de les collecter, les stocker, en augmentant la capacité naturelle d'infiltration du sol.

### 3 Les bassins d'infiltration

Ils peuvent être de deux types et permettent le stockage temporaire des eaux avant leur infiltration.

🔥 Bassins à ciel ouvert en eau et marais : étanchéifiés en partie basse, ils conservent un niveau d'eau en permanence et peuvent éventuellement être aménagés comme écosystèmes (mares). Lors d'événements pluvieux, le niveau d'eau s'élève temporairement et le bassin déborde sur une zone prévue à cet effet pour retenir et infiltrer les eaux de ruissellement.

🔥 Bassins à ciel ouvert secs : l'eau y pénètre uniquement lors d'événements pluvieux. Par temps sec, ils peuvent avoir un autre usage (zone plénone, jardin ou aire de jeu). Un drainage est souvent nécessaire pour maintenir le bassin sec hors des événements pluvieux.

### 4 Les échelles d'eau

Combinaison linéaire de modules plastiques à parois clipsables qui permettent de stocker et infiltrer les eaux de ruissellement issues des surfaces imperméabilisées de la parcelle (maison individuelle, lotissements, macro-lots, ...).

### 5 Les sols perméables poreux ou naturels

(pavés à joints élargis, pavés poreux, dalles engazonnées)

Réduisent le ruissellement pluvial et facilitent l'infiltration naturelle des eaux de pluie. Ils sont particulièrement adaptés pour les parkings, terrasses, cours d'écoles...

### 6 Les jardins de pluie

Dépression peu profonde et plantée, utilisée comme technique de traitement et de stockage. Il s'agit d'un ouvrage hybride entre une bande filtrante et une noue ou un bassin sec.

### 7 Les toitures végétalisées

Les toitures végétalisées sont considérées comme des surfaces non imperméabilisées. Leur substrat plus ou moins épais ralentit, absorbe ou permet l'évapotranspiration de 80 à 85% des eaux de pluie. Seul deux passages par an suffisent pour la surveillance.

### 8 Le récupérateur d'eau de pluie

Permet de réduire l'utilisation d'eau potable par ménage et limite le volume d'eaux sales à assainir. Cela réduit également le ruissellement, responsable de nombreuses inondations.

### 9 Les puits d'infiltration

Les puits d'infiltration sont particulièrement adaptés dans les zones où le sol est peu perméable en surface, car ils permettent l'infiltration plus en profondeur. Cette technique de gestion à la parcelle doit être utilisée uniquement lorsque la surface disponible est trop faible pour l'installation d'autres techniques "à ciel ouvert" et que seule l'infiltration en profondeur est possible.



Méthode	Emprise foncière	Intégration espace de vie	Biodiversité	Coût	Entretien	Total
<i>Noue</i>	1	2	2	2	2	9
<i>Tranchée drainante</i>	2	2	0	1	1	6
<i>Puits d'infiltration</i>	2	0	0	1	1	4
<i>Bassin de rétention enterré</i>	0	0	0	0	1	1
<i>Bassin de rétention à ciel ouvert</i>	0	2	2	0	1	5
<i>Toiture terrasse</i>	2	2	0	0	1	5
<i>Toiture végétalisée</i>	2	2	2	0	1	7
<i>Cuve de rétention</i>	0	0	0	1	1	2
<i>Jardin de pluie</i>	0	2	2	2	2	8
<i>Structure réservoir</i>	2	1	0	0	1	4
<i>Chaussée à structure réservoir</i>	2	0	0	0	1	3
<i>Revêtements perméables</i>	2	2	0	0	2	6

**Tableau 1.** Méthode de rétention à la parcelle et leurs valeurs théoriques selon le degré d'impact.  
(peu : 2, moyen :1, fort : 0)

Étude sur les méthodes de rétention et d'infiltration d'eau à la parcelle à Bures-sur-Yvette.

Ingénierie écologique - Université Paris Saclay,  
Master 2 Biodiversité Ecologie Evolution - Master 2 Gouvernance de la transition, écologie et sociétés.

Raphaëlle B, Romina F, Basile, Charlotte P, - 2021-2022

# Comment calculer le volume d'eau récupérable suivant sa situation géographique ?

## Données à prendre en compte :

- La **pluviométrie** annuelle de notre ville (en mm / m<sup>2</sup>). *l*
- Le **nombre de jours de pluie** par an
- La **surface de toiture** de récolte ( ramenée sur le plan vertical ce qui correspond en gros à la surface au sol du bâtiment pris sur les murs extérieurs couverts).

## A titre d'information

- Pluviométrie de la ville : « 600 et 700 » mm / m<sup>2</sup> / an, référence : 650

- Nombre de jours de pluie : 110 jours

- Surface de récolte : une toiture en tuiles de 100 m<sup>2</sup>

On sait que : 1 mm / m<sup>2</sup> / an = 1 litre d'eau / m<sup>2</sup> /an

donc pour 650 mm / m<sup>2</sup> / an nous aurons 650 litres x 100 m<sup>2</sup> pour notre exemple.

ce qui fait: 650 x 100 = 65 000 litres soit **65 m<sup>3</sup>** récupérable à l'année (en valeur théorique + ou - **62** si pertes de récolte).

# Les Bénéfices attendus

## Maitrise des coûts d'installation et d'entretien

- Solutions moins coûteuses que les équipements de stockage enterrés et les réseaux souterrains
- Entretien facilité des ouvrages à « ciel ouvert » et pérennité renforcée

## Biodiversité

- Développe des espaces végétalisés favorable à la biodiversité urbaine
- Participe à la création d'espaces relais composant la trame verte et bleue

## Prévention des pollutions

- Réduit les volumes d'eau pluviales déversés sans traitement dans le milieu naturel
- Limite la concentration en polluants par ruissellement de l'eau de pluie sur les surfaces imperméables

## Adaptation au changement climatique

- Réduit le phénomène d'îlot de chaleur urbain grâce à la végétation et à l'évaporation
- Préserve la ressource en eau : recharge les nappes phréatiques, besoin en eau potable...

## Lutte contre les inondations

- Limite le ruissellement sur les surfaces imperméabilisées et les inondations liées
- Réduit les débordements des réseaux d'assainissement en période de pluie

## Cadre de vie

- Améliore la qualité du bâti et la qualité paysagère des espaces extérieurs
- Participe à réduire les carences en espaces verts des milieux urbains
- Développe les aménagements multifonctionnels diversifiant les usages



**Sur-verse Yvette vers le Bassin de Bures, 10-01-2022 P. Farret**



Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette

12, avenue Salvador Allende  
91165 Saullès-Chartreux  
Tél. 01 69 31 72 10  
www.siahvy.org

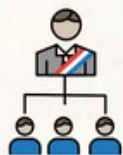


Bonjour !  
Je m'appelle Sauvyvette  
et j'accompagne le  
SIAHVY dans toutes  
ses missions.

Le SIAHVY a deux missions principales :

- Entretien de la rivière pour qu'elle soit en bon état et lutter contre les pollutions et les inondations.
- Entretien et surveillance des réseaux d'eaux usées et les stations d'épuration

## QUELQUES CHIFFRES



1 Président et 14 Vice-Présidents



88 Délégués titulaires



38 Communes adhérentes



8 EPCI adhérents

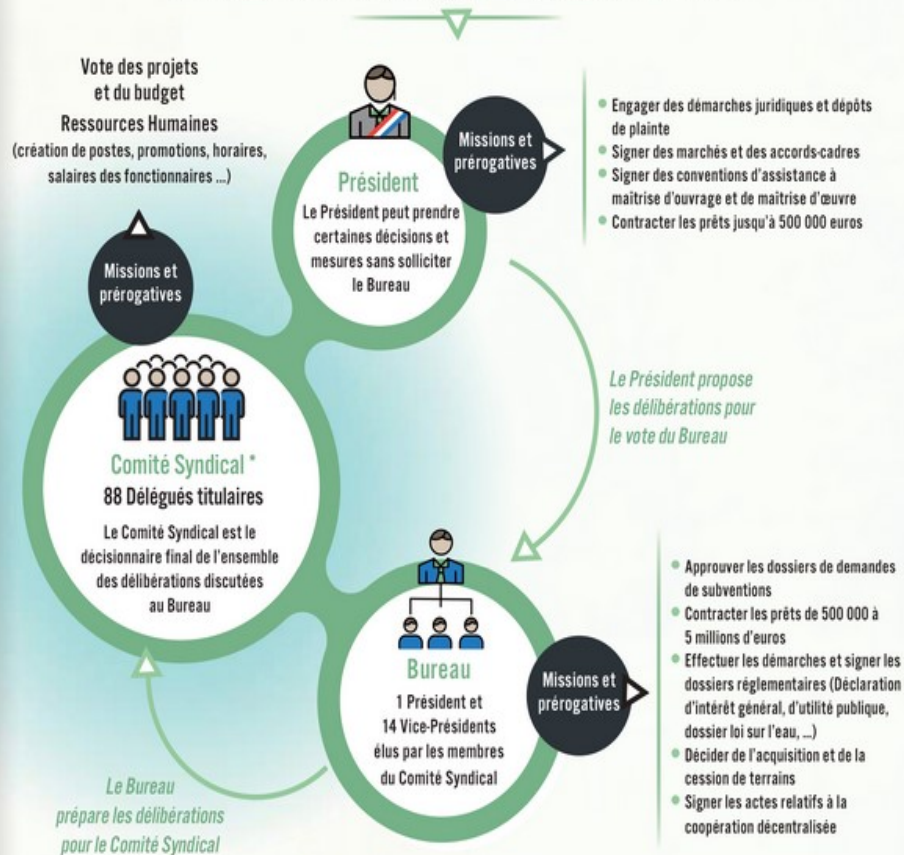


5 Comités Syndicaux par an en moyenne



6 Commissions thématiques

## COMMENT SONT PRISES LES DÉCISIONS AU SEIN DU SIAHVY ?



## LES DÉCISIONS SONT ENSUITE MISES EN ŒUVRE PAR LES SERVICES

Le Président, en tant que chef du personnel, transmet les projets votés à la Direction Générale pour leur mise en œuvre

Direction Générale

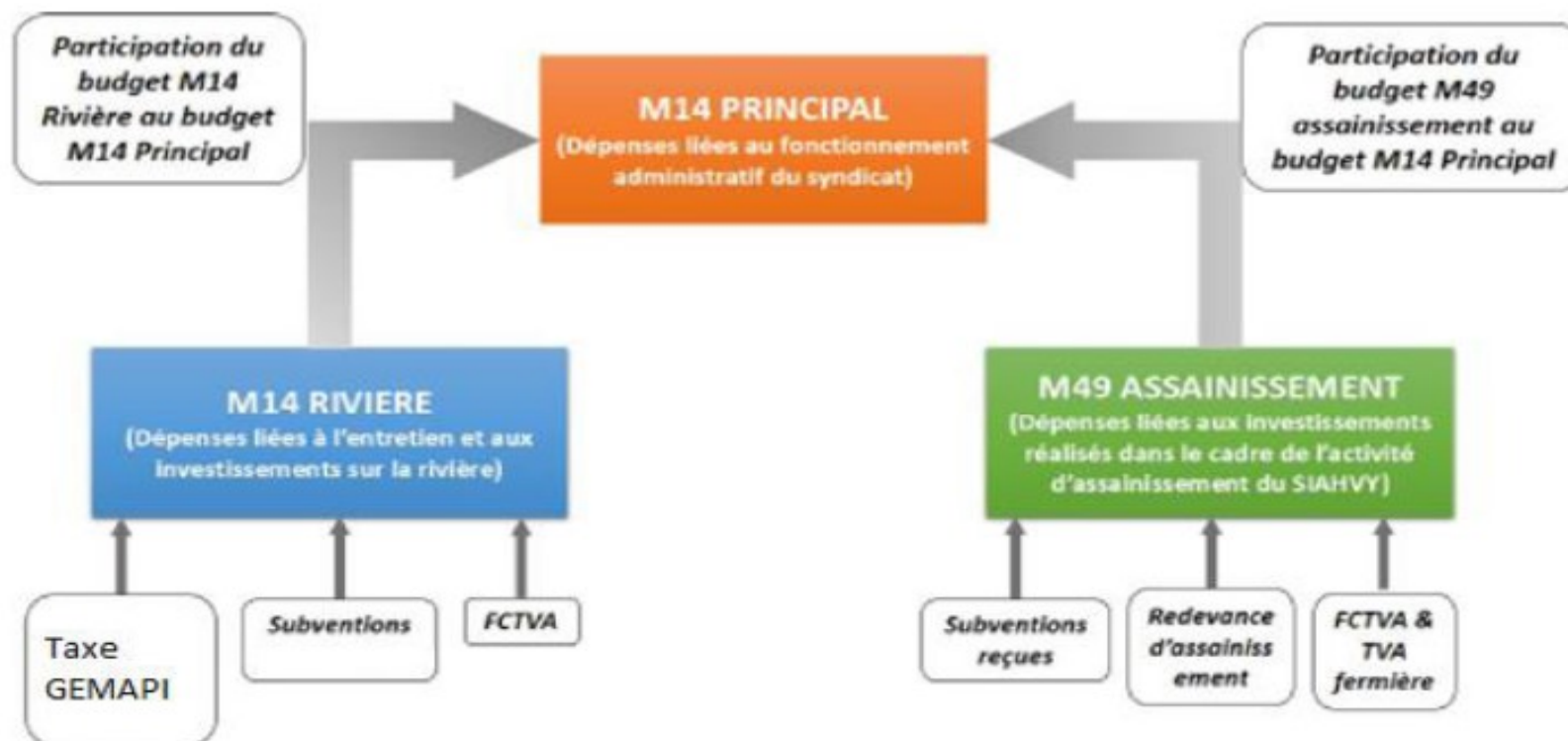
Administration  
38 agents

Missions

- Filière technique : conception et exécution des projets
- Filière administrative : services supports à la mise en place des projets
- Cellule animation : pédagogie auprès du grand public et des scolaires pour développer la culture environnementale

\* Chaque structure adhérente au Syndicat est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Ils se réunissent, en moyenne, 5 fois par an pour administrer et régler les affaires du Syndicat

### Articulation entre les budgets du SIAHVY

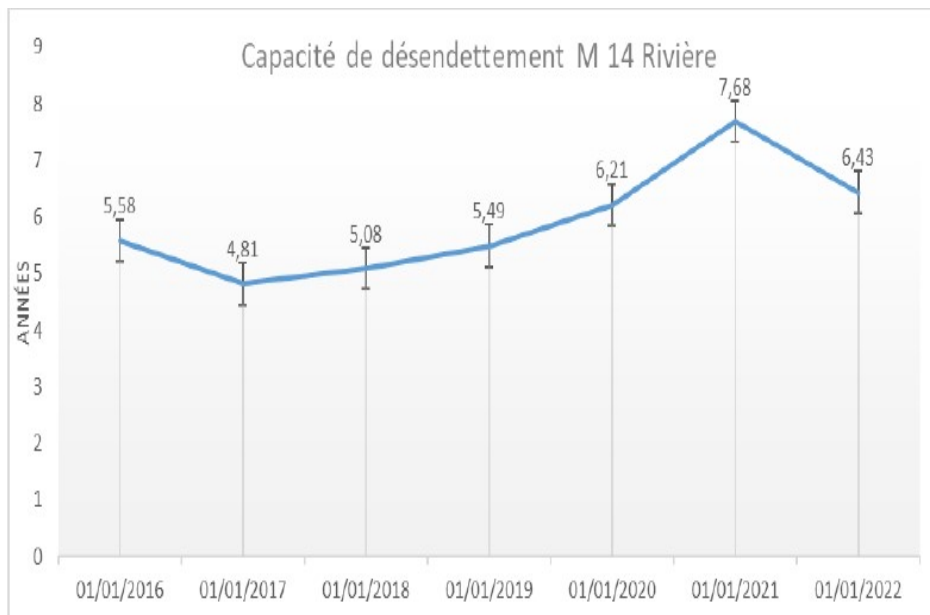
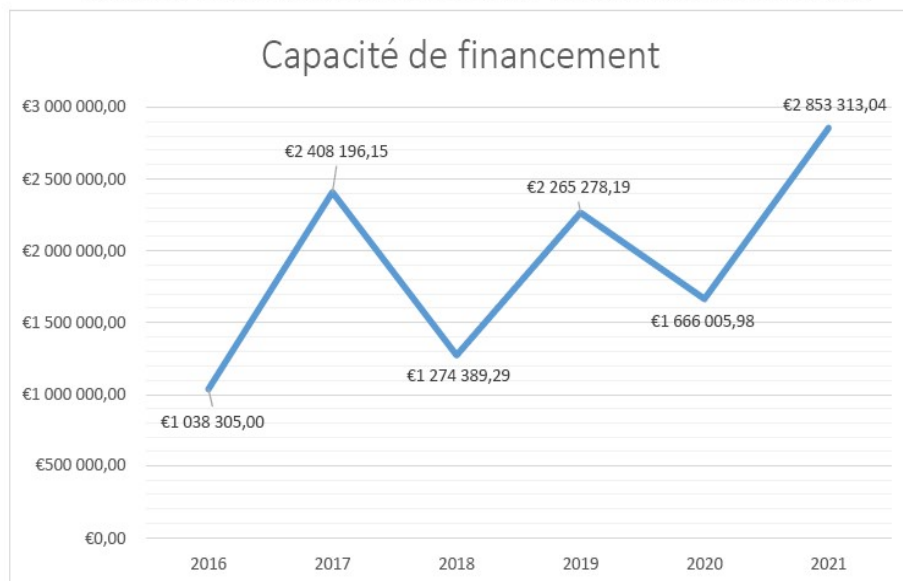


Du fait de cette architecture budgétaire spécifique, le budget M14 principal est désormais alimenté par les prélèvements effectués sur les budgets M14 Rivière et M49 Assainissement (dépenses de fonctionnement).

Ces deux budgets sont quant à eux alimentés en grande partie par les subventions reçues pour les projets menés, le fonds de compensation de la TVA, les participations des EPCI pour la M14 (Taxe GEMAPI), et les redevances d'assainissement pour la M49.

# Épargne : M14 Rivière

M14 rivière - Évolution de l'épargne nette et capacité de financement des investissements



**« Cette baisse se poursuivra fin 2022 (6,43 ans) dans la mesure où des emprunts s'éteignent. Cela permettra d'envisager 2023 avec une certaine perspective dans la mesure où les emprunts prévisionnels de 2024 et 2025 ne suffisent pas à couvrir les investissements importants de ces années, sans dépasser la limite fixée de 8 ans pour la capacité d'endettement. L'emprunt ne pourra pas en 2024 et 2025 être le seul moyen pour équilibrer ces budgets (augmentation de la GEMAPI dès 2023 pour anticiper les situations 2024/2025?) ».**

# Présentation de la vallée de l'Yvette

La rivière Yvette est un cours d'eau non domanial, affluent de l'Orge et sous-affluent de la Seine qui coule dans la vallée de Chevreuse à travers les départements des Yvelines et de l'Essonne, dans la région Île-de-France.

Elle prend sa source à Levis-Saint-Nom, où une statue y symbolise son emplacement, à une altitude de 174 m et se jette dans l'Orge à Epinay-sur-Orge à une altitude de 36 m.

Longue de 39,3 km, la rivière possède un bassin-versant occupant 286 km<sup>2</sup> sur 2 départements et comptant 17 affluents.

Au total, l'Yvette et ses affluents représentent plus de 105 km de cours d'eau.

## Dans les Yvelines

- Le Rû de Pommeret
- Le Rû des Vaux de Cernay
- L'Ecosse Bouton
- La Goutte d'Or
- Le Montabé
- Le Rhodon

## Dans l'Essonne

- La Mérantaise
- Le Vaugondran
- Le Vaularon
- Le Vatencul
- Le Ruisseau du Coq
- Le Rû des Glaises
- Le Rû du Paradis
- Le Rû de Chauffour
- L'Amoyard
- Le Rû du Bief
- Le Rouillon



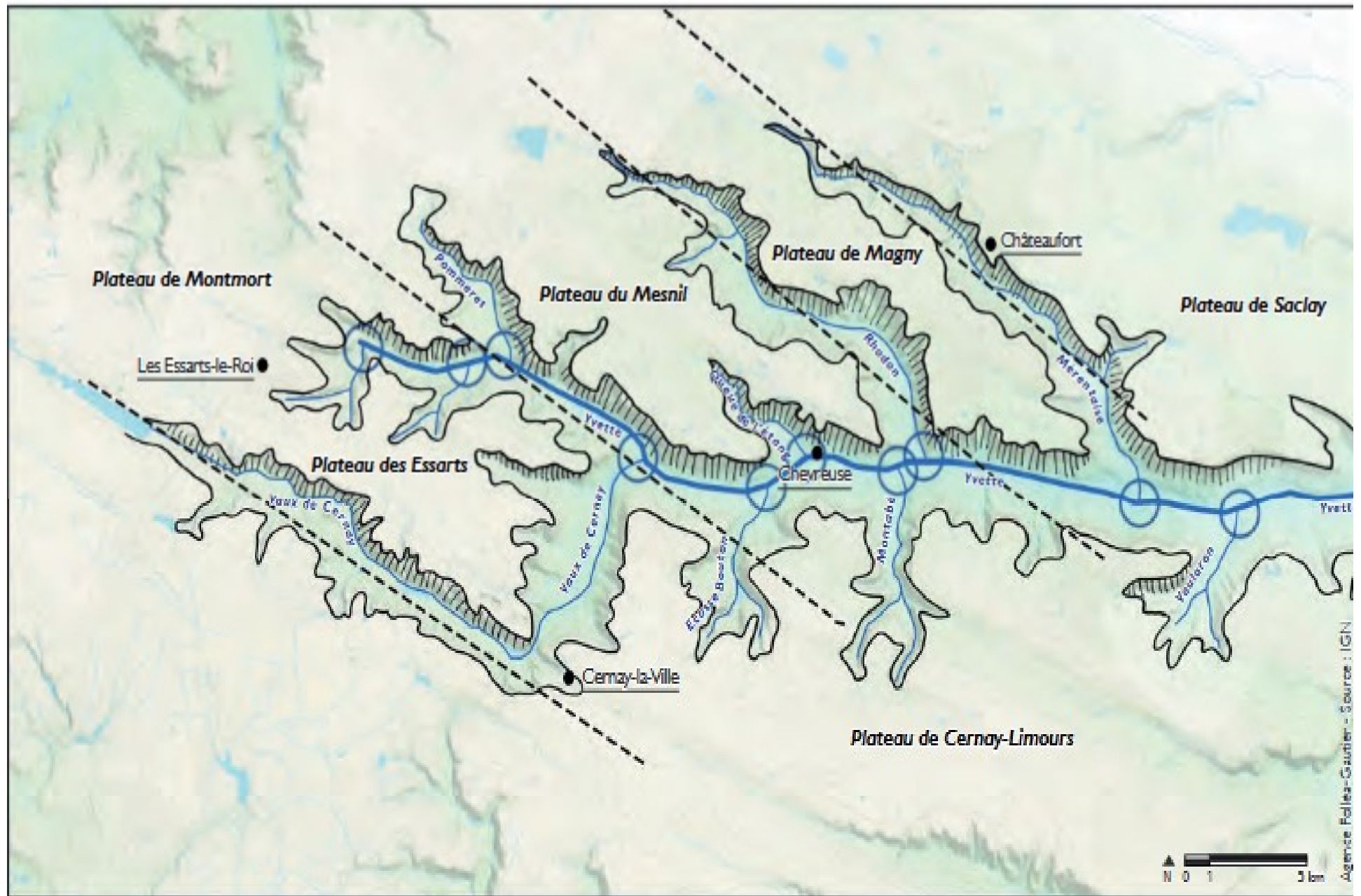
# Carte représentant le territoire du SIAHVY et l'organisation de ses réseaux (Hydraulique et Assainissement) du Bassin Versant de l'Yvette.

## Rétention d'eau pluviale sur l'Yvette



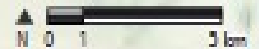
Le réseau hydrographique de l'Yvette en Essonne





Agence Polleau-Gautier - Source : IGN

-  Direction armoricaine
-  Coteaux raides exposés au sud
-  Confluences



# Travaux 2021. Bassin de Bures

## BASSIN DE BURES : Travaux pour sécuriser les habitations lors des crues (Obligations réglementaires)

Le SIAHVVY réalise la construction d'un déversoir de sécurité, dans l'optique de sécuriser les habitations lors d'épisodes de crues. Ce sera la dernière phase d'une vaste opération réalisée sur le Bassin commencée en 2015.

2015

Le SIAHVVY a réhabilité les parements en béton du talus intérieur du barrage. Cette intervention a permis de supprimer le risque de rupture par érosion externe (affouillement au pied de la digue), ou par érosion interne (renard hydraulique).



2019

Suite à la crue de 2016, le SIAHVVY a augmenté le volume utile du bassin de 30 000 m<sup>3</sup>, afin de retarder le remplissage du bassin lors d'épisodes pluvieux importants.



2021

**Construction d'un déversoir de sécurité**

Il s'agit d'un abaissement de la digue nord, en aménageant une échancrure d'environ 30 cm par rapport au niveau actuel. Le barrage étant au maximum de sa capacité, ces travaux ne visent pas une nouvelle augmentation du volume, mais à supprimer le risque de rupture de l'ouvrage pour sécuriser la zone.

**Pourquoi un si grand linéaire ?**

D'une longueur de 120 m, cet aménagement permet de garantir de faibles niveaux d'écoulement et de les répartir sur une large surface, ce qui minimise fortement l'impact sur l'aval.



### ALERTE CRUE

En cas de crue, de nouvelles alertes sont mises à jour quotidiennement, n'hésitez pas à les consulter.

[VOIR LES BULLETINS](#)

Être averti par mail, SMS et messagerie vocale d'un risque de crue avéré et être informé sur son évolution.

[S'ABONNER AUX ALERTES](#)

# Bassin de Bures sécurisation.



**Photo P. Farret Janvier 2022**

## a) Projets sur le Bassin Versant du Vaularon et les Villes de Bures et de Gometz le Châtel

Majoritairement en fond de vallon.

Spécificités, le Vaularon naît à Gometz le Châtel et chemine dans le bassin de retenue des Grands Prés, puis reçoit en sortie de bassin à sa droite

- Le ru du petit Palaiseau, - du Bourbonnais, - le ru d'Angoulême dans Paris-Chevreuse, - le ru de l'Abîme, - le ru du Moneau, - le ru du petit Mesnil, - le ru « écoute s'il pleut », - le ru du Villeret (qui est drainé et traverse le parc de la Grande Maison).
- Un ru a disparu mais réapparaît lors de fortes pluies : la Rivière arrivant de Montjay-Fauvettes qui se jetait dans le Vaularon au niveau du Pré Launay, il est maintenant canalisé.

**A sa Gauche** : il reçoit la Frileuse arrivant de Chevry et se jetant en aval du pont de la rue de la Promenade après le bassin de rétention, à Bures sur Yvette.

**Le ru du Fond** se jette dans la Frileuse (Bassin d'Armand).

## Morphologie du bassin versant du Vaularon

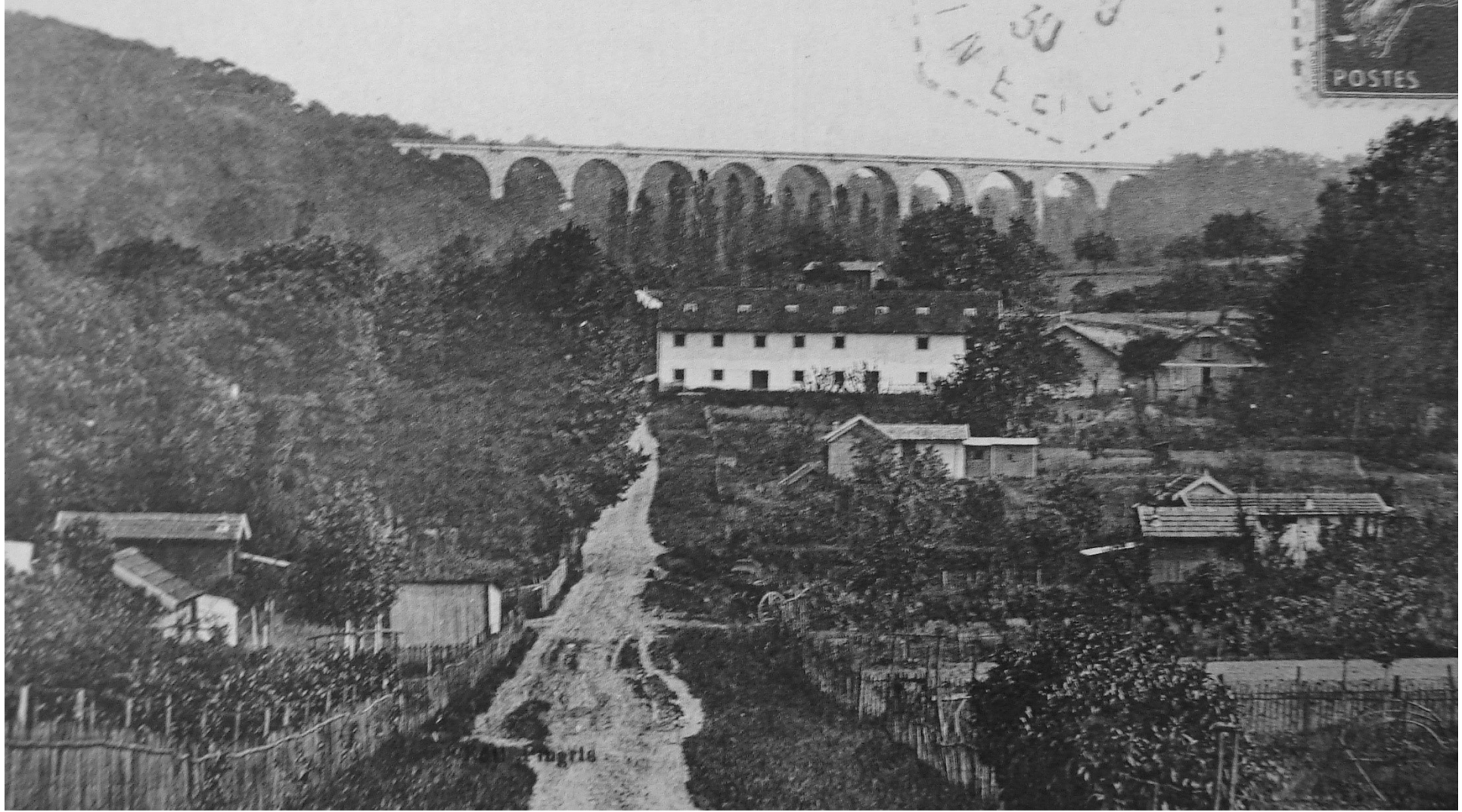
### Surfaces des principaux sous-bassins versants

<b>Sous bassins versants</b>	<b>Surfaces (ha)</b>	<b>Proportion (%)</b>
Vaularon amont	37.2	5
Ru du Bourbonnais	82	10
Ru de la Frileuse	281.4	35
Vaularon intermédiaire	17.9	2
Ruisseau de l'Angoulême	213.8	26
Vaularon aval	181.8	22
<b>Total bassin versant</b>	814	100

**Réf : Schéma Directeur de Gestion des eaux de Ruissellement du Bassin Versant  
Hydraulique du Ru du Vaularon (SETEGUE) septembre 2002**

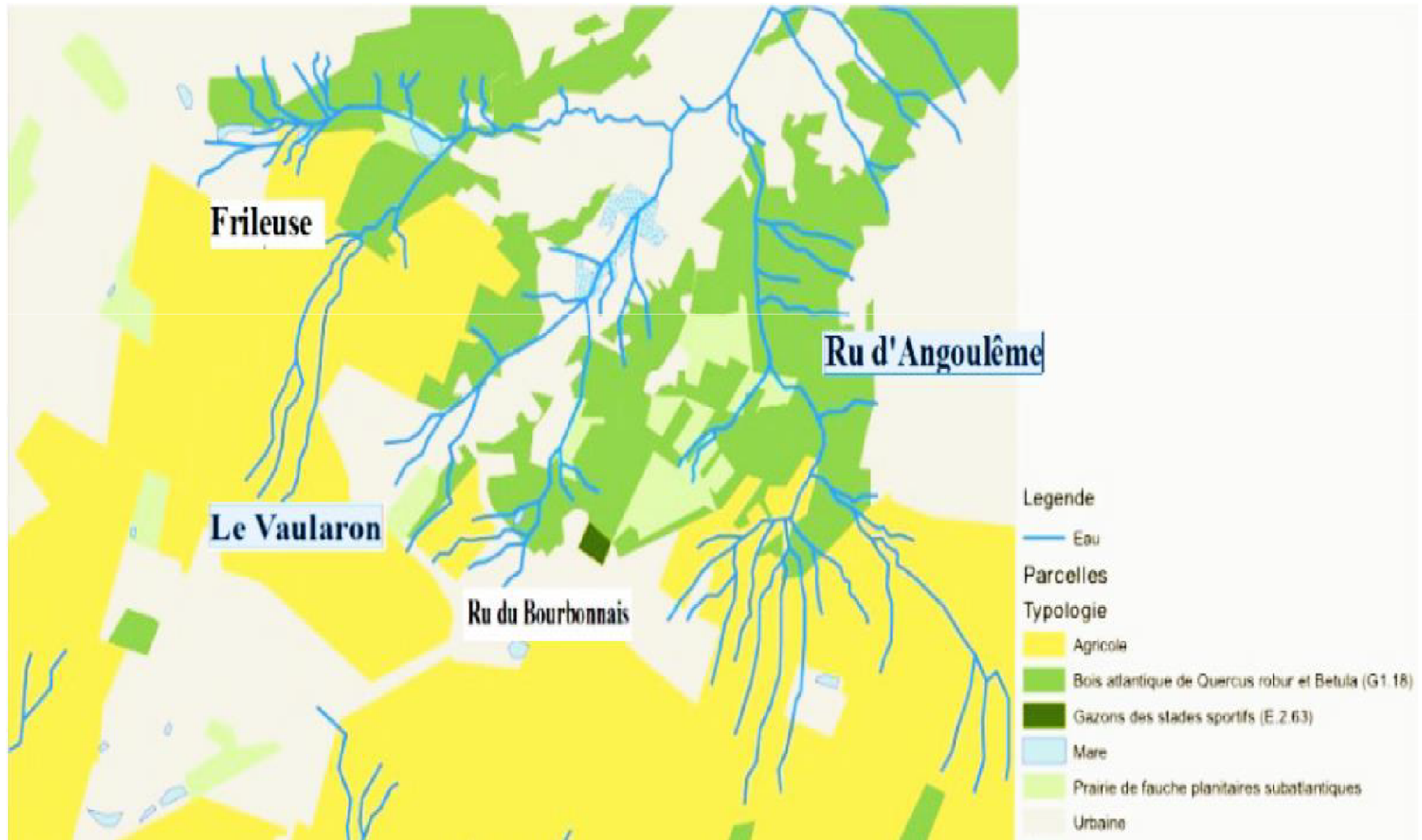
3. BURES-PARIS-CHEVREUSE — Viaduc, ligne de Chartres

S  
3 15  
- 9  
N  
E C I U



Paris

# Bassin versant du Vaularon



# Carte d'Etat-major 1818-1824

## Sens actuel de l'écoulement des eaux

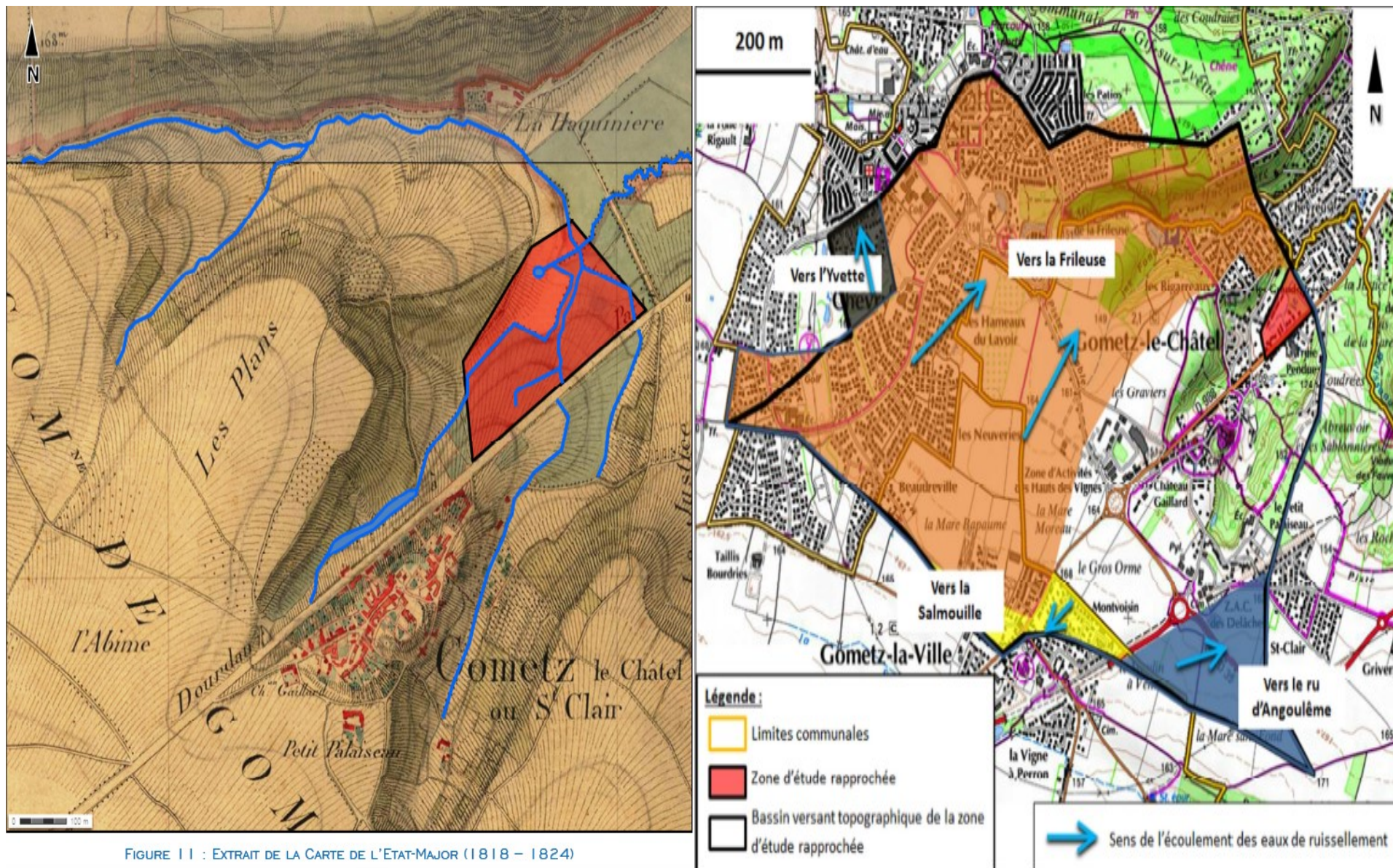
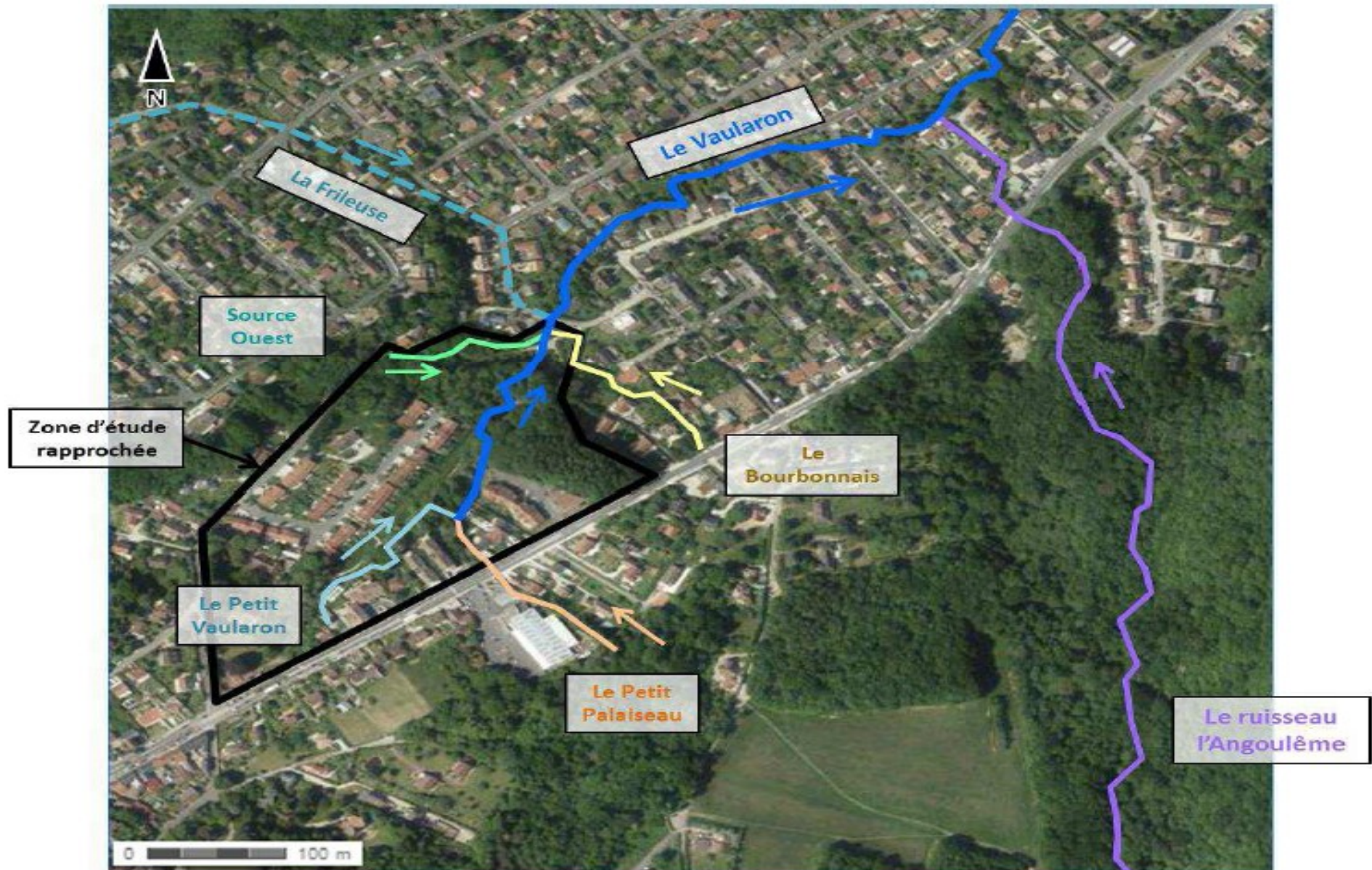


FIGURE 11 : EXTRAIT DE LA CARTE DE L'ÉTAT-MAJOR (1818 - 1824)



# Urbanisation dans le Bassin versant du Vaularon





# Grands Prés



**Restauration de la continuité écologique du Vaularon et lutte contre les inondations au Bassin des Grands Prés à Gometz le Châtel.**

**La DDT a formulé le 5 novembre dernier une demande de compléments. Les réponses du SIAHVY et de son MOE ont été apportées le 23 décembre.**

**La DDT dispose d'un délai de 2 mois pour instruire le dossier de déclaration, et de 1 mois supplémentaire pour la demande de DIG. Après cela, la DDT organisera une consultation du public (via le site de la préfecture, à priori).**

# Projet de réaménagement

**SIAHVY**

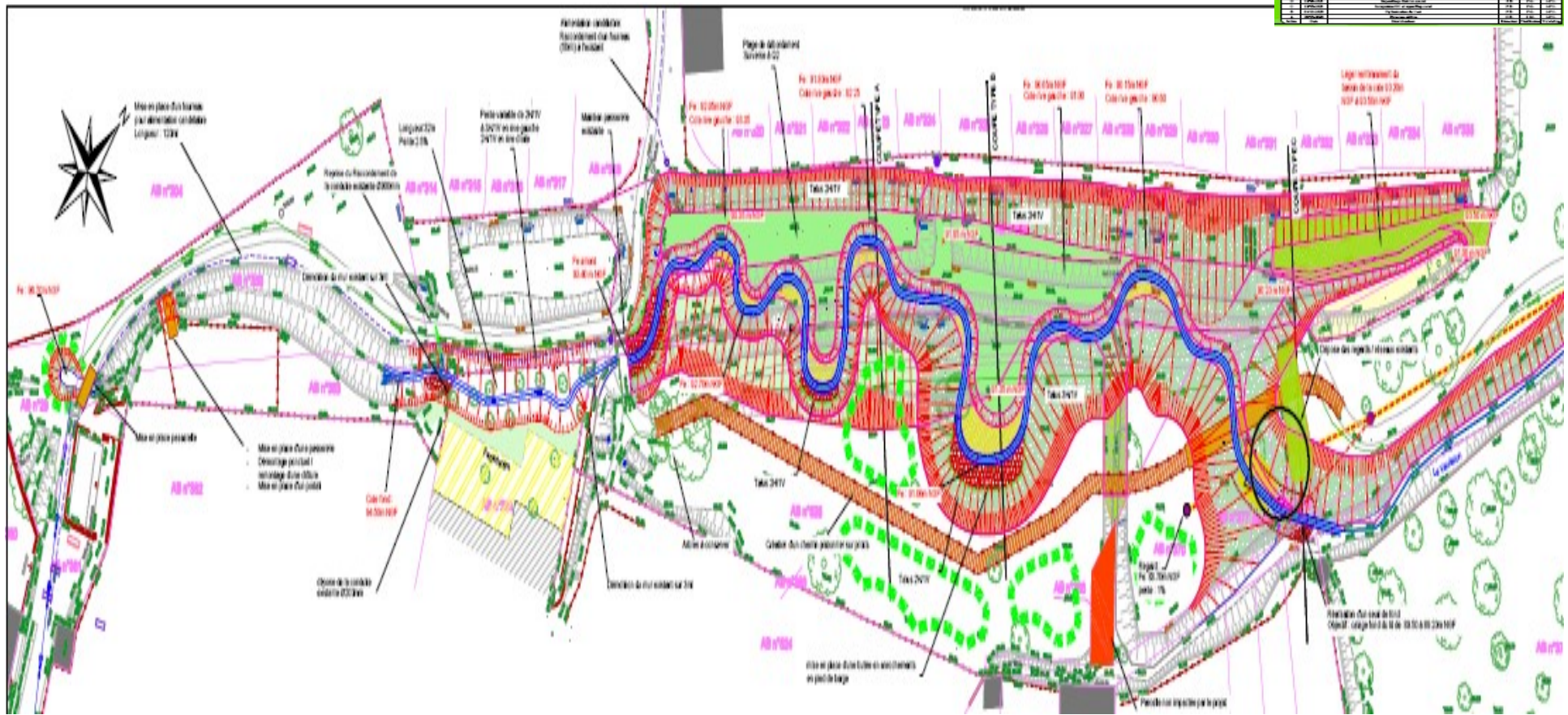
Mémoire d'œuvre pour la restauration de la continuité écologique  
du Vastures et la lutte contre les inondations  
au bassin des Grands Prés à Gometz-Se-Chastel (91)

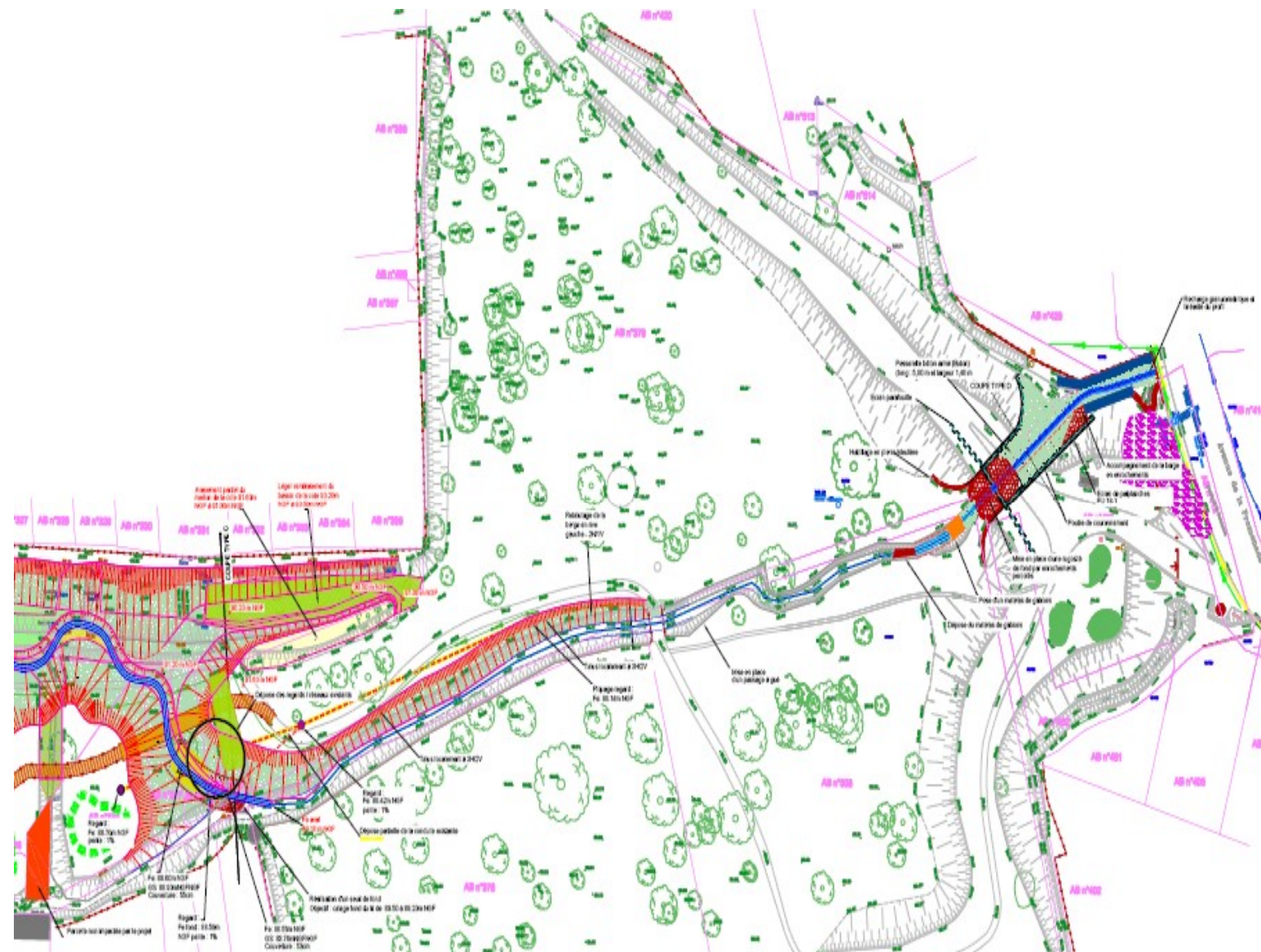
Implémentation du nouveau tracé

Vue en plan  
des aménagements

**egis**

NO	PROJET	DATE	REVISION	STATUT
01				
02				
03				
04				
05				
06				
07				
08				
09				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				
41				
42				
43				
44				
45				
46				
47				
48				
49				
50				
51				
52				
53				
54				
55				
56				
57				
58				
59				
60				
61				
62				
63				
64				
65				
66				
67				
68				
69				
70				
71				
72				
73				
74				
75				
76				
77				
78				
79				
80				
81				
82				
83				
84				
85				
86				
87				
88				
89				
90				
91				
92				
93				
94				
95				
96				
97				
98				
99				
100				





**Légende**

- Zone d'intervention
- Travaux de génie civil
- Travaux de génie hydraulique
- Travaux de génie végétal
- Travaux de génie éolien
- Travaux de génie thermique
- Travaux de génie électrique
- Travaux de génie mécanique
- Travaux de génie chimique
- Travaux de génie nucléaire
- Travaux de génie aérospatial
- Travaux de génie maritime
- Travaux de génie spatial
- Travaux de génie terrestre
- Travaux de génie marin
- Travaux de génie côtier
- Travaux de génie littoral
- Travaux de génie fluvial
- Travaux de génie lacustre
- Travaux de génie océanique
- Travaux de génie arctique
- Travaux de génie antarctique
- Travaux de génie polaire
- Travaux de génie subpolaire
- Travaux de génie subéquatorial
- Travaux de génie équatorial
- Travaux de génie subtropical
- Travaux de génie tropical
- Travaux de génie subtropical
- Travaux de génie tropical
- Travaux de génie subtropical
- Travaux de génie tropical



Maîtrise d'œuvre pour la restauration de la continuité écologique  
du Vézère et la lutte contre les incenditions  
au bassin des Grands Fers à Gometz-le-Châtel (91)

- Implémentation du nouveau tracé
- Vue en plan des aménagements



N°	Libellé	Quantité	Unité	Remarque
1	Travaux de génie civil	100	m	
2	Travaux de génie hydraulique	100	m	
3	Travaux de génie végétal	100	m	
4	Travaux de génie éolien	100	m	
5	Travaux de génie thermique	100	m	
6	Travaux de génie électrique	100	m	
7	Travaux de génie mécanique	100	m	
8	Travaux de génie chimique	100	m	
9	Travaux de génie nucléaire	100	m	
10	Travaux de génie aérospatial	100	m	
11	Travaux de génie maritime	100	m	
12	Travaux de génie spatial	100	m	
13	Travaux de génie terrestre	100	m	
14	Travaux de génie marin	100	m	
15	Travaux de génie côtier	100	m	
16	Travaux de génie littoral	100	m	
17	Travaux de génie fluvial	100	m	
18	Travaux de génie lacustre	100	m	
19	Travaux de génie océanique	100	m	
20	Travaux de génie arctique	100	m	
21	Travaux de génie antarctique	100	m	
22	Travaux de génie polaire	100	m	
23	Travaux de génie subpolaire	100	m	
24	Travaux de génie subéquatorial	100	m	
25	Travaux de génie équatorial	100	m	
26	Travaux de génie subtropical	100	m	
27	Travaux de génie tropical	100	m	

# Hauteur de vanne, bassin de rétention



**Grands Prés**



**9 janvier 2022**

*res, début du siècle : la Roseraie et le Baratage.*

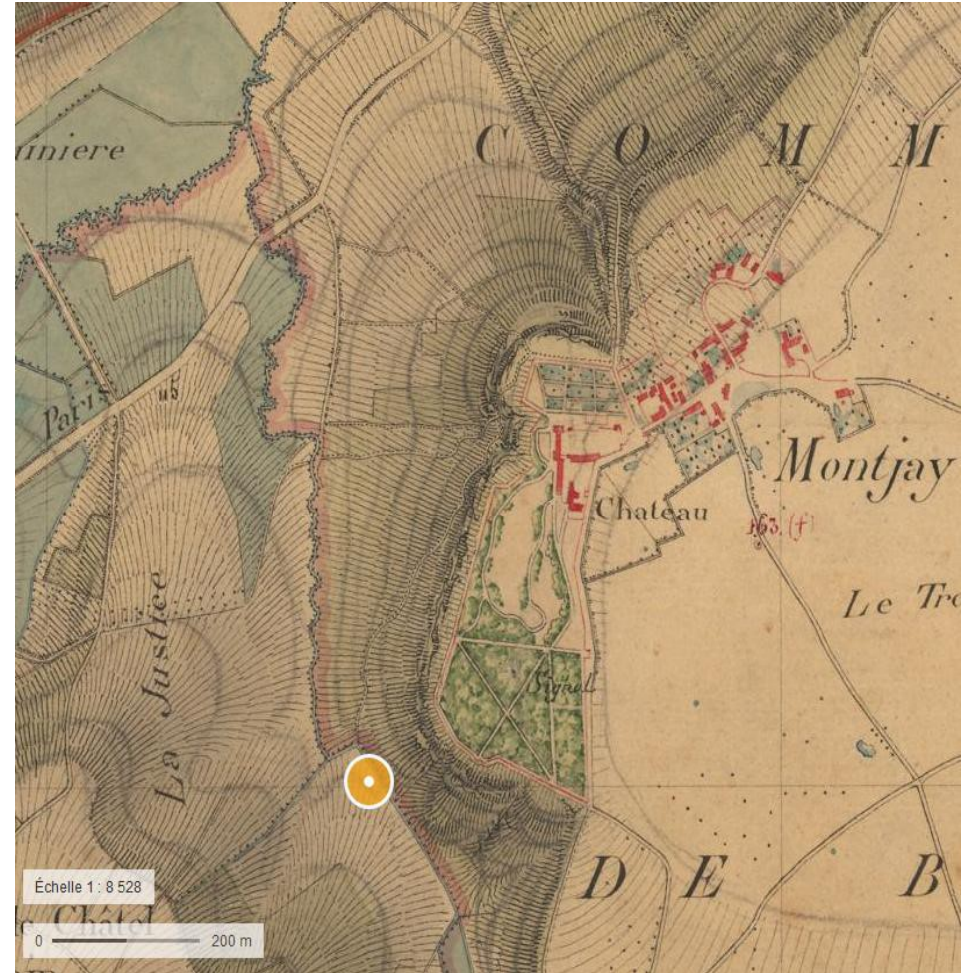


**Bures : H : 53m, Vaularon moyen : 65m, plateau de Cometz : 163 max.**

## b). Bassin du Ru d'Angoulême, historique.



Plan du territoire de la paroisse de Bures 1783 (Archives départementales )



Carte d'Etat Major 1818-1824

# Ancien Bassin piscicole du Baratage, ruiné.

Projet de restauration  
du ru d'Angoulême,  
lutte contre les  
inondations.



Baratage, 2018 P. Farret





# Ru d'Angoulême

## 6-02-2022, 21 mm d'eau



Vallée du Ru d'Angoulême et ses arrivées multiples d'eau février 2022 P. Farret

# Arrivées multiples des eaux



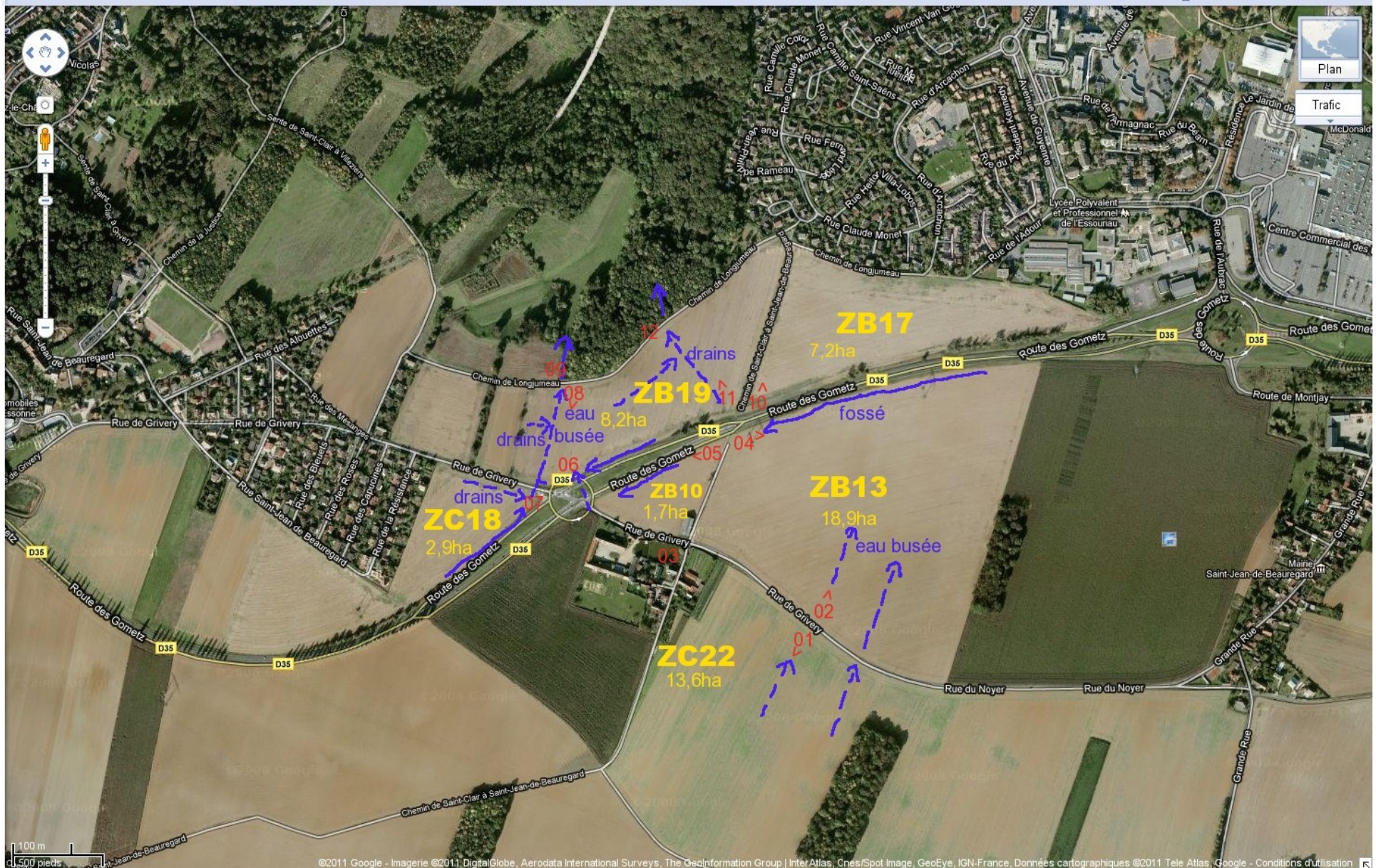
Arrivées multiples d'eau vers le ru d'Angoulême 2022 P. Farret

# Plateau de Saint Clair

7-02-2022 P Farret



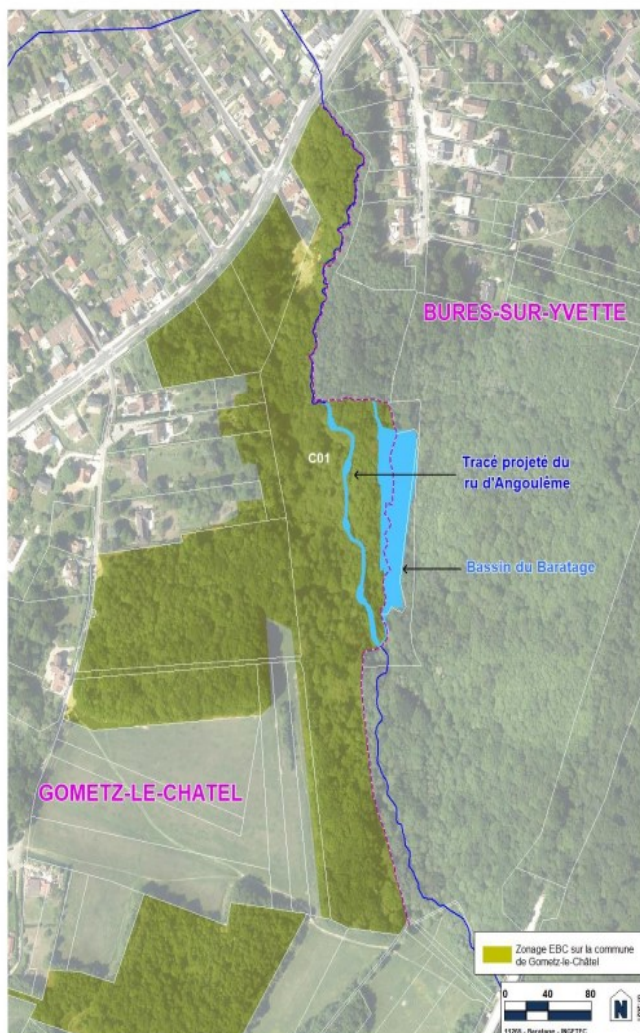
# Bassin versant du Vaularon



# Remise en fond du Vallon du d'Angoulême et valorisation de la zone humide du Baratage.

(Articles L153-54 et suivants du Code de l'urbanisme).

Localisation du projet  
et zonage EBC de la  
commune de  
Gometz-le-Châtel

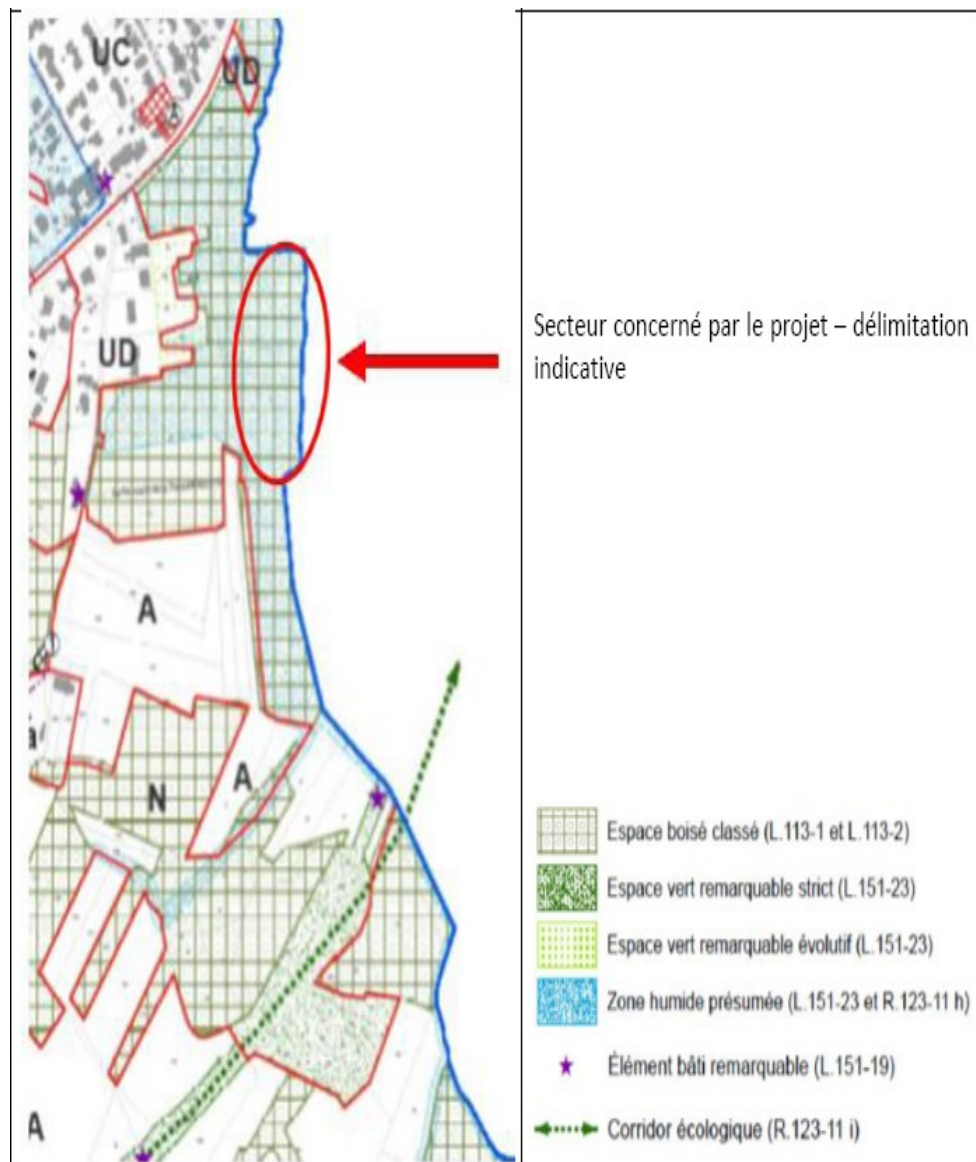


Le projet dit de « restauration de la continuité écologique de l'Angoulême et programme de lutte contre les inondations au lieu-dit du Baratage » répond aux objectifs suivants :

- La restauration de la continuité écologique,
- La restauration du style fluvial et le reprofilage des berges,
- La gestion de la végétation et la restauration des zones humides,
- La réfection du bassin et sa requalification en bassin de rétention.

(DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE GOMETZ-LE-CHÂTEL)

# Secteur concerné et modification du PLU de Gometz le Châtel



Extrait du plan de zonage du PLU de Gometz-le-Châtel

## Projet d'évolution

PLU de Gometz-le-Châtel approuvé le

- 12 décembre 2016, révision en 2018,
- délibération du Conseil Municipal le 17 décembre 2018.

L'emprise du projet se situe dans un Espace Boisé Classé (EBC) de la commune de Gometz-le-Châtel.

Cet espace boisé doit être déclassé pour permettre la restauration du ru d'Angoulême et sa zone humide.

Ainsi, la mise en compatibilité consiste à supprimer la zone en Espace Boisé Classé au droit de l'emprise du projet.

Sur la commune de Gometz-le-Châtel, la parcelle concernée par les aménagements correspond à la parcelle cadastrale C 01, d'une superficie de 3,8 ha, entièrement classée en EBC.

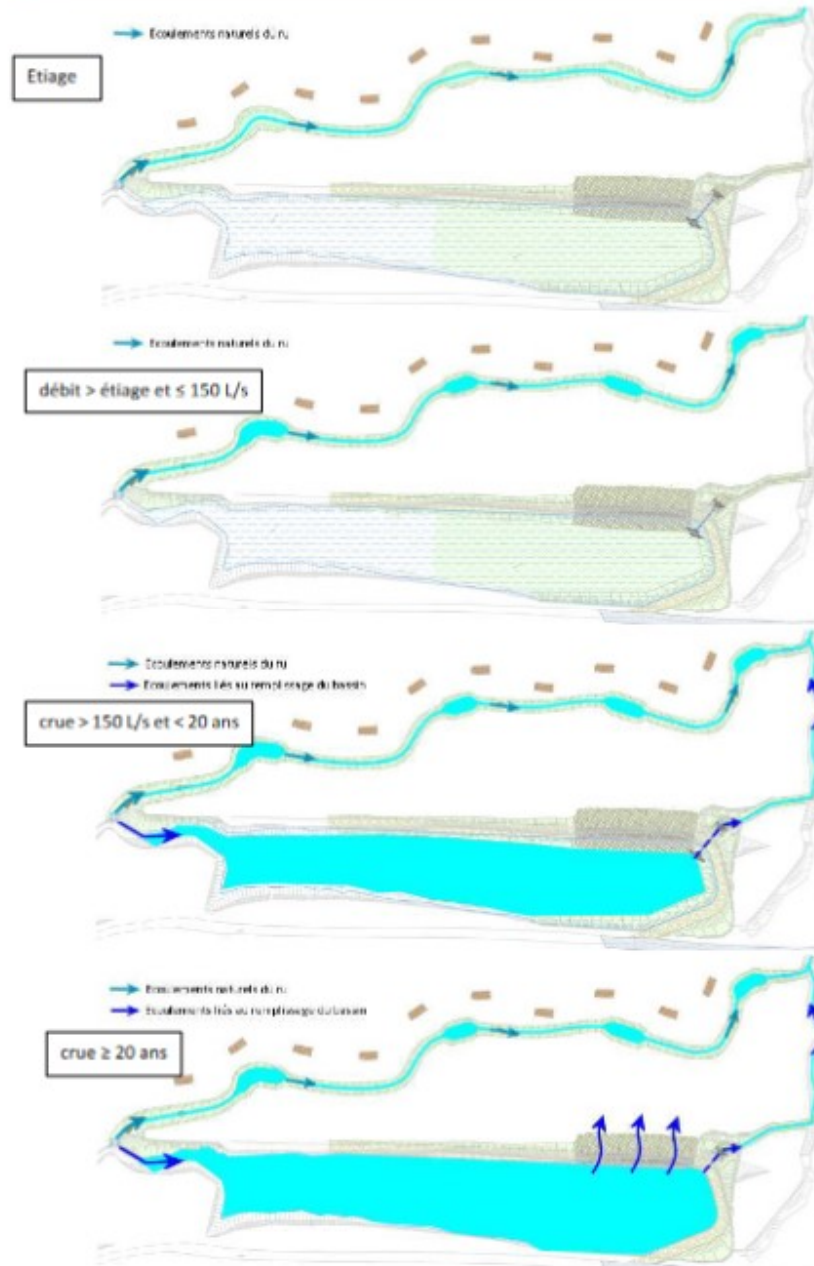
Enquête publique du 1<sup>er</sup> au 18 février 2022

# Baratage

**La décision de la MRAe dispensant d'évaluation environnementale est motivée ainsi :**

***La réalisation d'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire pour le projet de restauration de la continuité écologique du ruisseau de l'Angoulême et de requalification d'un bassin existant en ouvrage de lutte contre les inondations situées à Bures-sur-Yvette et Gometz-le-Châtel dans le département de l'Essonne.***





**La Colchique  
d'automne  
(*Colchicum  
autumnalis*), rare  
en Essonne,**



# **Restauration de la continuité écologique du ru d'Angoulême et lutte contre les inondations : le Baratage**

**La DDT** a formulé des demandes de précisions :

- Concernant **le site de compensation des zones humides.**
- Le bureau d'études BIOTOPE a réalisé des investigations complémentaires cet automne.
- Les compléments ont été transmis à la DDT **le 15 janvier.**
- La DDT reprendra ensuite son instruction.

Au vu des rubriques visées par ce dossier,

- Il est soumis **à autorisation**, et non à déclaration.
- Ce dossier sera également **examiné par le CODERST.**
- **Démarrage des travaux à l'automne 2022**, sous réserve de l'obtention de l'arrêté préfectoral.
- **Enquête publique modification du PLU** transitoire (EBS) de Gometz le Châtel du 1<sup>er</sup> au 18 février.

## 1.5 Chiffrage de l'opération et financement

Les travaux ont été estimés aux montants suivants :

Opérations	Montant HT
Généralités	65 000 €
Travaux préparatoires (renforcement du chemin forestier, GEP provisoire,...)	86 500 €
Travaux forestier	51 000 €
Travaux de terrassements	547 100 €
Réalisation du nouveau tracé du ru	31 850 €
Réalisation des ouvrages hydrauliques (bassin, surverse, noue et fosse de dissipation)	337 200 €
Compensation de la zone humide et évacuation des terres excédentaires	178 050 €
Ouvrages d'assainissement et de protection	50 000 €
<b>Montant sous-total HT</b>	<b>799 600 €</b>
Suivi des indicateurs morphologiques et écologiques	20 000 €
Plan de gestion du site après travaux	30 000 €
Communication, éducation à l'environnement	15 000 €
<b>Montant Total HT</b>	<b>864 600 €</b>
Montant Total TVA	172 920 €
<b>Montant Total TTC</b>	<b>1 037 520 €</b>

**Le SIAHVY prendra la totalité du coût de l'opération à sa charge.**

# Avis de VYF

- 1) **Intérêt général du projet** : favorable pour ce projet en sachant que ce n'est qu'une première étape qui doit être complétée par la mise en place de mesures au plus près de la production d'eau.
- 2) **Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme** : Favorable pour le **déclassement temporaire** de la zone boisée EBC permettant la réalisation des travaux et l'accès au site pour l'entretien de ce site.

Pour mémoire, moyennant un plan de gestion, l'EBC est compatible avec l'entretien du lieu de rétention. Cet entretien est par ailleurs nécessaire pour garantir qu'il n'y aura pas de rupture ni de refermement de la zone.



# C) Frileuse Bassin d'Armand



Bassin d'Armand 2005 P. Farret

# Frileuse Bassin d'Armand



**Bassin d'Armand 2016 P. Farret**

# **Bassin du Bois Carré, Chevry/Gif**



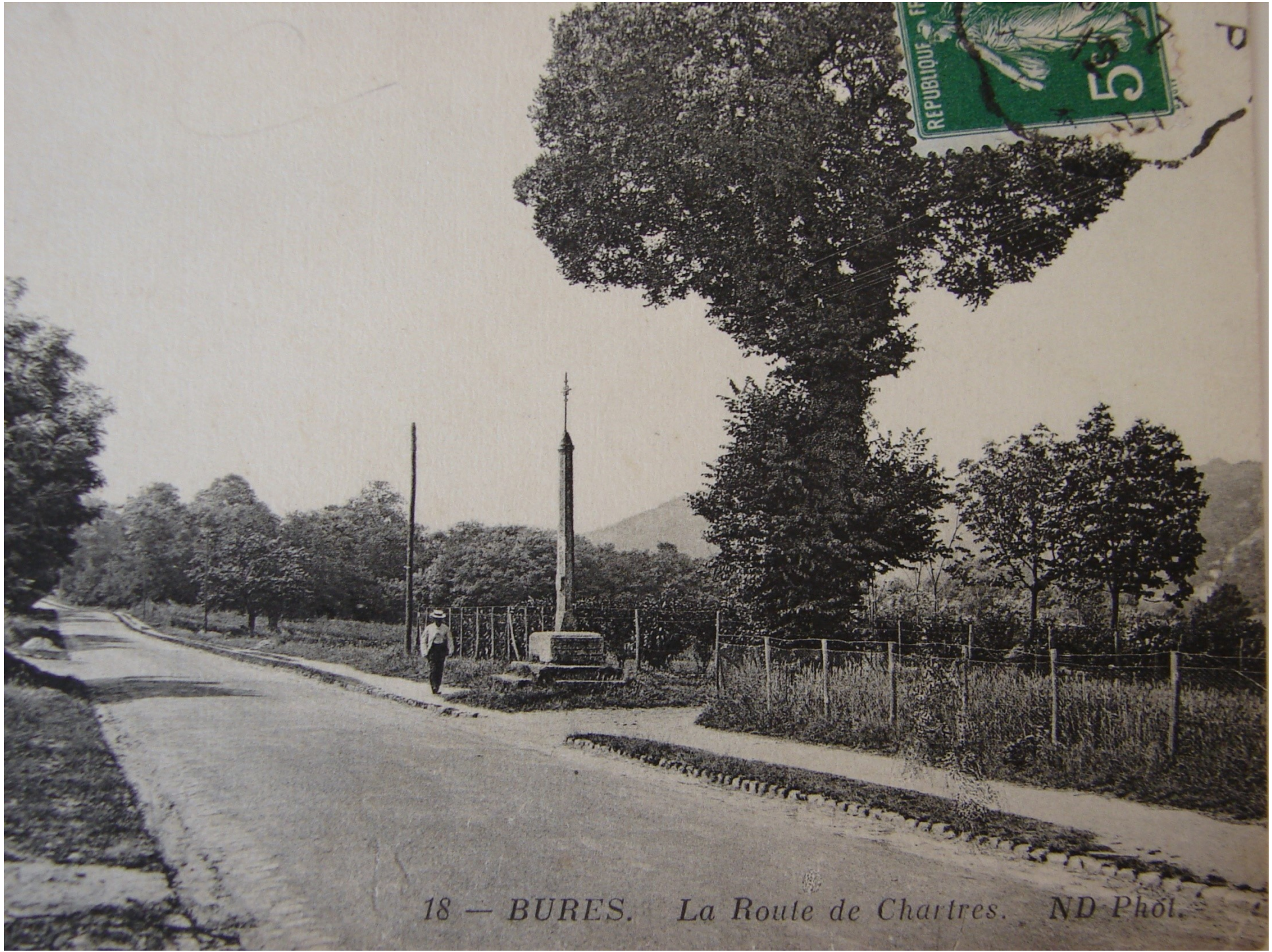
**Bassin du Bois Carré 2015 P. Farret**

# Bassin du Bois Carré Chevry/Gif. 2019



Bassin du Bois Carré 2019 P. Farret

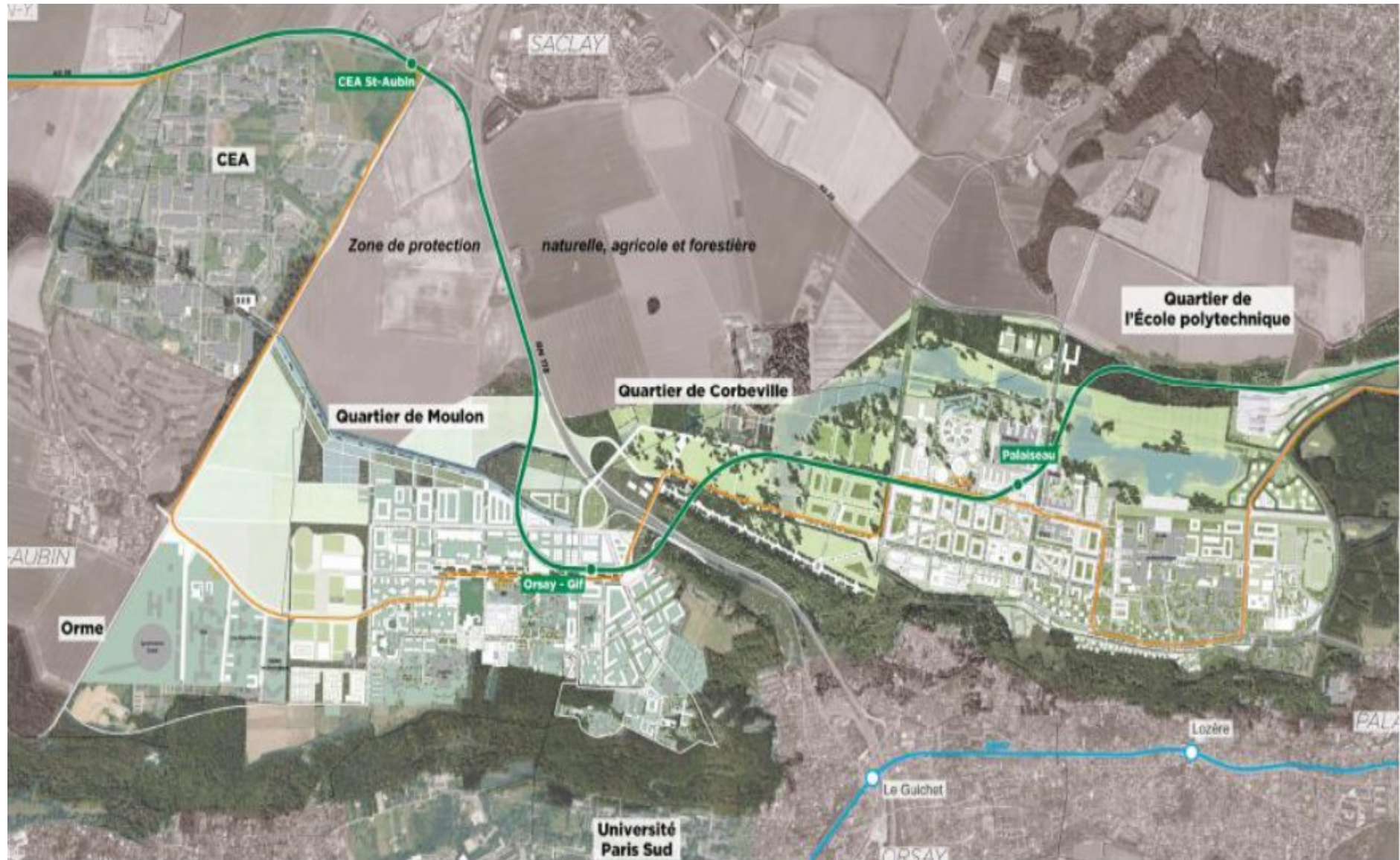
REPUBLIQUE FR  
5  
P



18 — BURES. La Route de Chartres. ND Phot.



# d) Versant Nord. Plateau de Saclay



Le Campus urbain du sud du plateau de Saclay (©EPA Paris-Saclay /MDP/XDGA/FAA - uapS / Base- Bruel Delmar/Jam

# ZAC de Corbeville

- « La ZAC de Corbeville est en devenir. Elle **s'étendra sur 94 hectares à cheval sur les territoires d'Orsay (74 ha) et Saclay (20 ha)**.
- L'ambition est d'en faire, d'ici 2025, un quartier mixte, vivant et éco-innovant.
- Elle accueillera **des logements (172 000m<sup>2</sup>)**, des **activités économiques (123 000m<sup>2</sup>** - essentiellement des commerces de proximité en pieds d'immeubles et des restaurants), **des activités de recherche (45 000m<sup>2</sup> - 5000 habitants dont 1000 étudiants)** et des **équipements publics (74 000m<sup>2</sup>)**.
- Au Sud, **un grand parc public sera aménagé à l'emplacement de l'ancien site industriel de Thales (nom : Parc du Château)** ; il sera le point de départ du Cours de Corbeville (voie piétonne et routière) qui reliera le Château de Corbeville au Sud à l'Hôpital Paris Saclay au Nord ».

Réf. : NA.20.5.3131 Etude de sécurité publique Indice 3 Juillet 2020

# Parcelle de l'Hôpital Paris Saclay : 3,5 hectares.



# **GROUPE HOSPITALIER NORD-ESSONNE HOPITAL PARIS-SACLAY . ORSAY**



# Programmation prévisionnelle de la ZAC.

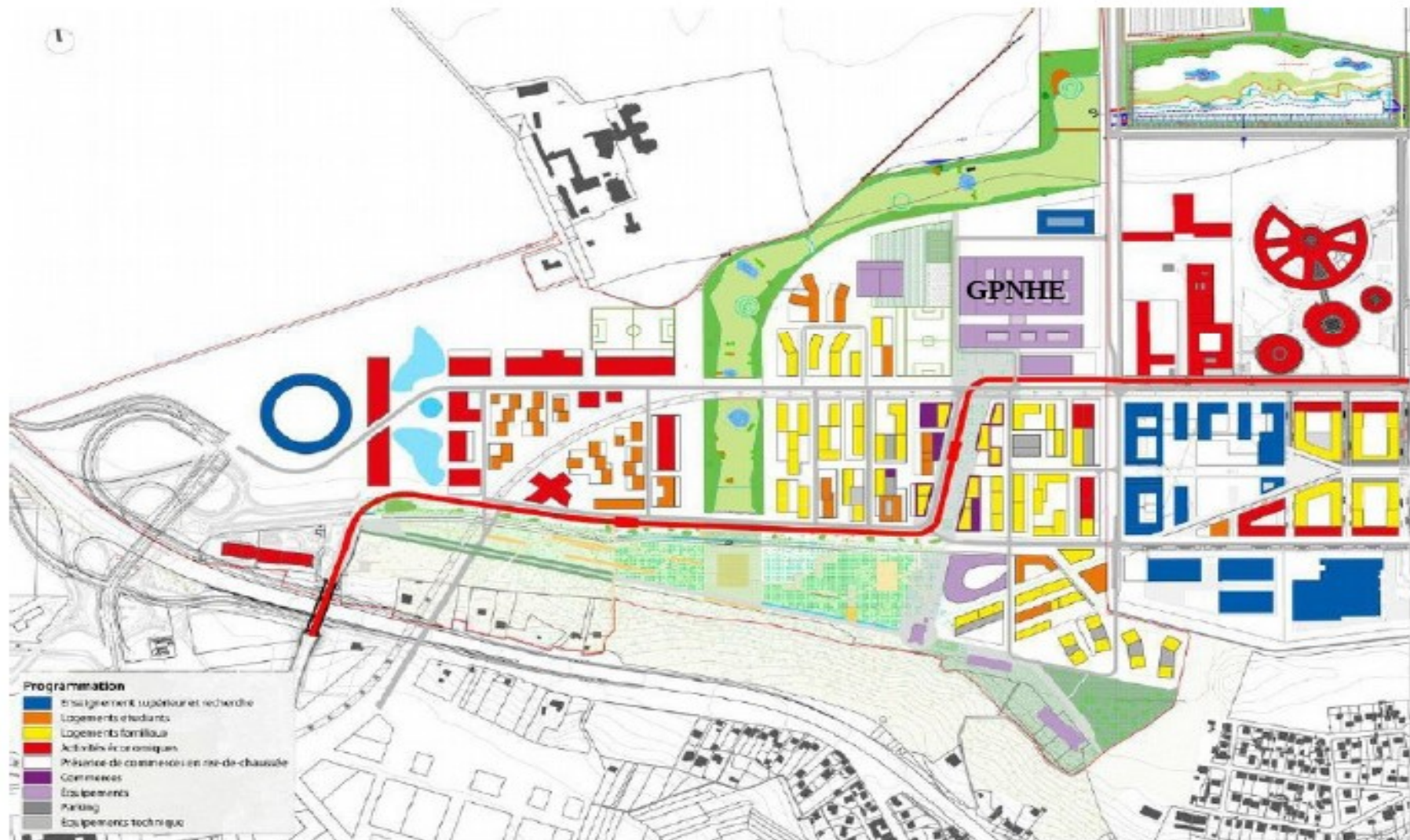
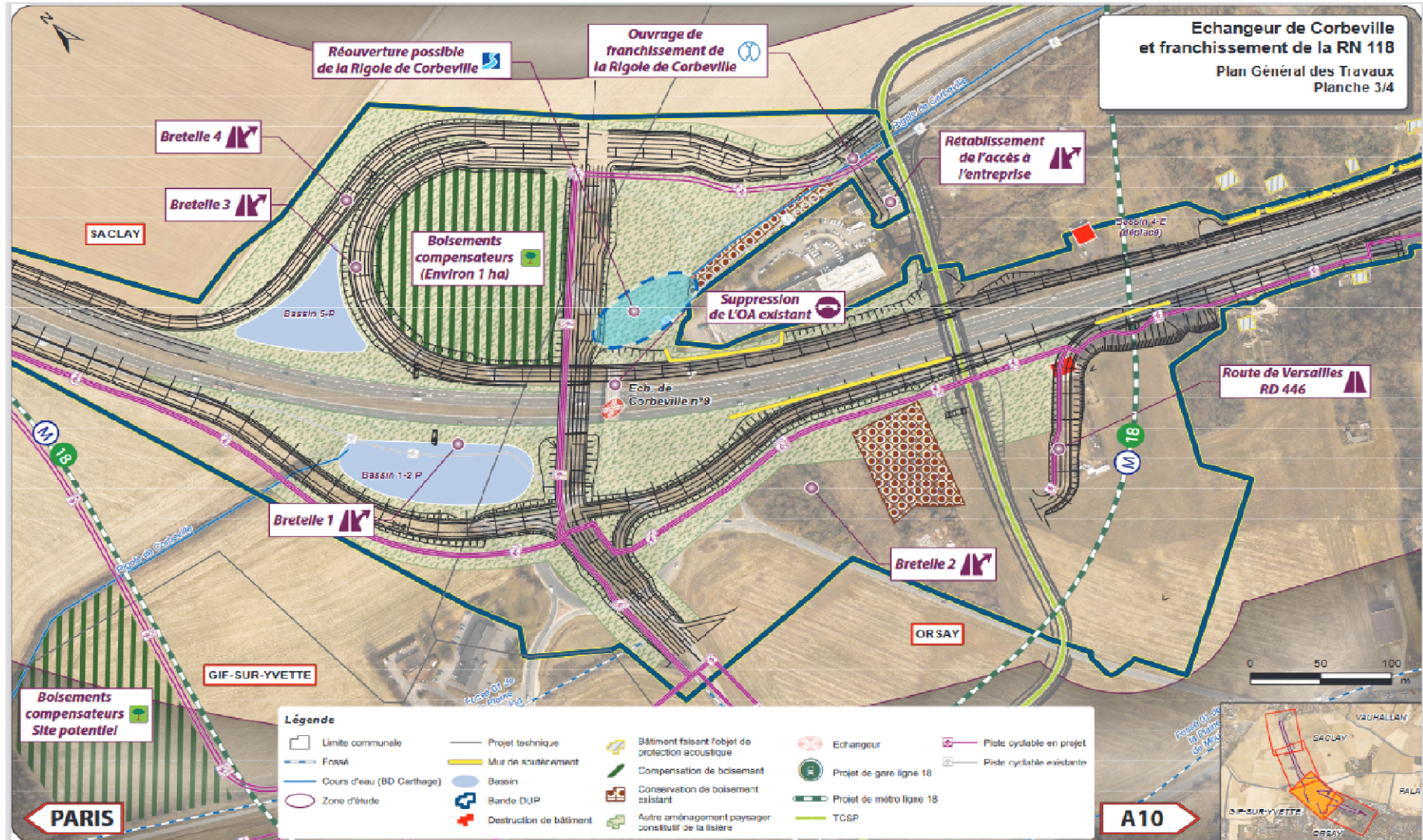


Figure 9 : Programmation prévisionnelle de la ZAC. (p 54).

# Rigole de Corbeville

<https://www.epaps.fr/wp-content/uploads/2019/04/DUP-Echangeur-Corbeville-Mars-2019-Piece-B-PGT.pdf>



# Rigole de Corbeville au niveau de Moulon



# Rétention des Eaux du Plateau Moulon



**Photos produites par la société Alticlic pour (et offertes par) l'EPA Paris-Saclay, 2021**



# Moulon nouveaux projets de constructions

PARIS-SACLAY

**Les logements NE et NF2a**

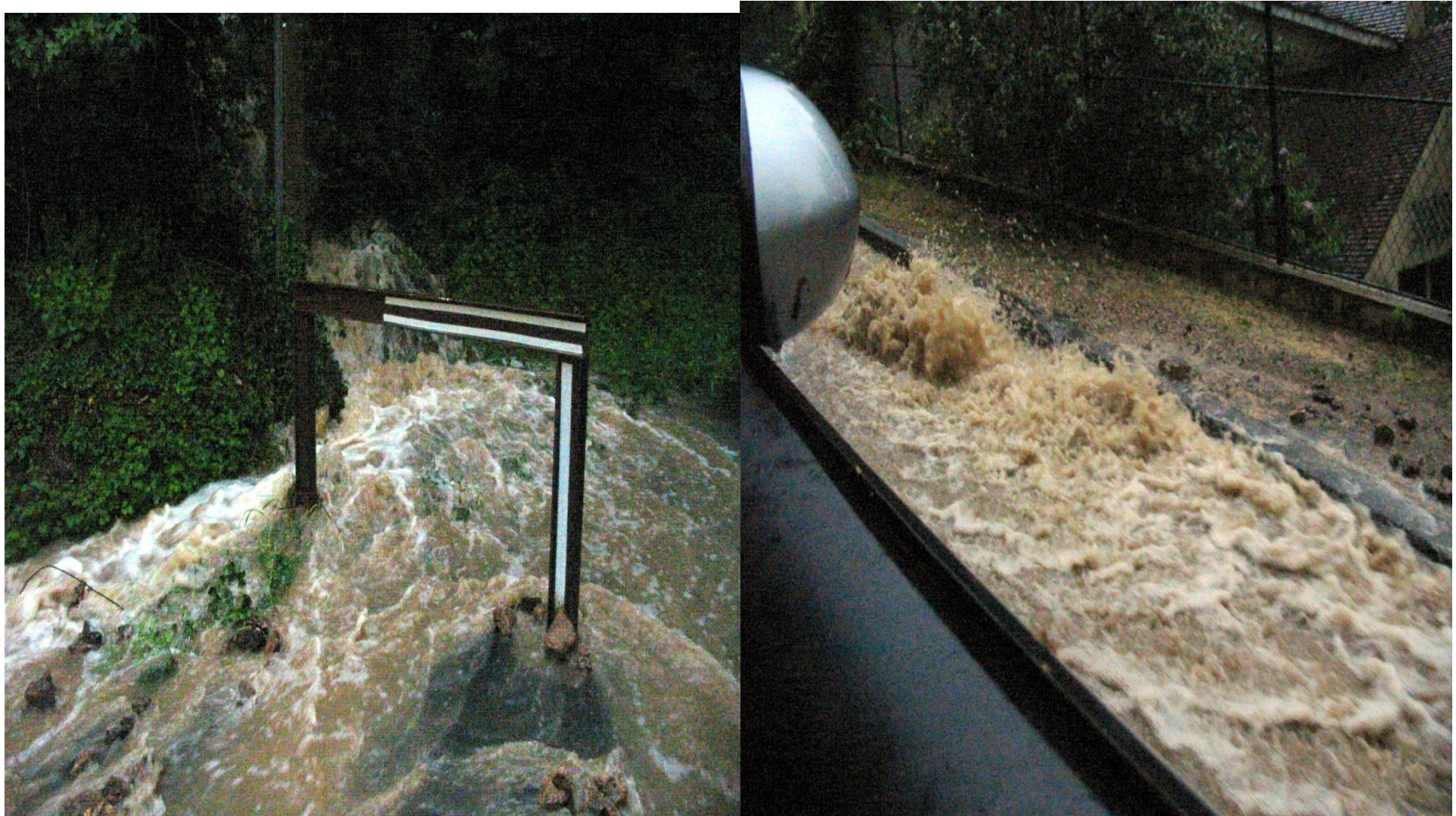




# Rétention des eaux : au quartier



# Arrivée massive d'eau orage chemin de Moulon Bures.



# Mise en œuvre d'une charte au sein de l'EPA Paris Saclay 2016



## Faire évoluer la réunion d'informations et d'échanges avec les associations et collectifs citoyens du territoire

### Méthodologie :

1. Un **questionnaire** auprès des cibles élargies de la concertation  
> *Envoi avant fin novembre*
2. Une **hiérarchisation** des thèmes en fonction des intérêts et retours du questionnaire  
> *Décembre 2021*
3. Proposition de **calendriers** de réunions/dispositifs et des temps de restitution sur l'année  
> *Rentrée janvier 2022*
4. **Premiers échanges** sur les thèmes proposés au 1<sup>er</sup> trimestre 2022

### Thèmes pouvant être envisagés par les participants et l'EPA :

- Le développement des **mobilités actives**
- La gestion de l'**eau**
- La préservation de la **biodiversité**
  
- La qualité **architecturale**
- La qualité **environnementale** des bâtiments
- La qualité des **logements**
  
- L'**inclusion sociale** (familles/étudiants, intergénérationnels)
- L'**économie circulaire** et les circuits courts
  
- Les **commerces et services**
- La vie **culturelle** du territoire
- La **transition énergétique**
  
- Les **espaces publics** (usages, aménagements, équipements)





**Villa Gallo-Romaine entre histoire et modernité. Photo P. Farret 13-02-2022**

# Aspect qualitatif des eaux

Tunnel du Viaduc des Fauvettes février 2022 P. Farret

# Une première étude mondiale pour évaluer l'étendue de la pollution médicamenteuse des rivières

Publiée le 15 février 2022

**Les médicaments** ont permis d'améliorer notre santé et notre espérance de vie.

**Leurs résidus sont facteurs de pollution** et impactent aussi l'environnement et les organismes vivants. (poissons, crustacés, microorganismes, flore...) et peuvent perturber leur biologie et cycle de vie.\*

Pour la première fois, une vaste étude internationale dirigée par **l'Université d'York (Royaume-Uni)**, à laquelle a participé **INRAE** et impliquant plus de 80 instituts de recherche, a analysé la pollution de 258 rivières dans 104 pays sur les cinq continents.

Leurs résultats, publiés le 14 février dans **PNAS**, montrent que toutes les rivières étudiées sont contaminées par des résidus médicamenteux et qu'un quart des sites échantillonnés présentent des niveaux de pollution potentiellement dangereux pour la biodiversité aquatique.

Parmi les régions les plus polluées, on trouve notamment les pays en développement où sont situées les usines de production et où le traitement des eaux usées et des déchets est peu développé.

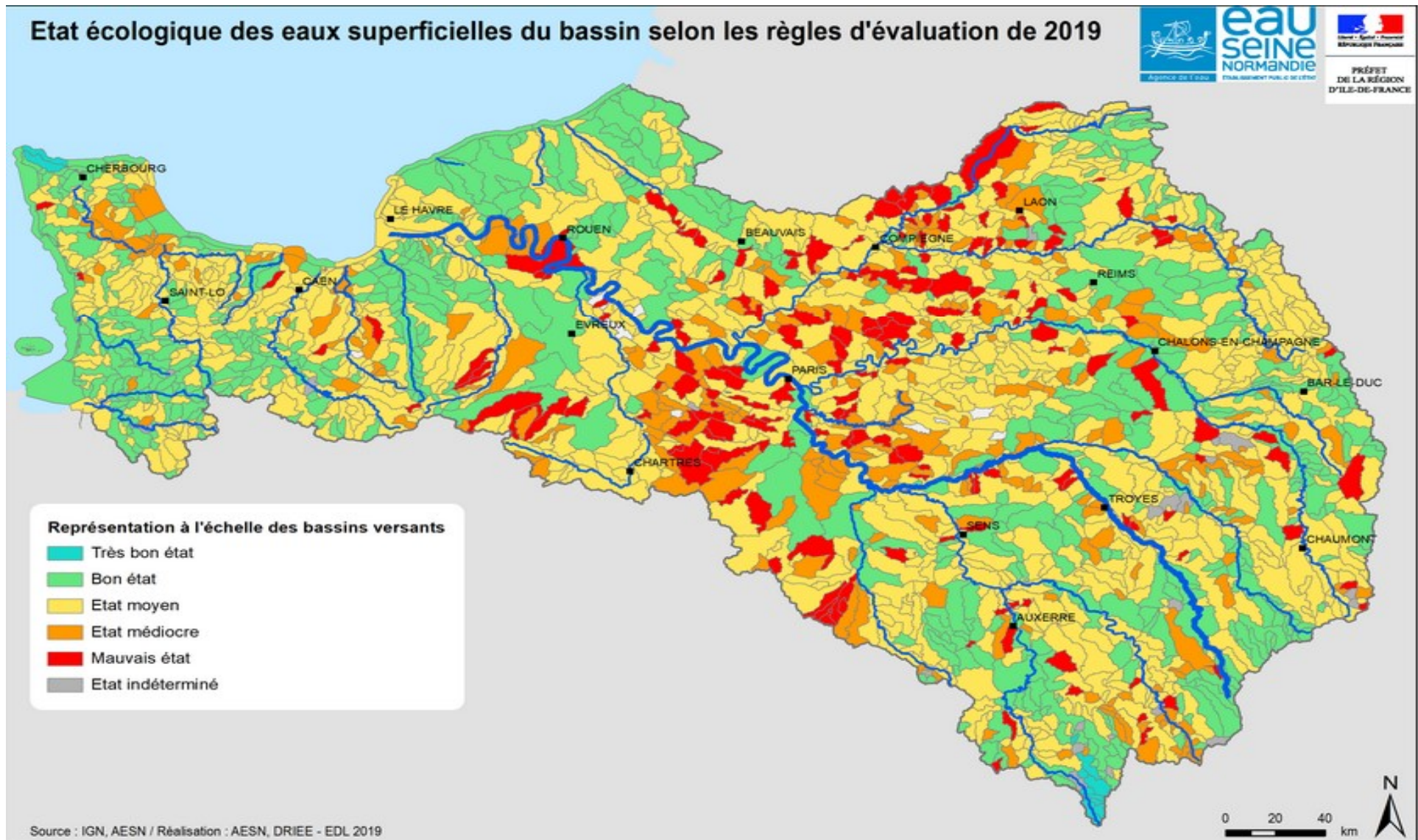
\*L'analyse des échantillons a porté sur 61 substances médicamenteuses parmi les plus couramment utilisées : antibiotiques, analgésiques, anti-inflammatoires, antihistaminiques, antidiabétiques, antidépresseurs, stimulants (comme la caféine).

John L. Wilkinson *et al.* *Pharmaceutical pollution of the world's rivers*. PNAS February 22, 2022 119 (8) e2113947119; <https://doi.org/10.1073/pnas.2113947119>

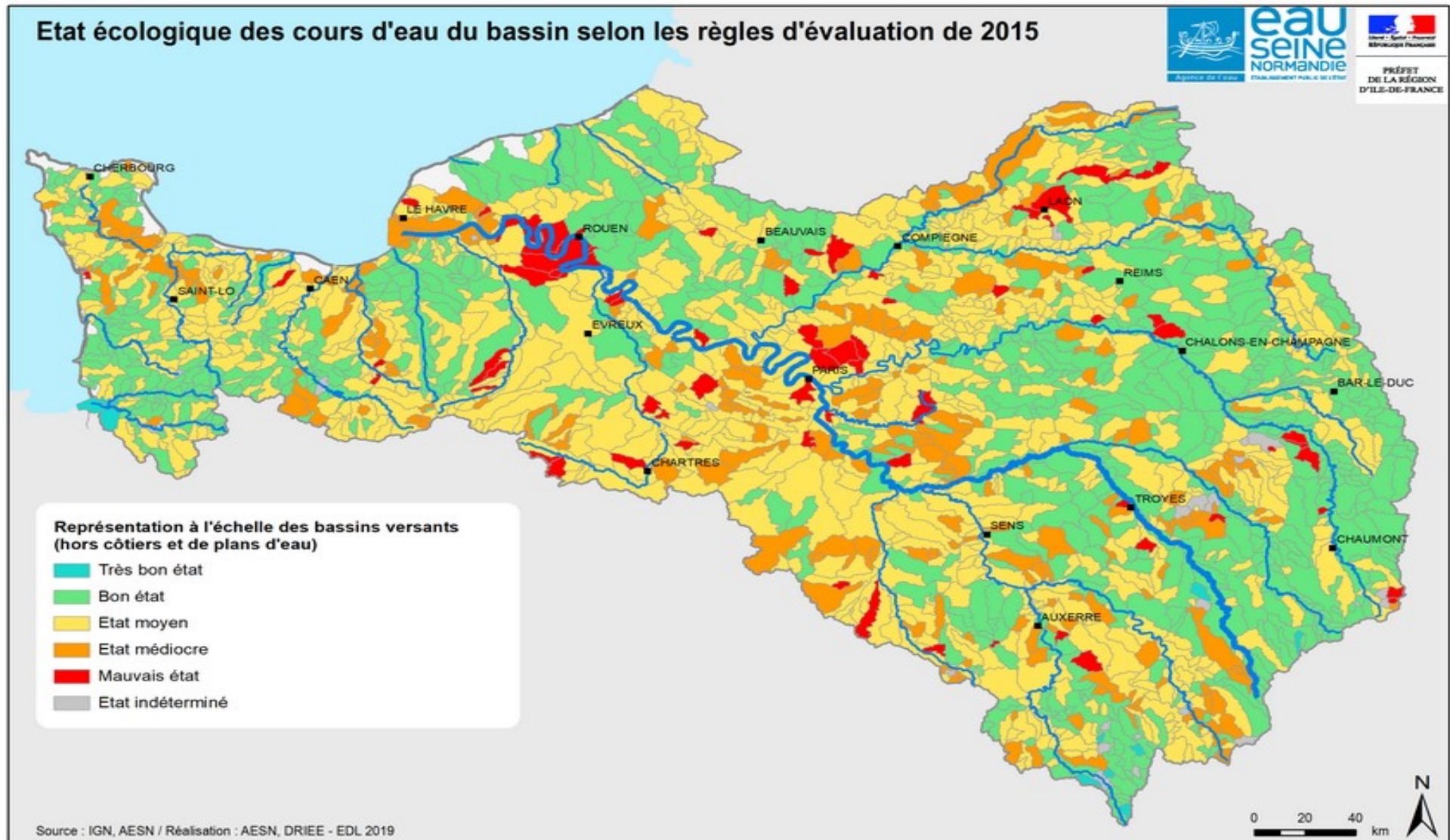
Etude réalisée dans le cadre du [Global Monitoring of Pharmaceuticals Project](#)



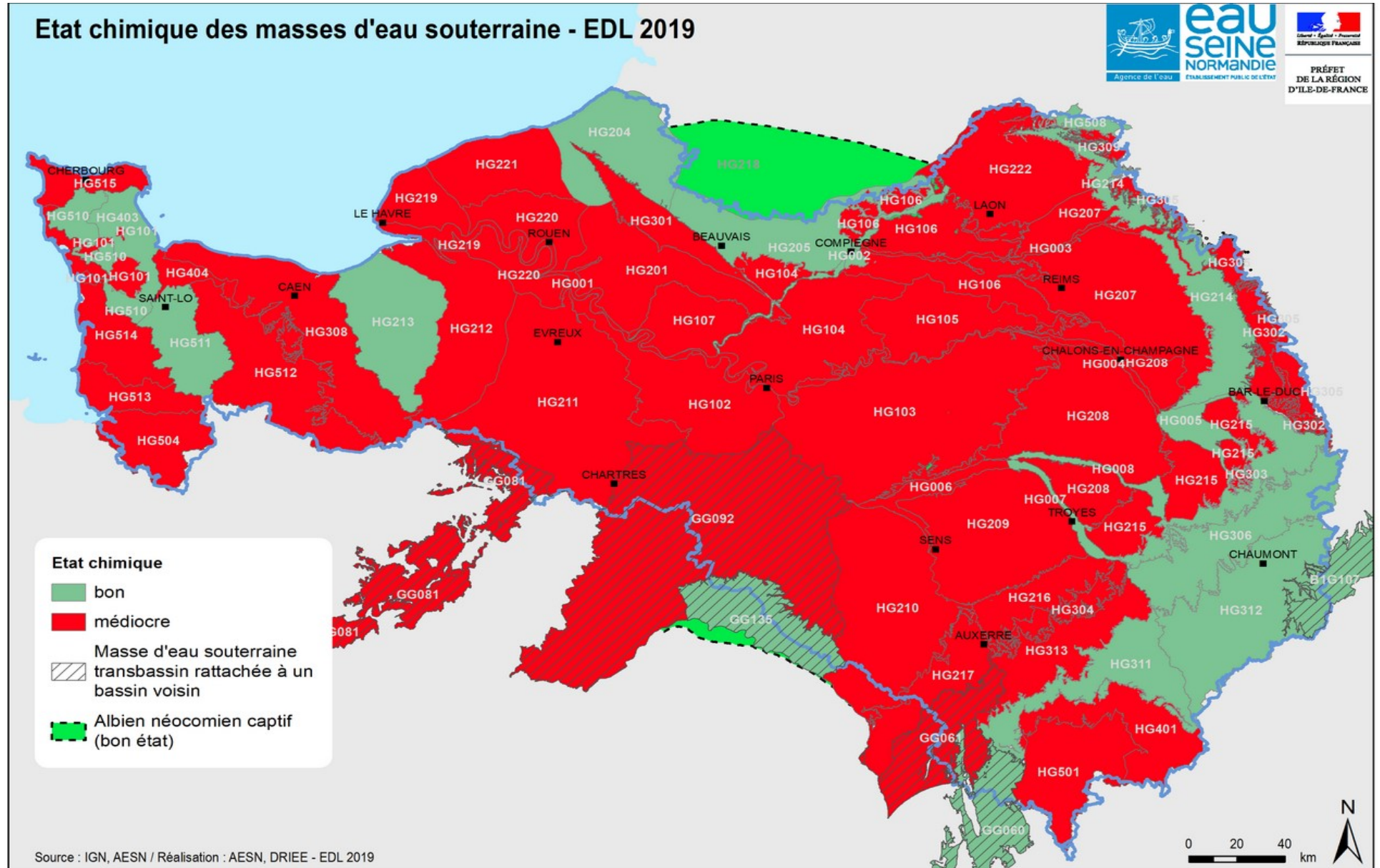
# Aspect qualitatif des eaux superficielles du Bassin Seine Normandie



# Aspect qualitatif des cours d'eau du Bassin Seine Normandie.



# Etat chimique des masses d'eau souterraine



**La loi 3DS : différenciation, décentralisation, déconcentration  
sécurise le contrôle des raccordements des eaux pluviales urbaines .  
*n°2022-217 du 21 février 2022***

Dote la collectivité organisatrice d'un nouvel outil pour s'assurer de **la bonne prise en charge des eaux pluviales en ville de :**

- **contrôler le raccordement des immeubles** au réseau public de collecte des eaux pluviales urbaines,
- **vérifier le respect des prescriptions techniques** fixées dans le zonage ou les règlements en vigueur, par exemple des ouvrages d'infiltration des eaux pluviales,

**Les agents du service de gestion des eaux pluviales urbaines ont accès aux propriétés privées pour procéder à ce contrôle.**

Buts :

- **bon état des cours d'eau et pour atteindre la conformité des systèmes d'assainissement (directive sur les eaux résiduaires urbaines (DERU),**
- **problèmes de non-conformité doivent être réglés.**

**Réf. Journal officiel du 22 février**

91	91027	Athis-Mons
91	91210	Draveil
91	91326	Juvisy-sur-Orge
91	91230	Montgeron
91	91432	Morangis
91	91479	Paray-Vieille-Poste
91	91589	Savigny-sur-Orge
91	91270	Vigneux-sur-Seine
91	91687	Viry-Chatillon

**Décret no 2022-93  
du 31 janvier 2022  
fixant la liste des  
territoires dont les  
rejets d'eaux usées  
et pluviales ont  
une incidence sur  
la qualité de l'eau  
pour les épreuves  
olympiques de  
nage libre et de  
triathlon en Seine**

**LISTE DES COMMUNES CORRESPONDANT AUX TERRITOIRES DONT  
LES REJETS D'EAUX USÉES ET PLUVIALES ONT UNE INCIDENCE SUR  
LA QUALITÉ DE L'EAU POUR LES ÉPREUVES OLYMPIQUES DE NAGE  
LIBRE ET DE TRIATHLON EN SEINE**

# CAMPAGNE D'ANALYSES POUR LE SUIVI DE LA QUALITE DE L'YVETTE ET DE SES AFFLUENTS

## 2020/2021 SIAHVY

### 3 Localisation des stations de mesure

Les deux cartes ci-après présentent respectivement les cours d'eau concernés par les investigations et la localisation des stations de mesures sur les différents cours d'eau.



La carte ci-après présente les différentes stations concernées par chacun des suivis réalisés dans le cadre de la présente étude, à savoir :

- suivi du réseau patrimonial de l'Yvette et de ses affluents
- suivi des rejets des zones industrielles
- suivi des rejets des stations d'épuration
- étude rivière



## 1 Suivi du réseau patrimonial

Le suivi du réseau patrimonial a été réalisé sur les 12 stations du réseau patrimonial réparties de la manière suivante :

### 7 stations sur l'Yvette :

- YV1 – Château de Mauvières
- YV2 – Coupières
- YV5 – Le Lac de Lozère
- YV6 – Moulin de la Planche
- YV8 – Bassin de Saulx
- YV9 – Avenue de Bretagne à Longjumeau
- YV10 – Aval gare de Gravigny à Longjumeau

### 5 stations sur les affluents de l'Yvette :

- Ec1 – L'Ecosse Bouton à Chevreuse
- Mt1 – Le Montabé à Saint Rémy-Lès-Chevreuse
- Mr1 – La Mérantaise à Châteaufort
- Mr2 – La Mérantaise au lavoir de Gif
- V1 – Le Vaularon à Bures-sur-Yvette

Le suivi du réseau patrimonial était constitué de six campagnes d'analyses physico-chimiques réalisées lors des mois suivants :

- Mai 2020
- Juin 2020
- Août 2020
- Septembre 2020
- Décembre 2020
- Février 2021





## 1.1 Qualité physico-chimique des stations du réseau patrimonial

	Bilan oxygène	Température	Nutriments	pH	Qualité physico-chimique 2020	Paramètre(s) déclassant(s)
YV1	Moyen	Bon	Moyen	Bon	Moyen	COD, PO4, P
YV2	Bon	Très bon	Médiocre	Bon	Médiocre	P, NO2
YV5	Moyen	Très bon	Médiocre	Bon	Médiocre	NO2
YV6	Moyen	Très bon	Mauvais	Bon	Mauvais	NO2
YV8	Moyen	Très bon	Médiocre	Bon	Médiocre	NO2
YV9	Bon	Très bon	Médiocre	Moyen	Médiocre	NO2
YV10	Moyen	Très bon	Moyen	Bon	Moyen	O2, COD, P, NH4, NO2
EC1	Bon	Très bon	Bon	Bon	Bon	-
MT1	Bon	Très bon	Bon	Bon	Bon	-
MR1	Moyen	Très bon	Mauvais	Bon	Mauvais	P
MR2	Très bon	Très bon	Bon	Bon	Bon	-
V1	Moyen	Très bon	Mauvais	Bon	Mauvais	P, NO2

Le suivi réalisé en 2020 met en évidence une qualité physico-chimique dégradée sur l'ensemble des stations du réseau patrimonial à l'exception des stations EC1, MT1 et MR2 : trois stations présentent une qualité physico-chimique classée en état « Bon », deux stations présentent une qualité physico-chimique classée en état « Moyen », quatre stations présentent une qualité physico-chimique classée en état « Médiocre » et trois stations présentent une qualité physico-chimique classée en état « Mauvais ».

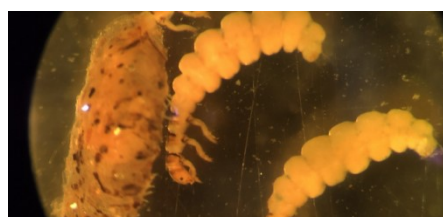
### 4.3.2 Carte de synthèse de l'état écologique des stations de l'étude rivière

*La carte ci-après présente l'état écologique des stations de l'étude rivière.*



## 4.3 Etat écologique des stations de l'étude rivière

### 4.3.1 Synthèse de l'état écologique des stations de l'étude rivière



	Qualité biologique 2020	Qualité physico-chimique 2020	Etat écologique 2020	Paramètre déclassant
Yvette Parc Saint Martin	Médiocre	Médiocre	Médiocre	I2M2
Yvette Plaine de Balizy	Mauvais	Médiocre	Mauvais	I2M2
SRLC amont	Médiocre	Moyen	Médiocre	I2M2
SRLC aval	Médiocre	Moyen	Médiocre	I2M2

Rappel : l'état écologique présenté ici est établi à partir des résultats d'une seule année de suivi alors que les règles d'agrégation de l'état écologique de l'arrêté du 25 janvier 2010 imposent un suivi sur trois ans afin de déterminer l'état écologique d'une station.

**L'étude rivière a été réalisée sur deux stations réparties sur l'Yvette de la manière suivante :**

**Station Yvette à Longjumeau au niveau de la Plaine de Balizy**

**Station Yvette à Longjumeau au niveau du parc Saint-Martin**

**Station Yvette à Saint-Rémy-lès-Chevreuse au niveau du Pont**

**Blonniers (SRLC Amont)**

**- Station Yvette à Saint-Rémy-lès-Chevreuse au niveau de la passerelle rue des Ecoles (SRLC aval)**

L'étude rivière était constituée d'un **suivi biologique et physico-chimique.**

#### 4.1.4 Etat biologique des stations de l'étude rivière

---

	IBG-DCE 2020	I2M2 2020	IBD 2020	Qualité biologique 2020
Parc Saint Martin	Médiocre	Médiocre	Moyen	Médiocre
Plaine de Balizy	Médiocre	Mauvais	Médiocre	Mauvais
SRLC Amont	Moyen	Médiocre	Moyen	Médiocre
SRLC Aval	Moyen	Médiocre	Moyen	Médiocre

Le suivi réalisé en 2020 met en évidence une qualité biologique dégradée sur les quatre stations de l'étude rivière sur l'Yvette.



**Bassin du Baratage après un orage. 27-08-2008, P. Farret**

## B) Zones Humides importance internationale

La France a fait reconnaître, sur son territoire, plusieurs sites d'importance internationale.

**1992**, la France impose la protection des zones (loi sur l'eau).

**2000, Directive Cadre**, l'Union européenne reconnaît l'importance des milieux humides,

- atteindre le bon état ou potentiel écologique de l'eau et des milieux aquatiques d'ici 2015.
- transcrite en droit français par la loi du 21 avril 2004.

**2005 et 2006**, la politique française **d'aménagement du territoire et de préservation et gestion de l'eau**

- Loi relative au développement des territoires (DTR) et l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) créant de nouveaux outils réglementaires.

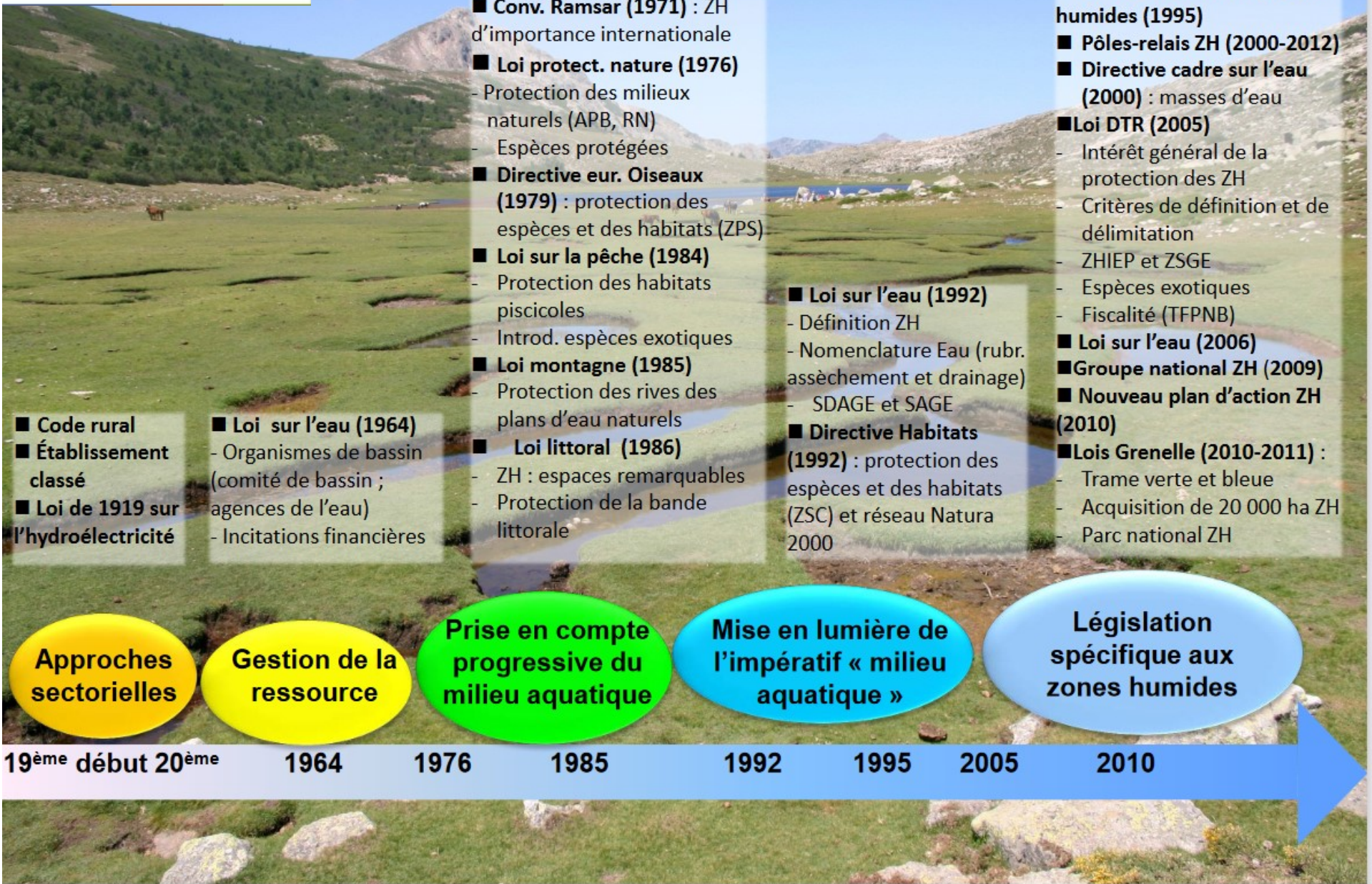
**Les zones humides sont les seuls milieux à faire l'objet d'une convention internationale, la convention de Ramsar.**

Différents critères : présence d'espèces rares ou en danger, en nombre significatif à l'échelle mondiale (notamment les oiseaux d'eau), rôle joué par les zones humides dans le maintien.

Arrêté ministériel du 24 juin 2008

- Critères relatifs :
  - **à l'hydromorphologie des sols,**
  - **aux plantes hydrophiles.**

En 2021, la France possède 52 zones humides d'importance internationale (Métropole et Outre-mer) d'une superficie de 3,7 millions d'hectares.



# Protéger et restaurer les milieux aquatiques ou humides et leurs milieux connectés

## Actions aidées

- « Les objectifs sont la **préservation et la reconquête écologique des milieux humides, aquatiques et littoraux**, le rétablissement de la continuité écologique, la renaturation, la restauration et l'entretien des milieux aquatiques, humides et littoraux intégrant la restauration ou la conservation de la biodiversité pour une synergie eau et biodiversité et une meilleure résilience des territoires face au changement climatique. »
- « **Les projets multifonctionnels** permettant de traiter plusieurs problématiques (**ruissellement, érosion, pollutions diffuses, lutte contre les inondations, changement climatique et biodiversité**) sont **privilegiés.** »

Dossier : Les modalités d'aides entrent dans le cadre de dispositifs d'aide conformes à l'encadrement | **11<sup>E</sup> PROGRAMME EAU&CLIMAT 2019/2024**



# Zones Humides SIAHVY

- **Politique d'acquisition foncière**
- Depuis 2014, le Siahvy a acquis près de 8ha de zones humides. Il mène actuellement une politique d'acquisition de zones humides en fond de vallées.
- En 2019, 4ha supplémentaires pourront bénéficier de travaux de réouverture et d'entretien.



# SAGE Orge /Yvette zones humides de Bures sur Yvette 28-10-2019






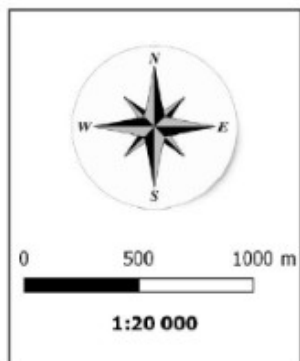
Cartographie des zones humides avérées & probables du SAGE Orge-Yvette

BURES-SUR-YVETTE

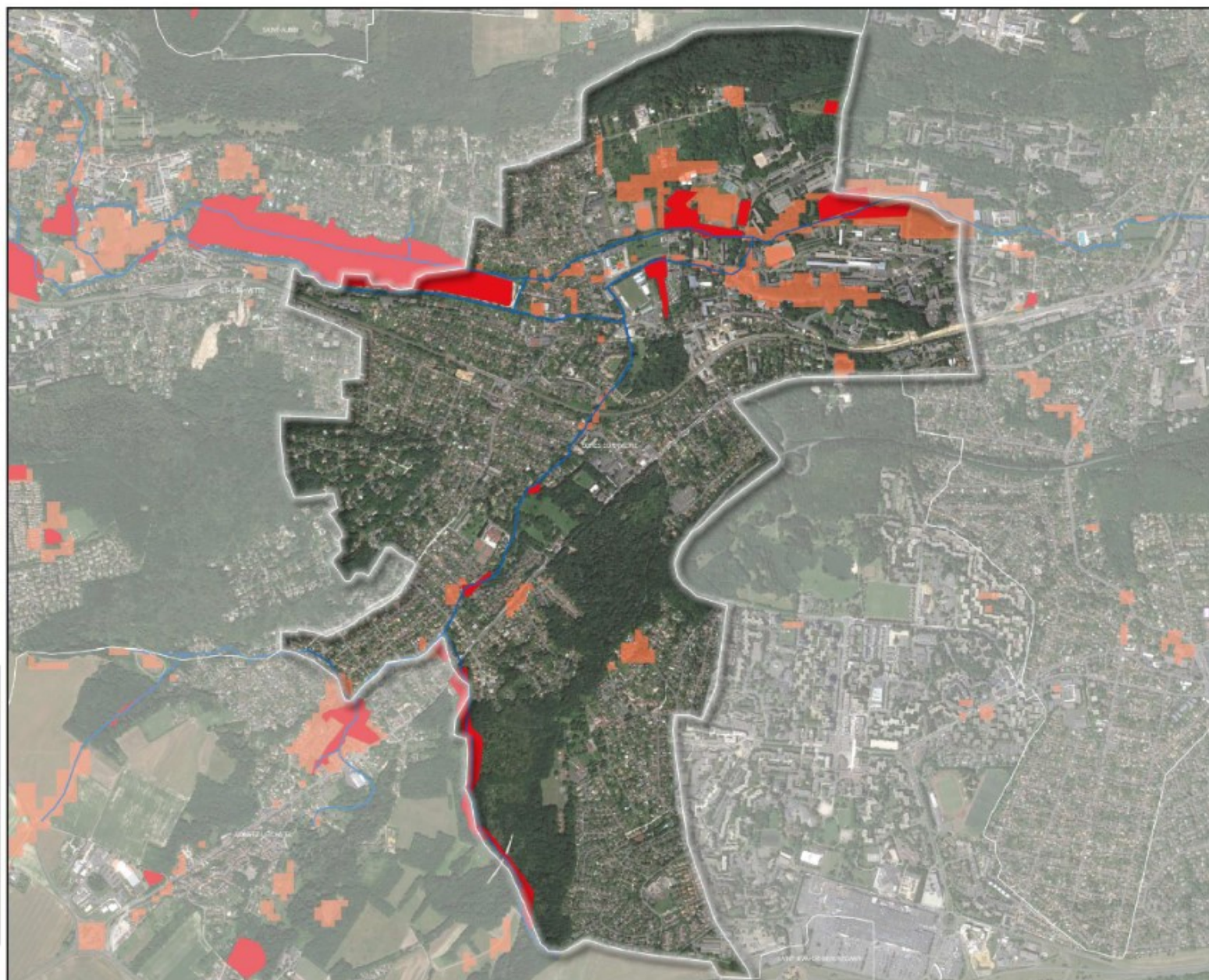
28/10/2019

LEGENDE :

-  Zones humides avérées
-  Zones humides probables
-  Réseau hydrographique



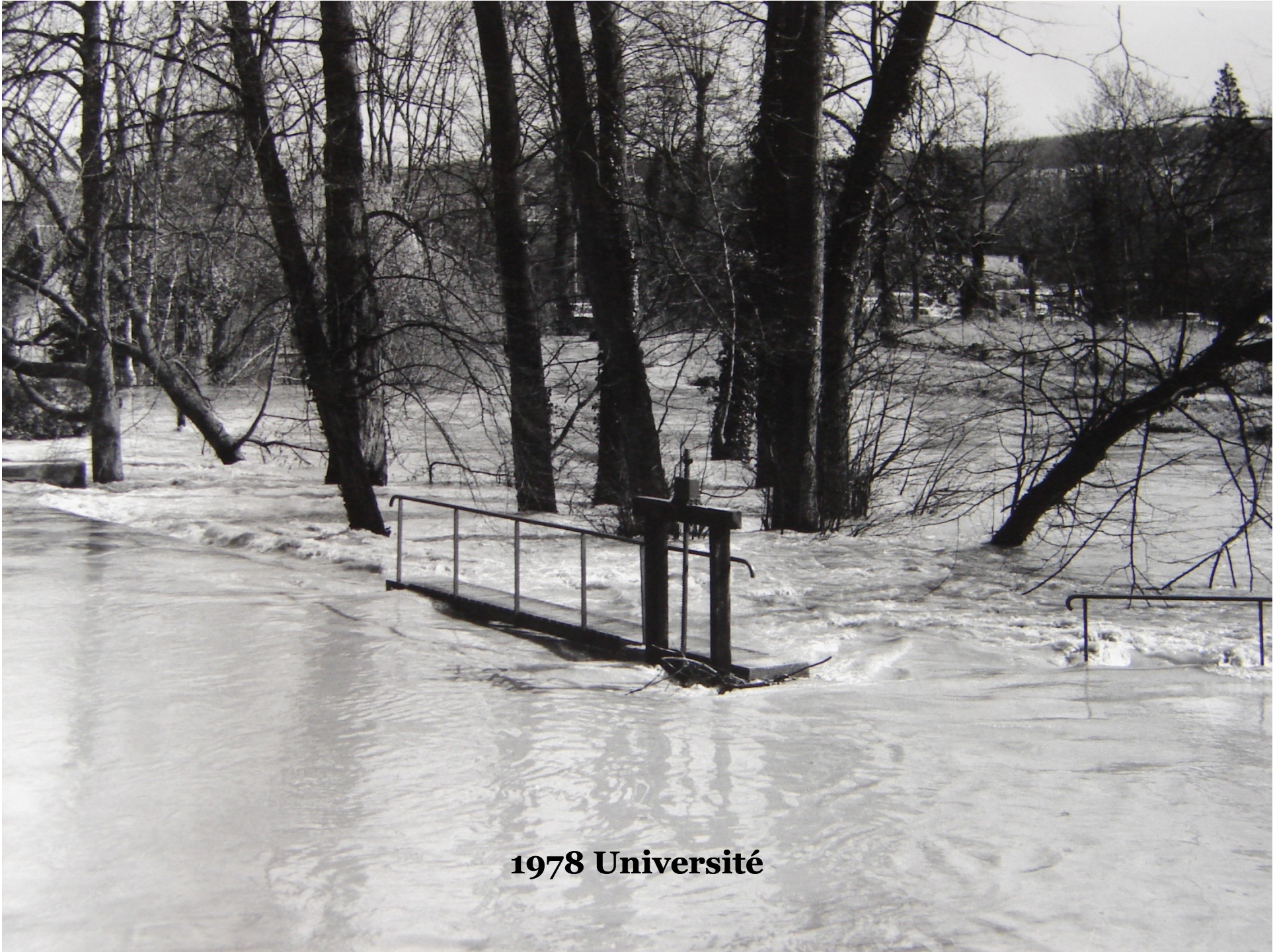
Sources : IGN BDOrtho, Etude des zones humides du SAGE Orge-Yvette, 2019



# Campus de la Vallée







**1978 Université**

# Inondation campus de la Vallée 2016



Le campus de la Fac d'Orsay inondé (LP/Arnaud Journois.) Les étudiants et chercheurs ne peuvent accéder aux locaux et sont priés de rester chez eux.



*(JPF, Univ Paris-Sud.)*





# Grande inondation centre de Bures 2016

Île-de-France & Oise, Essonne, Orsay

## Inondations : 2,8 M€ de dégâts sur le campus d'Orsay



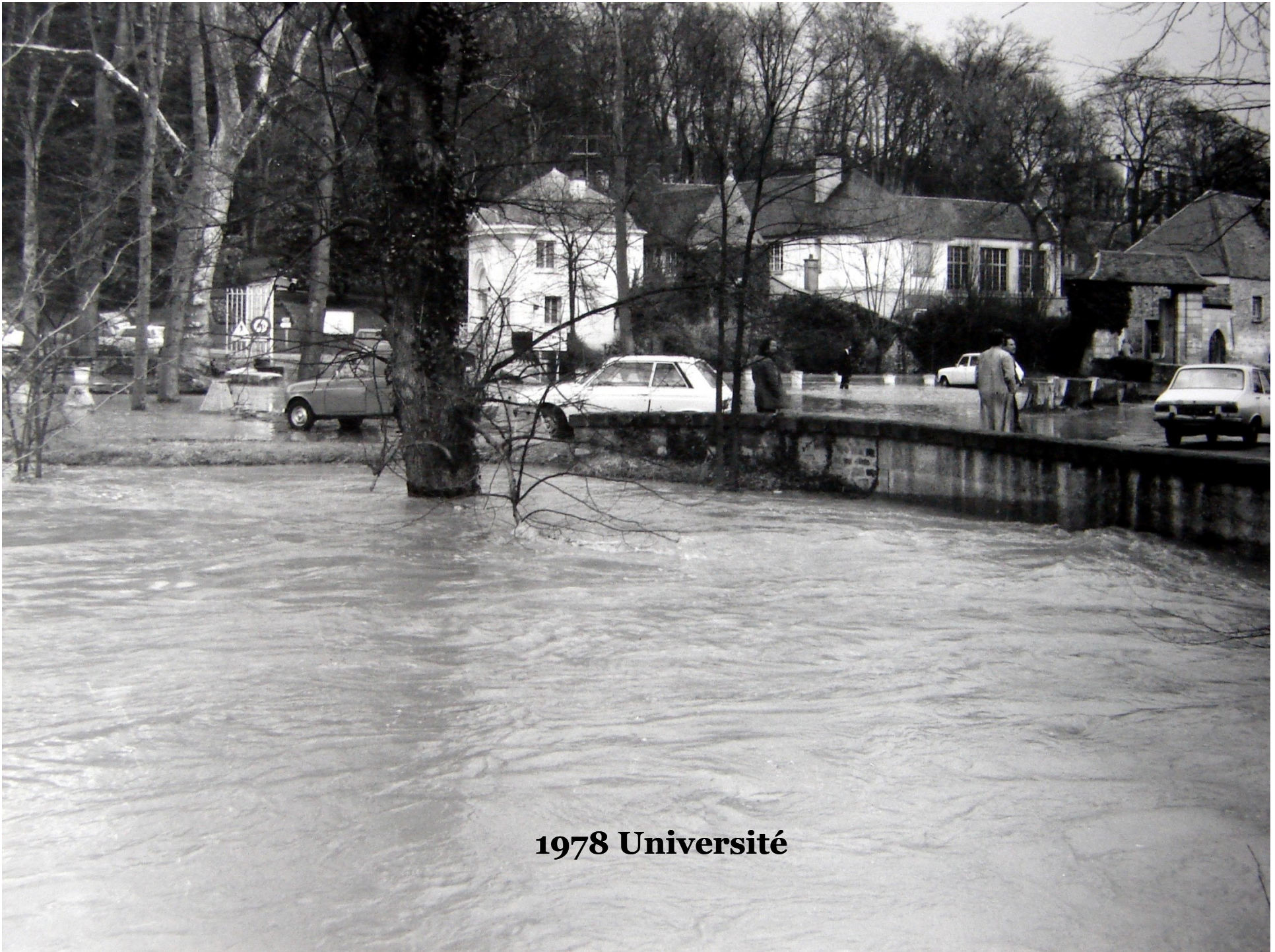
Orsay, 1er juin 2016. Les réparations ont été lancées dès la décrue sur le campus de l'université Paris-Sud. (LP/N.C.)

Vidéo. L'Université Paris-Sud les pieds dans l'eau



**Au moins 150 000 € de préjudice**

**Les étudiants ne sont pas les seuls impactés, les chercheurs, eux aussi, ont été renvoyés chez eux.**



**1978 Université**

# Bures et Orsay

Les Cars d'Orsay ne desservent pas les lieux ce mercredi matin.



*(JPF, Univ Paris-Sud.)*






**2016 P. Farret**

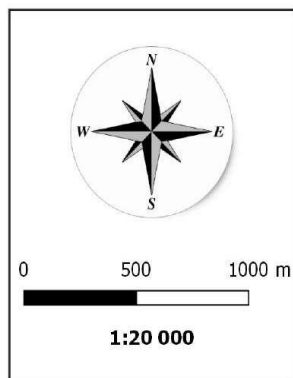
**Cartographie des zones  
humides avérées & probables  
du SAGE Orge-Yvette**

**GOMETZ-LE-CHATEL**

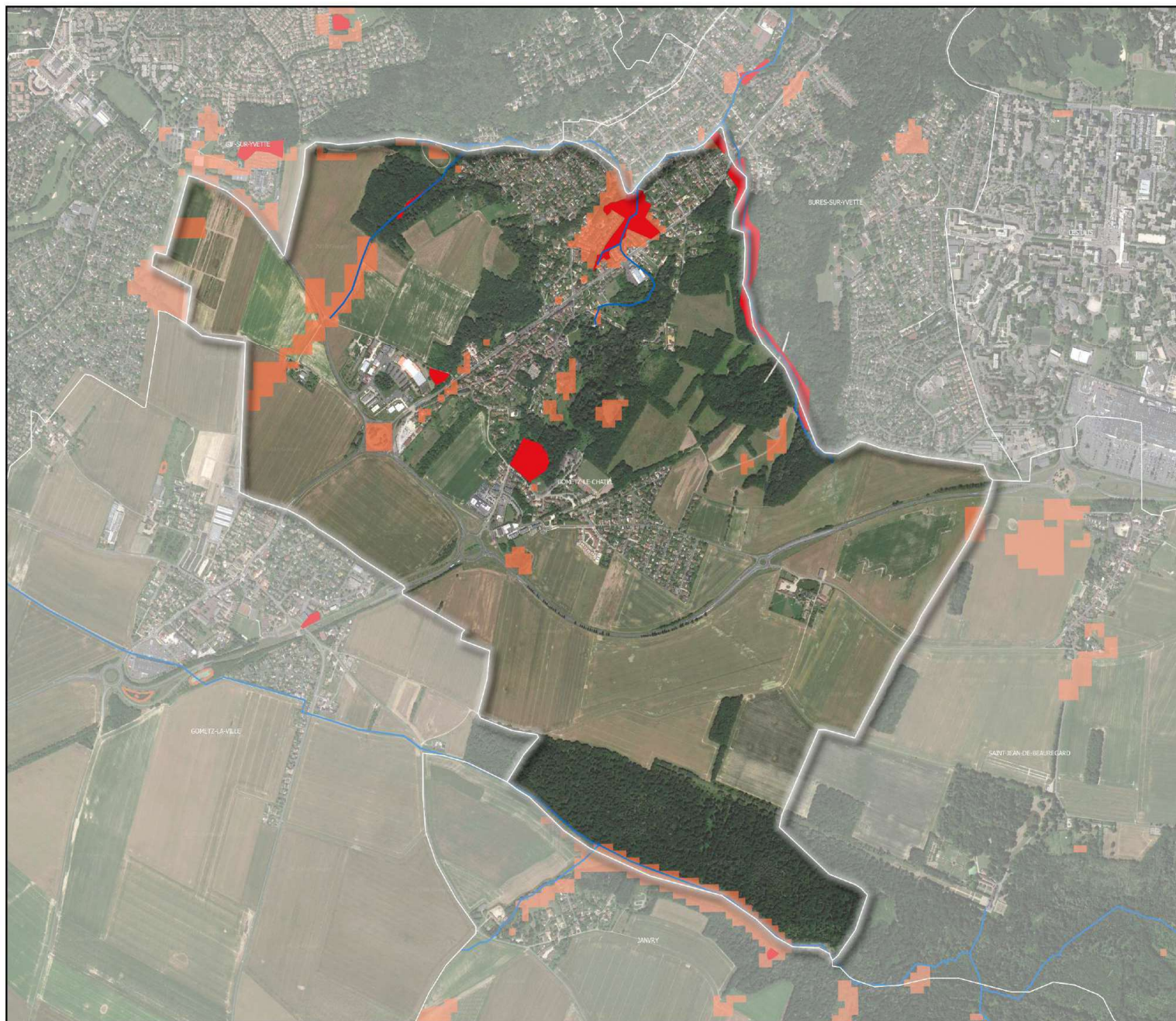
28/10/2019

**LEGENDE :**

-  Zones humides avérées
-  Zones humides probables
-  Réseau hydrographique



Sources : IGN BDOrtho, Etude des zones  
humides du SAGE Orge-Yvette, 2019





**Bures sur Yvette. sep.2021 D. Farret**

# C. Assainissement eaux usées

## **Collecte :**

compétence et  
responsabilité de la CPS  
(avant 2000,  
Communes),

## **Transport :**

compétence et  
responsabilité du  
SIAHVY, Intercommunal  
du Vaularon, 2 Yvette.

## **Traitement :**

SIAPP Syndicat de  
Valenton.



**Station d'épuration de Gometz la  
Ville avant travaux 2011 P. Farret**

# Réglementation française sur l'assainissement collectif

- Développée à partir **du 19ème siècle**,
- Directive européenne du **21 mai 1991** relative au **traitement** des eaux usées urbaines a fixé des prescriptions minimales européennes pour l'assainissement collectif des eaux usées domestiques.
- La transcription dans le droit français de cette directive est inscrite dans le code général des collectivités territoriales qui régit, notamment, les **responsabilités des communes en la matière et les rapports entre les communes et organismes de coopération intercommunale**.
- Le **code de la santé publique** précise les obligations des propriétaires de logements et autres locaux à l'origine de déversements d'eaux usées.  
**Les articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17** relatifs à la collecte et au traitement des eaux usées, et l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
- Dans le cadre d'une réglementation renforcée, **l'arrêté du 21 juillet 2015** remplace l'arrêté du **22 juin 2007** relatif **aux prescriptions techniques**, aux modalités de surveillance, d'auto surveillance des systèmes de collecte et au contrôle des installations d'assainissement collectif et des installations d'assainissement non collectif de **capacité nominale supérieure à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub>** (Demande biologique en oxygène sur 5 jours).

# 1) Collecte : réseaux communaux CPS

## La Mission de la CPS concerne

l'Assainissement qui inclut les eaux pluviales et les eaux usées (loi NOTRe : Nouvelle Organisation territoriale de la République, 7 août 2015)

Schéma Directeur d'Assainissement communautaire aboutira à **un programme chiffré et hiérarchisé de travaux de renouvellement/ remplacement/ extension des réseaux d'eaux usées et pluviales/ gestions alternatives des eaux pluviales sur le territoire** ».

Le Bassin Versant du Vaularon étant inclus dans cette réflexion. **Ce Schéma Directeur est en cours et sera présenté courant 2022.**

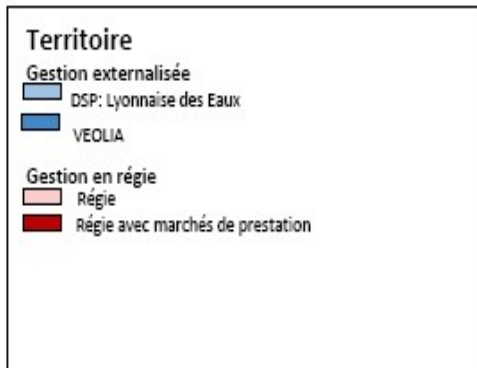
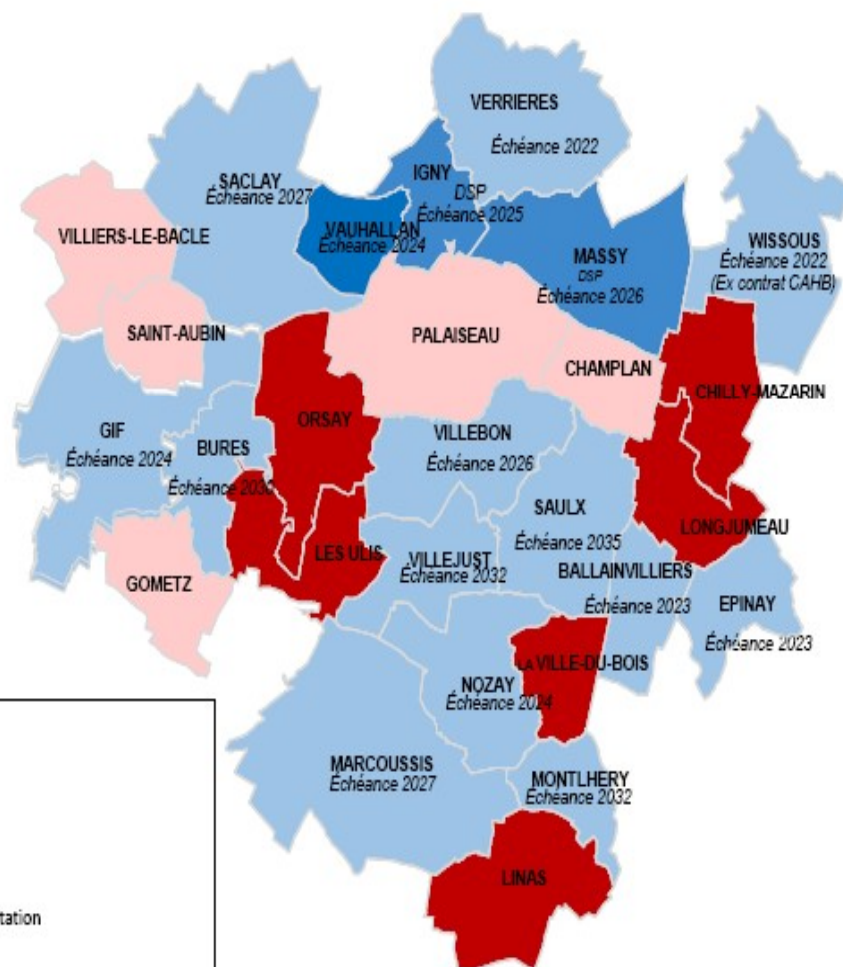


**Sente du Grimpé  
Gometz le Châtel. 1901**



# CPS Assainissement

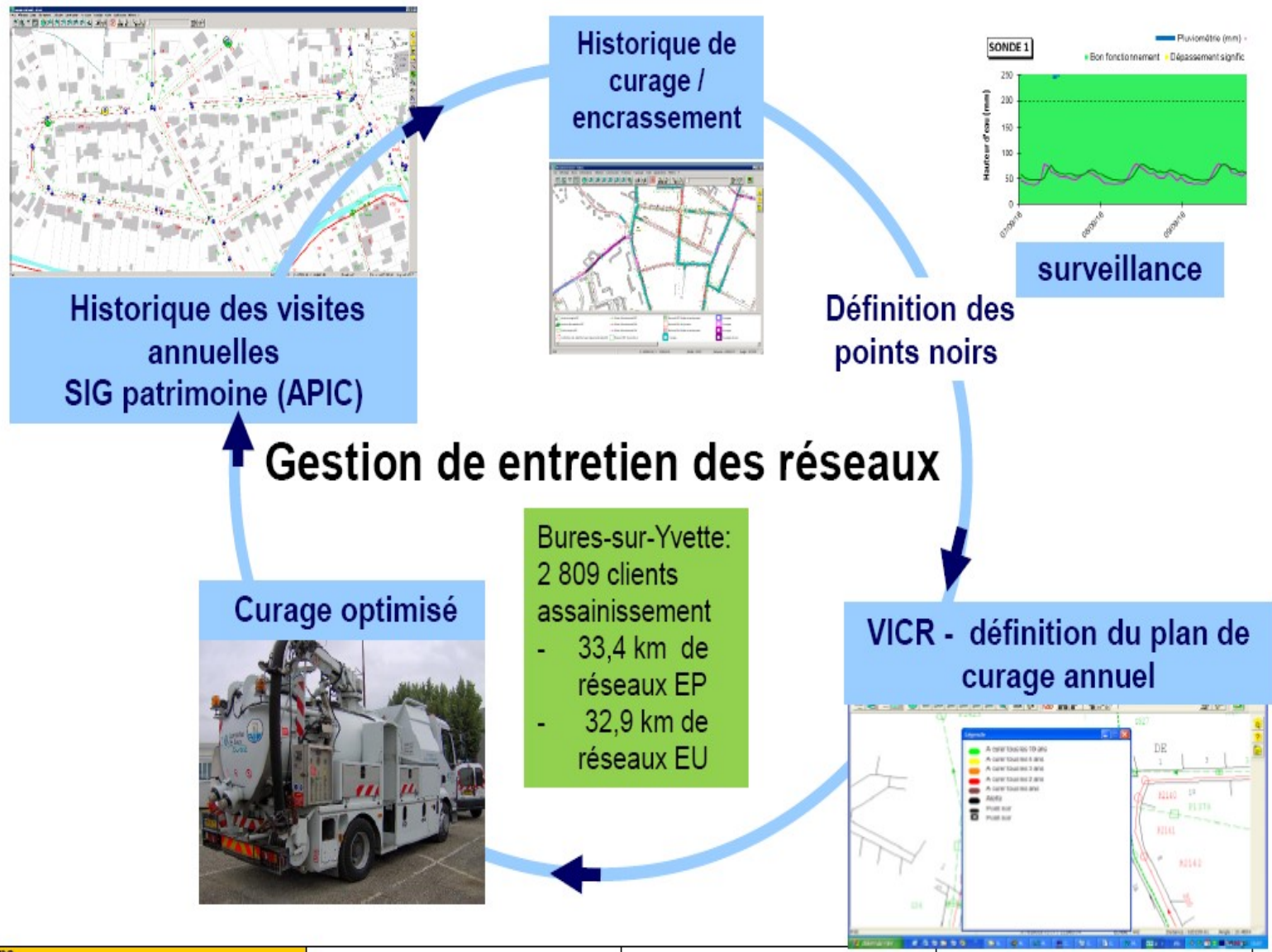
## Assainissement



- 27 communes / 1 800 km de réseaux / 100 bassins EP
- 11 en régie / 16 en DSP
- Règlement unique
- SDA en cours – Safège – 1,2 M€
- Tarif de l'eau collectivité différencié – 0,1400 (Ballainvilliers) à 1,3312 € / m<sup>3</sup> (Gometz) – part nulle pour 2 communes
- Tarif délégataire 0,0950 (Verrières et Wissous) à 0,8261 € / m<sup>3</sup> (Villejust)
- 2 régimes fiscaux différents à harmoniser / PFAC à harmoniser
- Taux de renouvellement variable

07/10/2020 / **ccspl ass cps**

# Entretien des réseaux - Les grands principes / Nos engagements

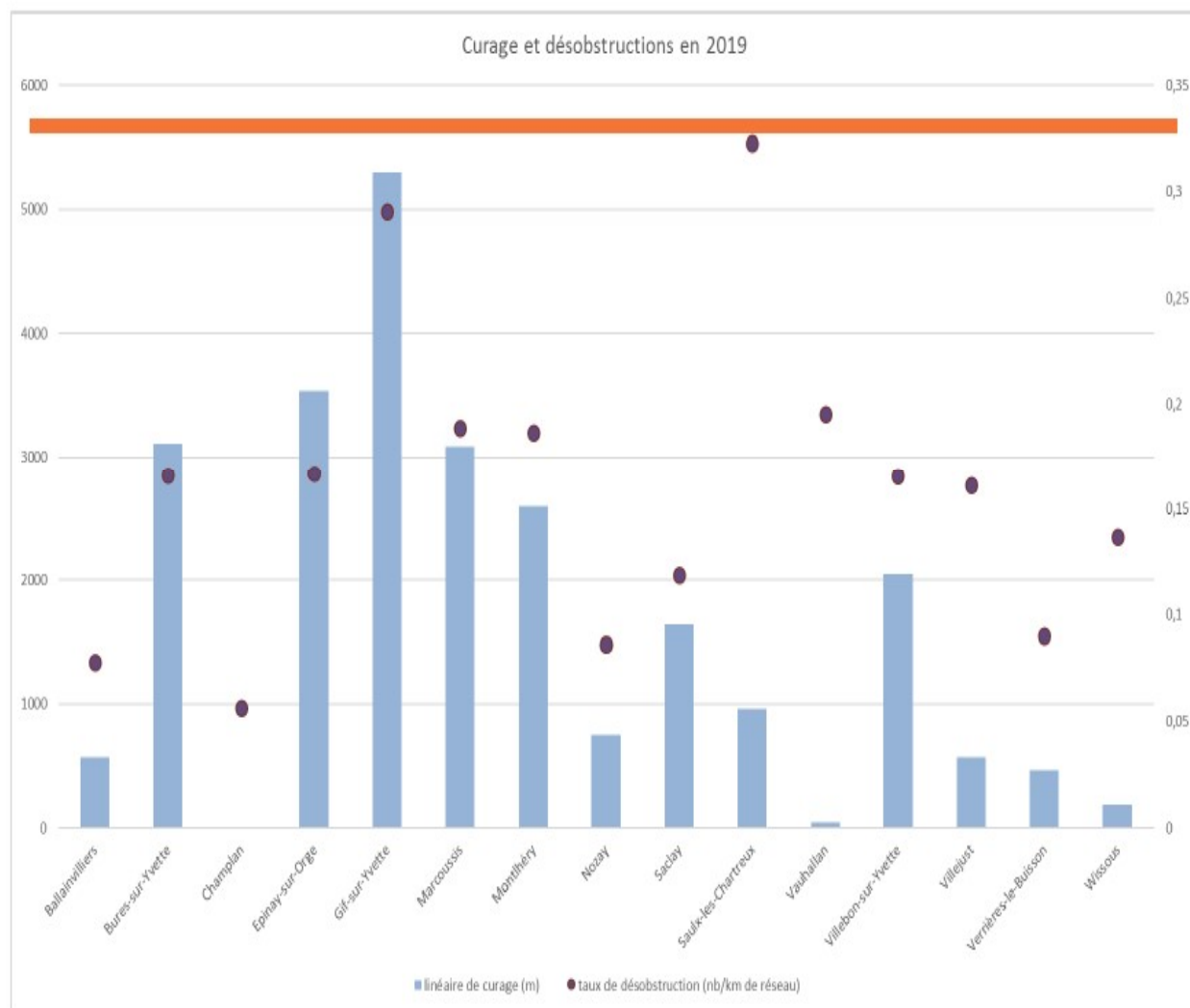


# Bilan de l'exploitation : curage et débouchages des réseaux

- ⇒ 25 KM DE RÉSEAU CURÉ SOIT ENVIRON 3% DU LINÉAIRE
- ⇒ 11 000 GRILLES, BOUCHES ET AVALOIRS CURÉS SOIT 98 % DU PATRIMOINE
- ⇒ 158 DÉSOBSTRUCTIONS DE RÉSEAUX SOIT 0,17 DÉSOBSTRUCTION PAR KM DE RÉSEAU → VALEUR FAIBLE

Bures-sur-Yvette:

- 3,1 km de curage préventif,
- 11 désobstructions sur réseaux et 33 sur branchements

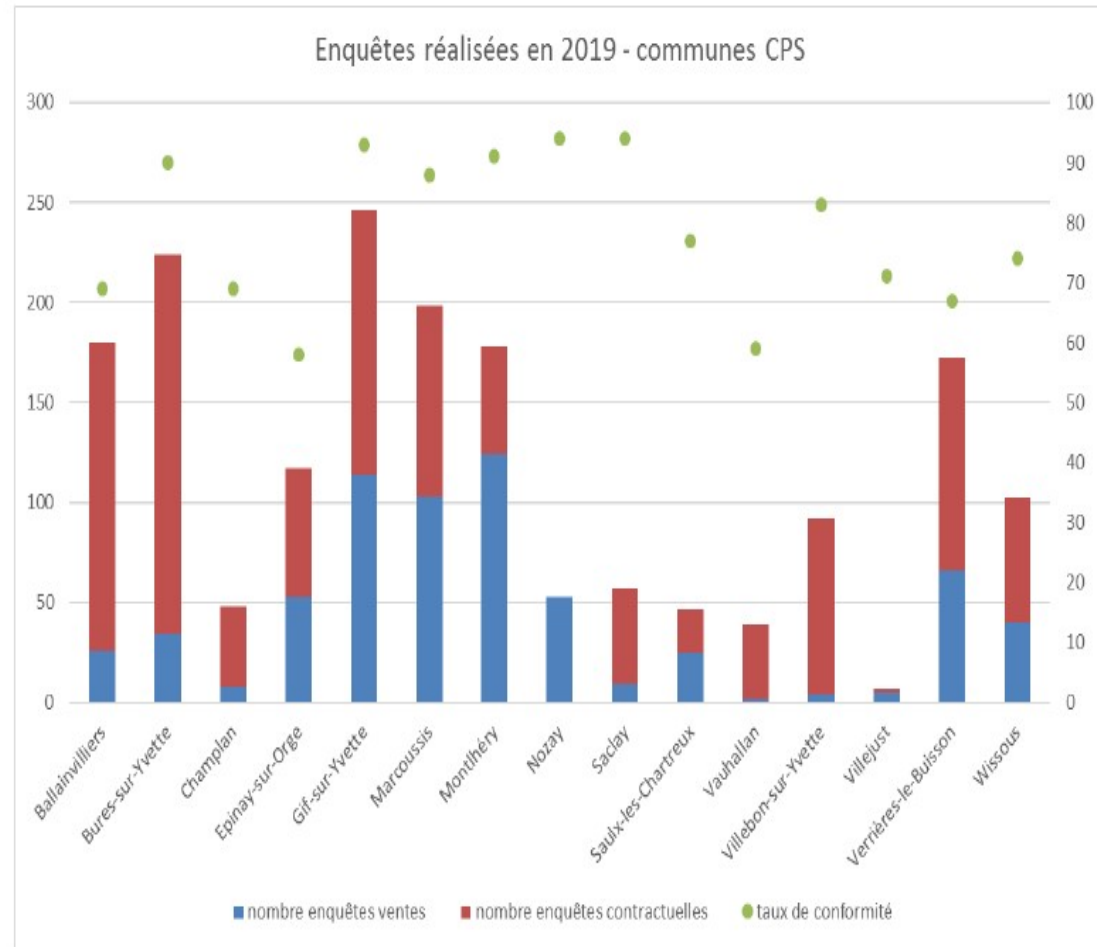


# Maitrise des flux – bilan des enquêtes de conformité

⇒ **EN 2019, 1 760 ENQUÊTES RÉALISÉES SUR LE TERRITOIRE DE CPS, 670 DANS LE CADRE DE VENTES, 1 090 DANS LE CADRE DE PROGRAMMES CONTRACTUELS.**

⇒ **TAUX DE CONFORMITÉ DE 81%**

Bures-sur-Yvette:  
224 contrôles de conformité réalisés, dont 90 % conformes



# Bilan de l'exploitation : surveillance des bassins et des postes

⇒ 30 BASSINS VISITÉS TOUS LES 1 À 6 MOIS, ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, CURAGES DES RIGOLES ET OUVRAGES DE PRÉTRAITEMENT ASSOCIÉS



Bocage de Beaudreville - Gif



Bures-sur-Yvette:  
Exemple Bassin Prokofiev avec  
pollution récurrente du à un  
bypass entre EU et EP inadapté



station de pompage

Flow Cumul de pluie



07/10/2020 ccspl ass cps

# Programme 2022 assainissement CPS

- **Schéma Directeur de Ruissellement** : définition en cours/ juin/juillet,
- **Schéma Directeur d'Assainissement** rapport de modélisation fait sur les réseaux urbains, présentation des Eaux Claires Permanentes Parasites et météoriques à planifier,

**Restaurations programmées :**



**Potentille des marais**

# **Quels sont les travaux de remplacement des canalisations assainissement prévus sur la ville de Bures ?**

- **Une enveloppe de 460 000€** est prévue pour la réalisation des opérations qui seront soumises à arbitrage de l'agglomération en lien avec la commune en cohérence avec les modalités de gestion des projets qui se doivent de correspondre aux attentes des communes.

A ce jour, les opérations identifiées sont les suivantes, elles feront l'objet d'un arbitrage par la commune :

## **Réhabilitation / remplacement du réseau :**

- **rue Georges Seneuze,**
- **avenue Kléber,**
- **rue Prokofiev / Monet.**

# Règlement départemental Sanitaire.

Article 44. – *Protection contre le reflux des eaux d'égout.*

En vue d'éviter le reflux des eaux d'égout dans les caves, sous-sols et cours lors de l'élévation exceptionnelle de leur niveau jusqu'à celui de la voie publique desservie, les canalisations d'immeubles en communication avec les égouts et notamment leurs joints sont établis de manière à résister à la pression correspondante. De même tous regards situés sur des canalisations à un niveau inférieur à celui de la voie vers laquelle se fait l'évacuation doivent être normalement obturés par un tampon étanche résistant à ladite pression. Lorsque des appareils d'utilisation sont installés à un niveau tel que leur orifice d'évacuation se trouve situé au-dessous de ce niveau critique, toutes dispositions doivent être prises pour s'opposer à tout reflux d'eaux usées provenant de l'égout en cas de mise en charge de celui-ci.



## 2) Transport réseau Intercommunal 2016 Responsabilité du SLAHVY



FIGURE 19 : RÉSEAU INTERCOMMUNAL TRAVERSANT LE SITE D'ÉTUDE (BURGEAP)

# Réhabilitation du réseau Intercommunal, Boulevards Pasteur, des Oiseaux, Avenue du Centre.



**12 Juin 2018**, photo D. Farret



**15 Janvier 2022**, photo D. Farret

# Réhabilitation de l'Antenne Intercommunal du Vaularon, secteur 2.

- Le SIAHVY a informé les propriétaires concernés par le secteur 2 de la réalisation des études préalables (topo, géotechnique...) au cours du 2ème trimestre 2022.
- Le secteur 2 est la portion du collecteur intercommunal, comprise entre la rue de la Vierge et l'avenue Edouard Herriot. Cette portion est majoritairement en domaine privé.



# **SIAHVY : Budget assainissement M49**

## **Objectifs 2022**

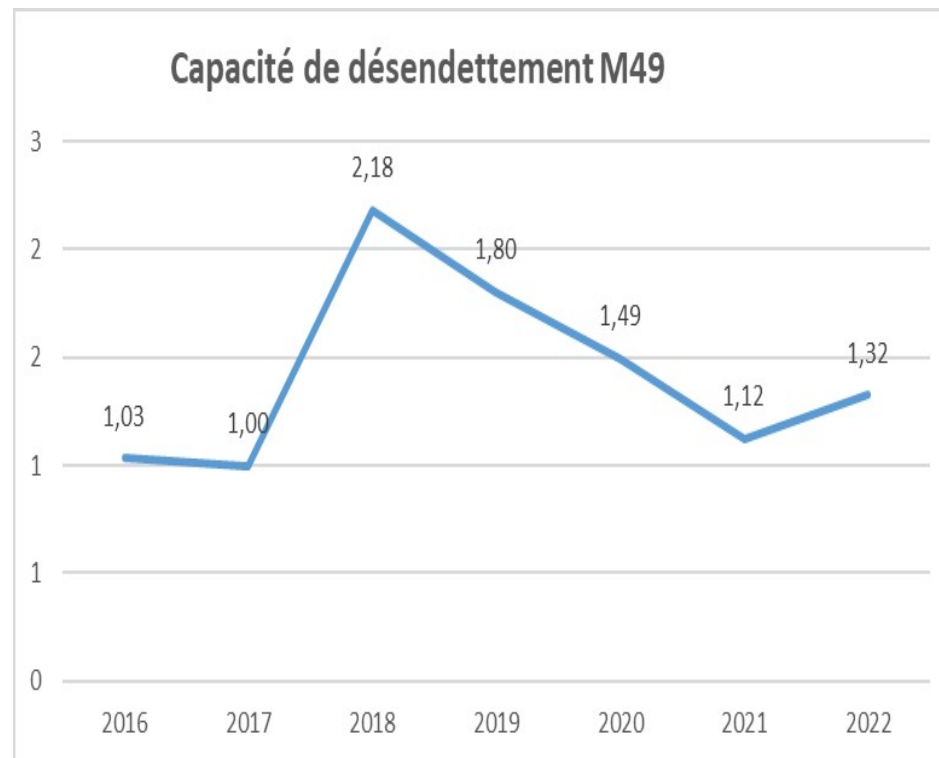
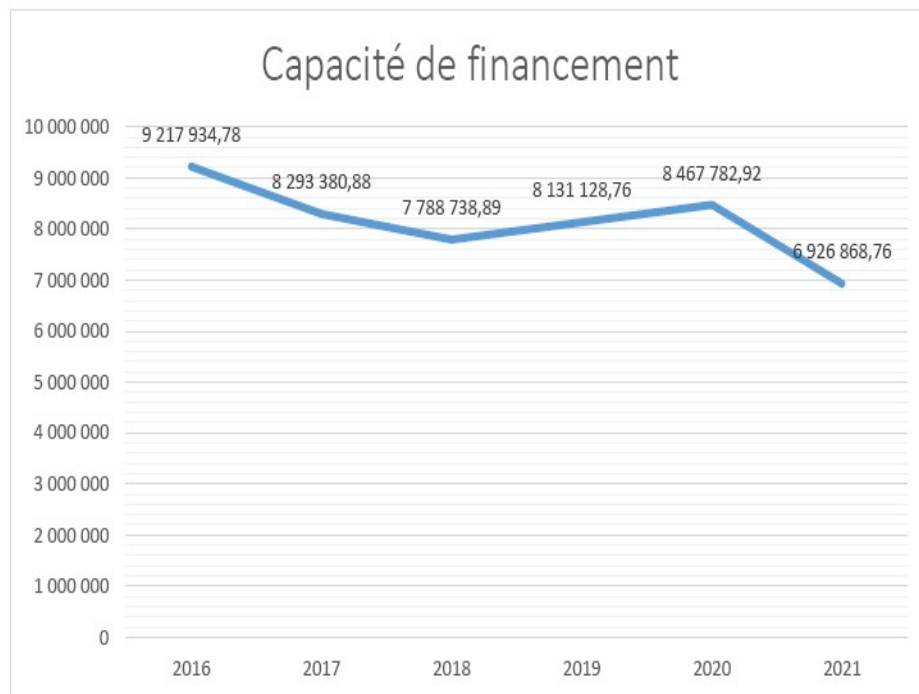
- Le programme assainissement comprend, **des opérations liées à l'épuration, à la création et à la réhabilitation des ouvrages intercommunaux**, ainsi que des travaux sur les collecteurs des communes qui nous confient leur patrimoine.
- **Poursuite des opérations débutées en 2021**
  - Etudes préalable pour la réhabilitation des **collecteurs d'Orsay** rue de Versailles et Bois des Rames (raccordement plateau de Saclay),
  - **Bures, antenne du Vaularon.**

La poursuite de réalisations et le démarrage de quelques programmes seront réalisés :

- **Schéma Directeur d'Assainissement du réseau EU du SIAHVY.**

# Etat de la dette du budget assainissement eaux usées :M49

Évolution de la capacité de financement :



## ANALYSE DE LA DETTE

**Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette s'élève à 6 565 134 €, répartis sur 67 emprunts, dont 56 à taux zéro. Il s'agit des emprunts faits par l'Agence de l'Eau, pour une durée de 12 ans.**

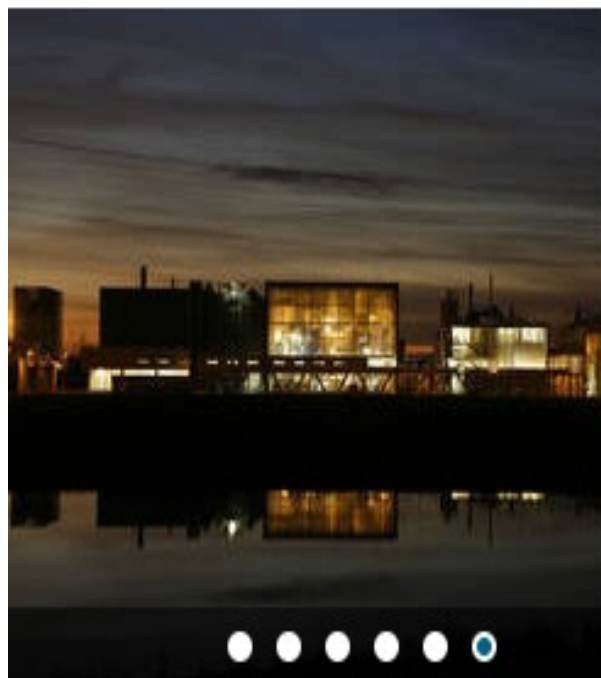
La durée de vie résiduelle est de 8 ans.

Le taux d'intérêt moyen 3,19 %. Le plan d'extinction globale de la dette montre une forte baisse des remboursements en 2025 et 2029.

# SIAAP : Traitement des eaux usées Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne

## SEINE AMONT

Et ses deux chaînes de dépollution parallèles



**Localisation** : Valenton (Val-de-Marne).

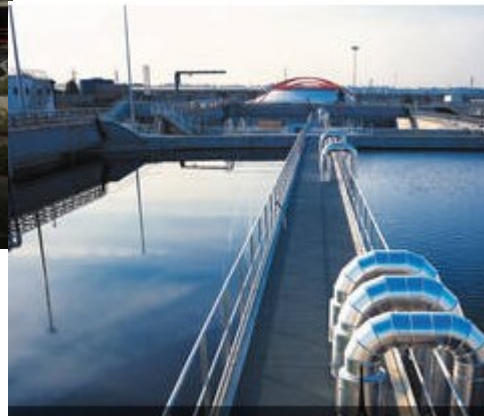
**Date de mise en service** : 1987.

**Rayon d'action** : Val-de-Marne, vallée de la Bièvre, une partie des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis, certaines communes des vallées de l'Orge, de l'Yvette et de l'Yerres.

**Capacité de traitement** : 600 000 m<sup>3</sup> d'eau/jour, extensible par temps de pluie à 1 500 000 m<sup>3</sup>, grâce à son unité de "clarifloculation" qui débarrasse en accéléré les eaux de leurs plus gros polluants.

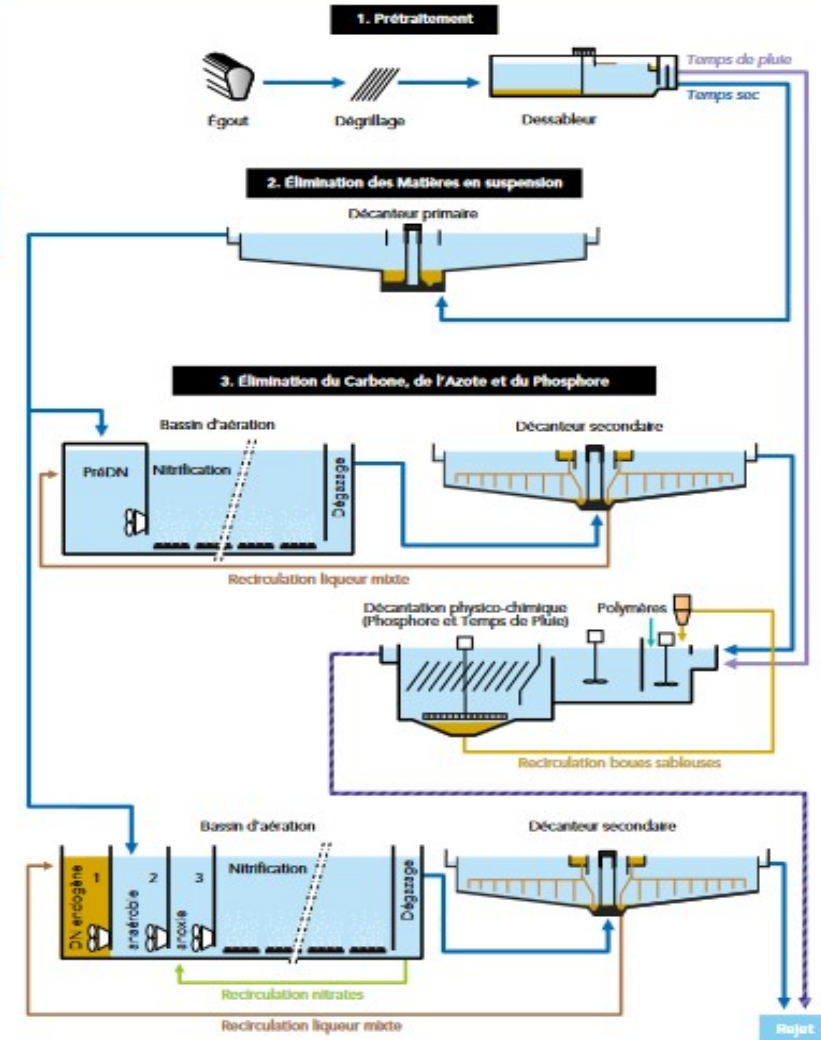


# Traitement des eaux usées



Seine amont

## TRAITEMENT DES EAUX





**Viaduc des Fauvettes avant restauration. photo P. Farret 1979**

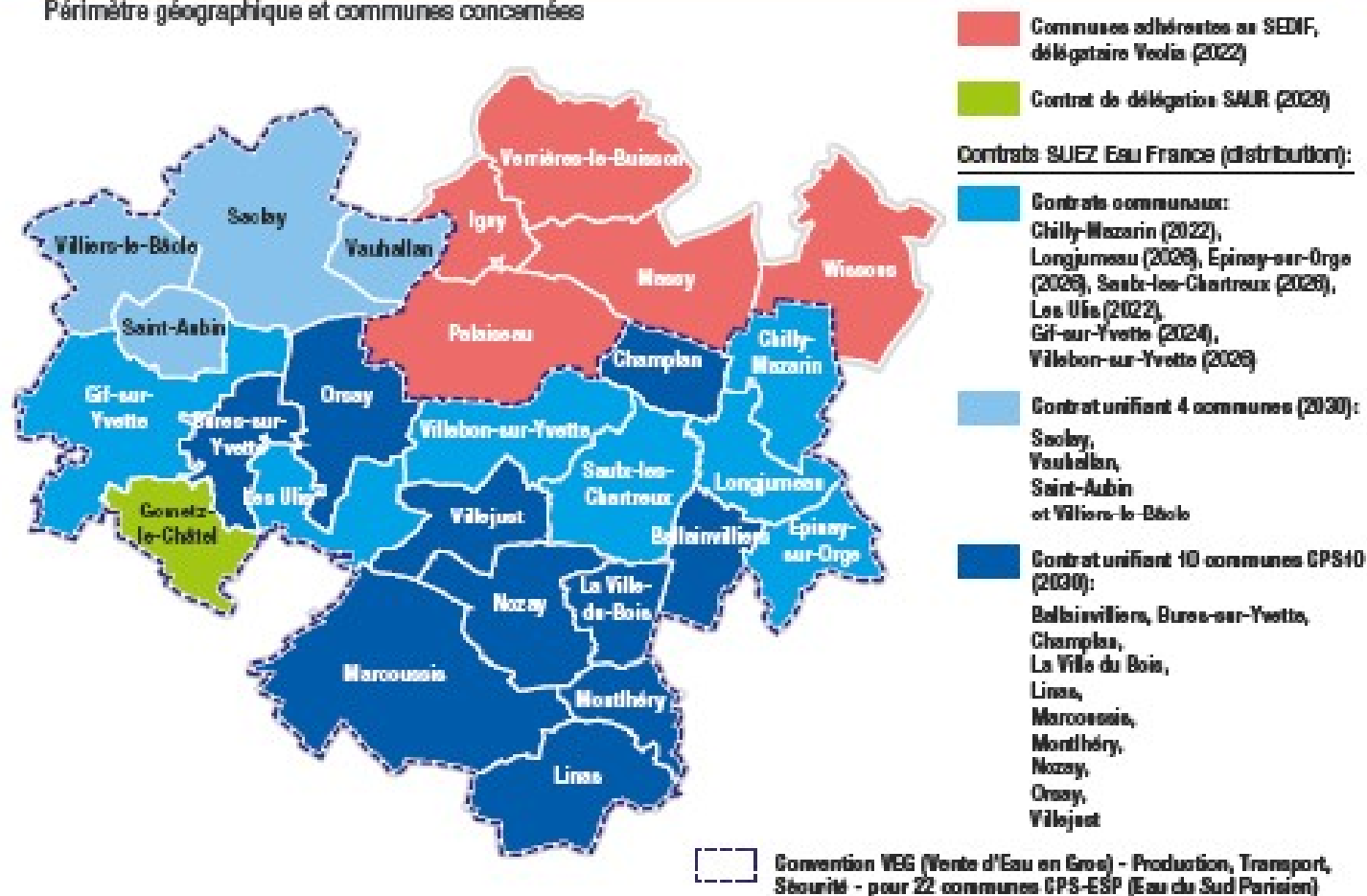


# D) Eau Potable



## LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE SUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

Périmètre géographique et communes concernées



## LES ÉLÉMENTS DE DIMENSIONNEMENT DU SERVICE DE L'EAU

  
**318 308**  
habitants  
(ensemble de l'agglomération)

  
**197 758**  
habitants  
(sur les 22 communes gérées en propre)

  
**46 760**  
abonnés  
(dont plus de 35 000 équipés en télérelève)



  
**756 km**  
de réseau  
(hors transport Eau du Sud Parisien)

  
**16**  
réservoirs  
sur le territoire  
(pour une capacité de stockage de 66 000 m<sup>3</sup>)

  
**28 500** m<sup>3</sup>/j  
de consommation journalière moyenne

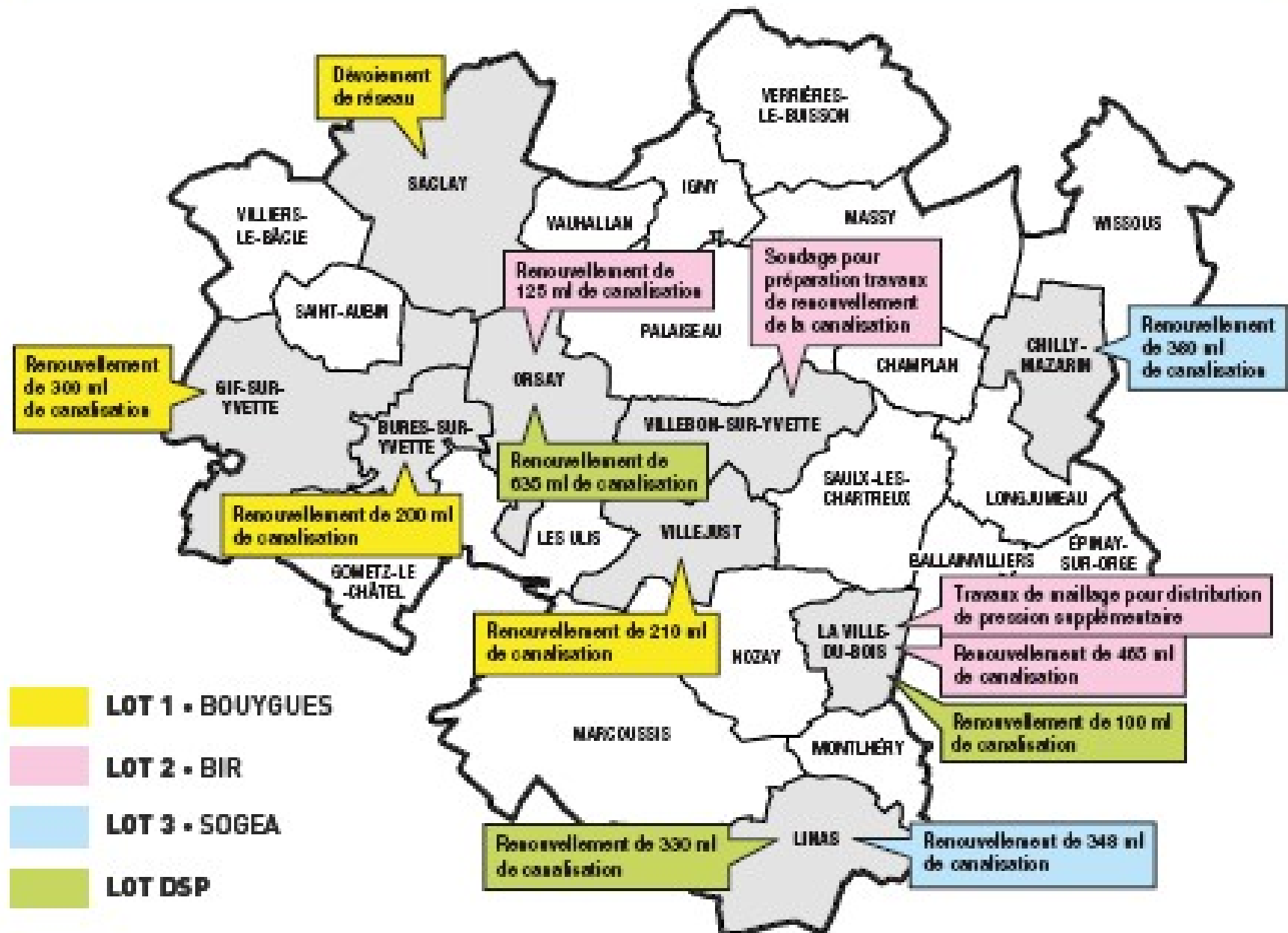
# Eau potable, Bures sur Yvette

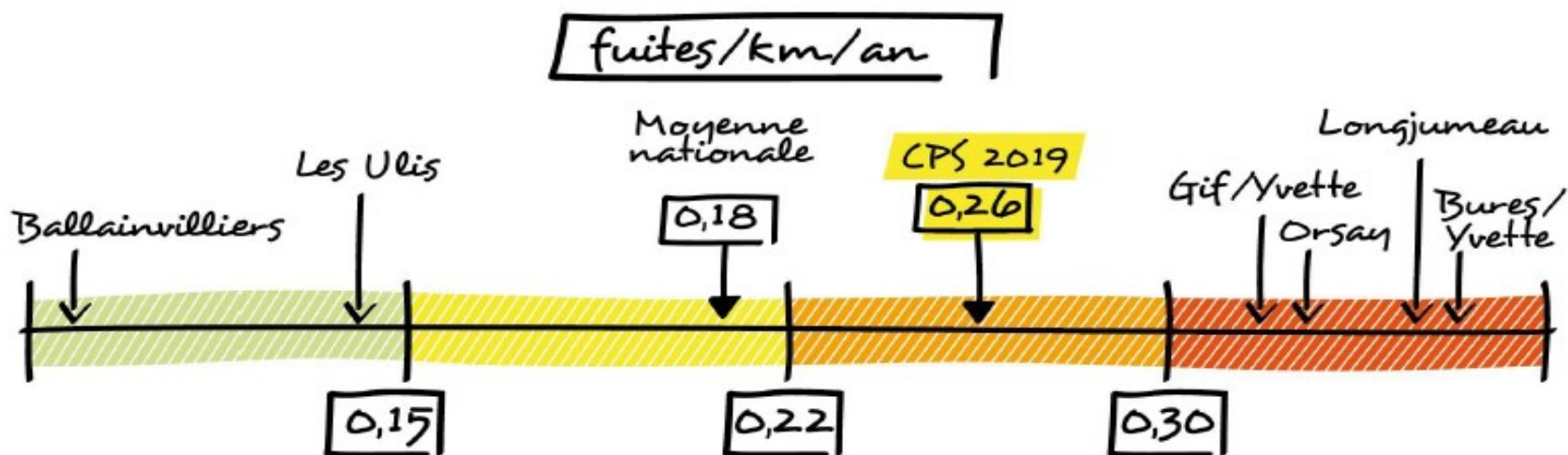
	2019	2020
<b>Habitants</b>	<b>9947</b>	<b>9811</b>
<b>Abonnements</b>	<b>2787</b>	<b>2854</b>
<b>Volume d'eau vendue à Bures</b>		<b>486 780</b>

Réf.: CA Communauté Paris Saclay, 2020.

Publication site de la Mairie de Bures, Conseil municipal du 14/02/2022

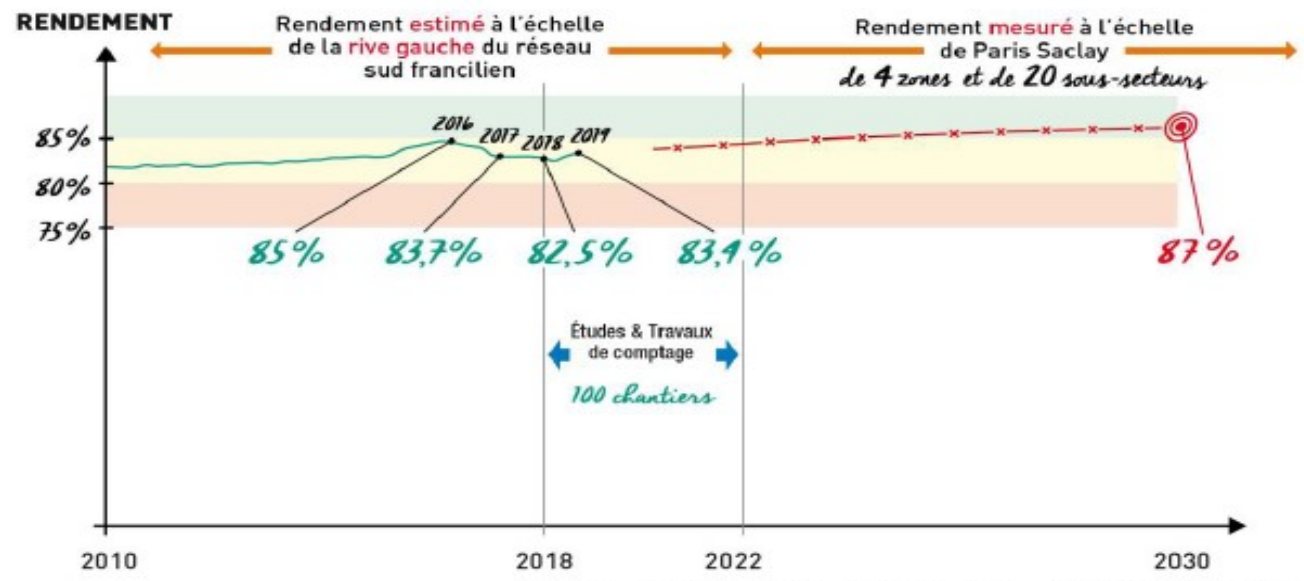
## INVESTISSEMENTS TRAVAUX 2020 (PAR LOT)





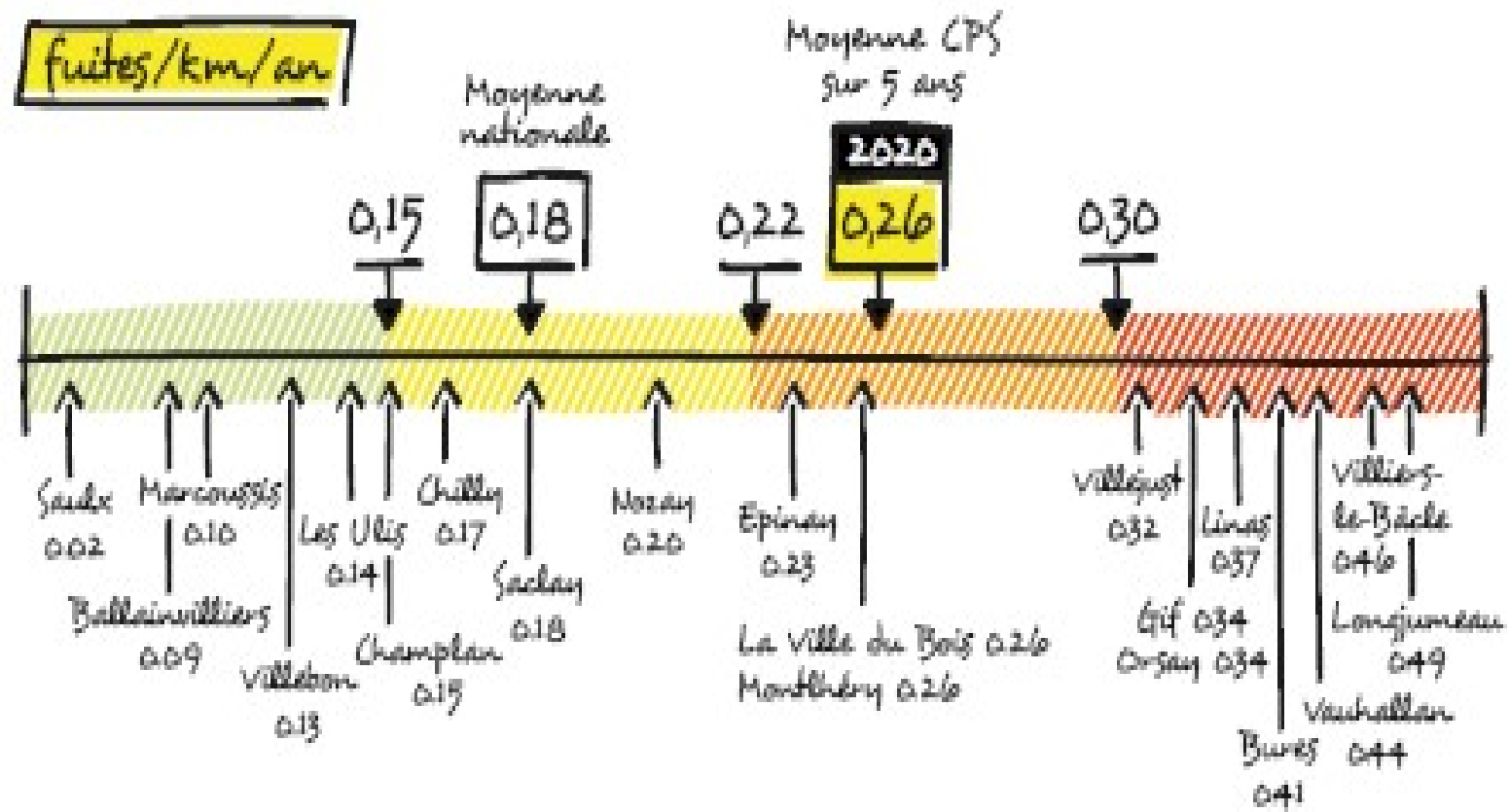
De l'eau perdue avec les fuites

RENDEMENT DE RÉSEAU



Quelle ambition ?

## TAUX DE CASSE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION (établi sur la période 2019-2020)



Le taux de casse est supérieur à la moyenne nationale avec une corrélation entre la vétusté et ce taux.

# Travaux réseaux eau potable 2022

- **Bures :**

- **Avenue du Ruisseau** : renouvellement de 210 ml de réseau en PEHD dn 63 avec modernisation de 20 branchements, les travaux sont prévus sur la période de février / mars pour une durée de 5 semaines.
- **Impasse des Herbiers** : renouvellement de 60 ml de réseau en PEHD dn 63 avec modernisation de 4 branchements, les travaux sont prévus sur la période de mars / avril pour une durée de 4 semaines.
- **Rue du Fond Garant** : renouvellement de 230 ml de réseau en PEHD dn 63 avec modernisation de 20 branchements, les travaux sont prévus sur la période de mai / juin pour une durée de 5 semaines.

- **Chevry :**

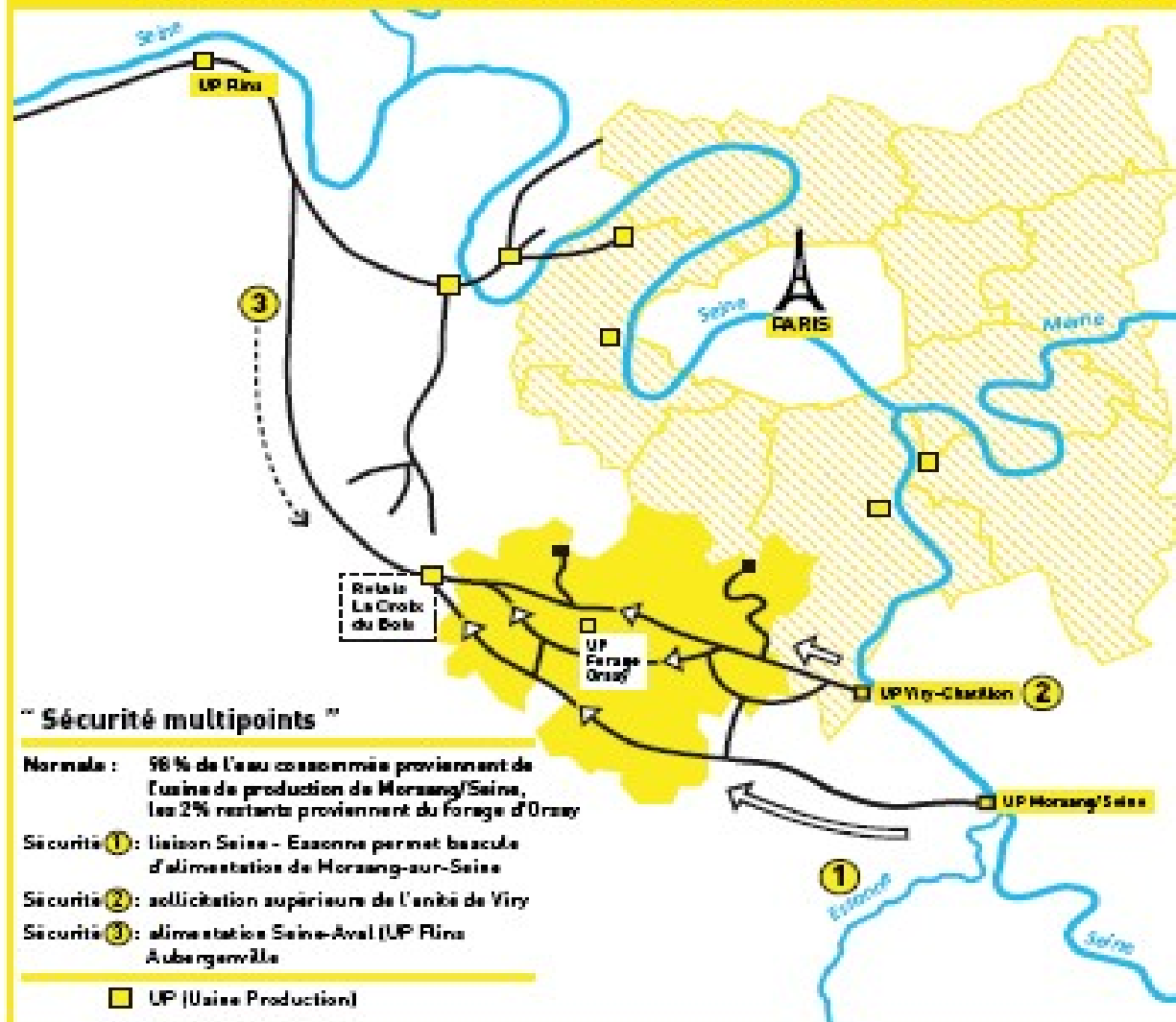
- **Rue des Champs de la mare,**
- **32 Arpents de Février à Novembre.**

- **Gometz le Châtel :**

- **Rue Jean Jaurès** : 13 branchements + 200 ml
- **Rue Pablo Neruda** (école primaire) : 3 branchements et 100 ml de réseau Février à Mars.



## UNE MULTIPLICITÉ DE POINTS DE PRODUCTION POUR UNE SÉCURITÉ MAXIMALE



ZOOM

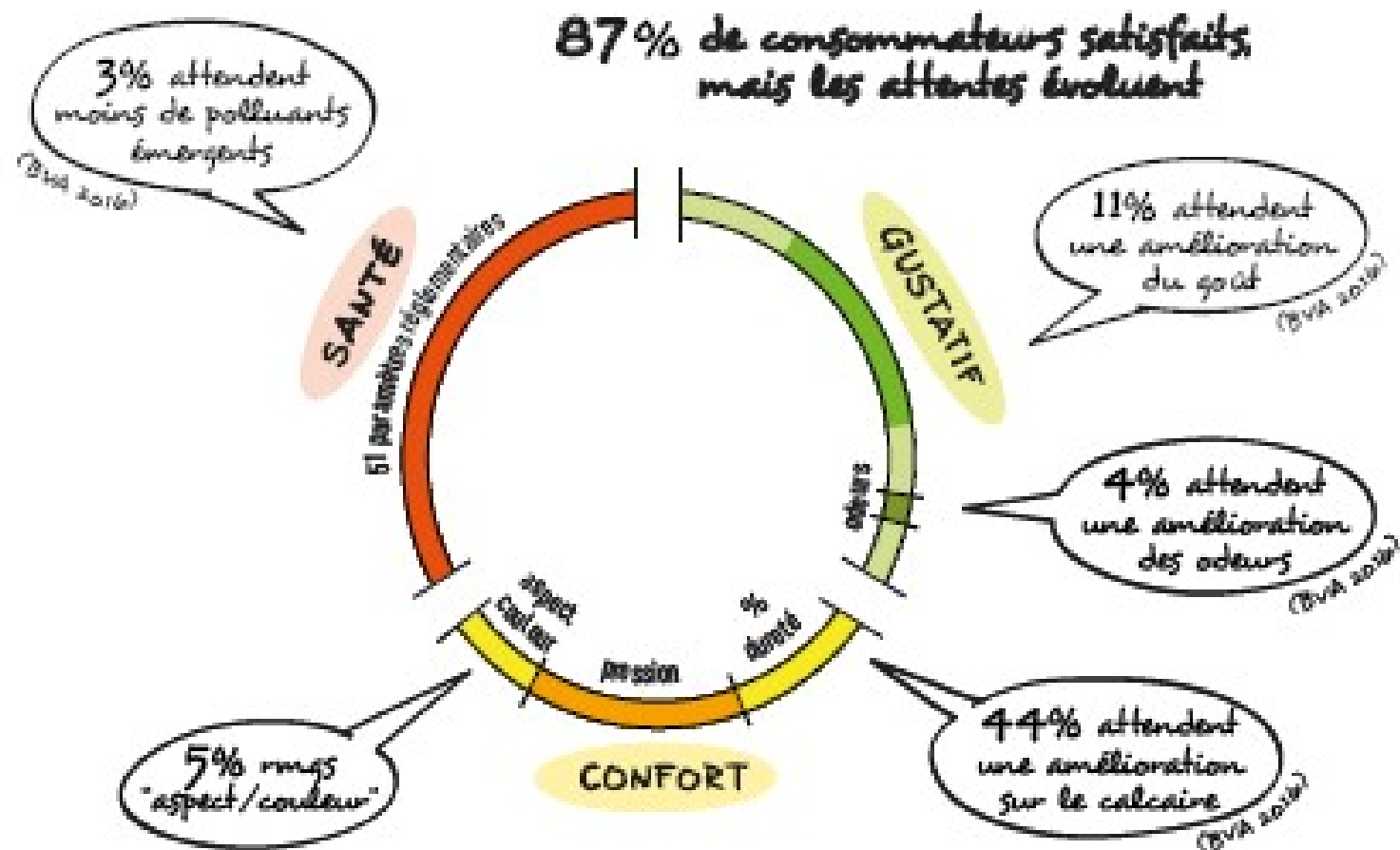
Le Forage d'Orsay dans la nappe de l'Albien est la seule ressource territoriale et représente 2% des consommations.. Puisée à 660 m de profondeur, l'eau atteint une température de 31,4 °C et est une source d'énergie pour la piscine d'Orsay. Son usage plus poussé pour l'alimentation en eau potable est cependant limité compte tenu de la dégradation de l'ouvrage. Enfin et surtout, elle constitue une ressource stratégique pour l'alimentation «d'ultime secours» en cas de crise majeure en Ile-de-France.

- La sécurité immédiate est apportée par les capacités de stockage importantes :



# Souhaits des consommateurs selon SUEZ

## QUALITÉ DE L'EAU



# Coût de l'eau

**Taxe liée à la compétence GEMAPI 2022**  
est fixée pour l'ensemble des communes  
composant la CPS.

**0,1561 euros/foyer.**

## Coût de l'eau :

Le coût est le même pour tous les usagers du  
territoire de la CPS : **(0,1479  
euros/foyer) par mètre cube hors taxe.**

- **Redevance transport Siahvy :e/HT/m3**  
2020 : 0,4691<sup>e</sup>  
2021 : 0,4785<sup>e</sup>  
2022 : 0,4871<sup>e</sup>
- **Traitement par SIAAP :**  
2020 : 0,671<sup>e</sup>  
2021 : 0,684<sup>e</sup>
- **2022 : 0,725<sup>e</sup>**



Pompe à eau, Mulleron/ Janvry, 25-02-2022 P Farret

<b>Détail d'une facture Coût de l'eau HT</b>	<b>Déc. 2014</b>	<b>Déc. 2015</b>	<b>Déc. 2016</b>	<b>Déc. 2017</b>	<b>Déc. 2018</b>	<b>Déc. 2019</b>	<b>Déc. 2021</b>
<b>Consommation eau hors abonnement</b>							
SUEZ	1,7890	1,80	1,8004	1,7939	1.84	1,7168	1,7650
Part collectivité Eau						0,1561	0,1561
Agence de l'E. Seine-Normandie	0,0663	0,0663	0,0676	0,0676	0,0608	0,0608	0,0450
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>							
LE réseau communal	0,5669	0,5679	0,5653	0,5743	0,5851	0,5956	0,6124
LE réseau Intercommunal	0,1709	0,1747	0,1773	0,1899	0,2004	0,2040	0,2131
Commune de Bures-CPS	0,1479	0,1479	0,1479	0,1479	0,1479	0,1479	0,1479
SIAHVY	0,4340	0,4340	0,4430	0,45	0,4645	0,4691	0,4785
SIAAP	0,5580	0,5580	0,5720	0,62	0,62	0,6730	0,6840
<b>Organismes publics</b>							
Lutte contre la pollution	0,41	0,4150	0,4150	0,42	0,42	0,38	0,38
Modernisation des réseaux de collecte	0,30	0,30	0,30	0,24	0,24	0,1850	0,1850
Voies navigables de France	0,0123	0,0123	0,0125	0,0130	0,0130	0,0120	0,0120
<b>Total</b>	<b>4,4553</b>	<b>4,4711</b>	<b>4,501</b>	<b>4,5166</b>	<b>4.5917</b>	<b>4,6003</b>	<b>4,679</b>

# VYF : Objectifs 2022

- Suivi du **programme pluriannuel** présenté par le SIAHVY,
- **Eaux de pluie et de ruissellement**
  - Baratage et Grands Prés,
  - Schéma Directeur de Ruissellement, CPS et SIAHVY,
  - Plateau de Saclay,
- **Assainissement**
  - Collecteur Intercommunal du Vaularon,
  - Programme de travaux sur les réseaux communaux,
- **Qualité de l'eau potable et réseaux,**
- **Nappes phréatiques,**
- **Aide aux riverains,**
- **Rencontres** avec les Instances, le Collectif et ENE....



Étoile d'eau \_ *Damasonium alisma*



**Merci pour votre participation et  
votre fidélité.**

# Place aux questions

